Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

« Quel développement des compétences pour stabiliser les populations rurales tout en développant l'économie verte ? »

Ludovic Andres
Séverine Blaise
Patrick Gautier

5 Août 2022

Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

RAPPORT D'ACTIVITE

Code et Pays Partenaire : SOCIEUX+ 2021-17 Nouvelle-Calédonie

Titre : Quel développement des compétences pour stabiliser les populations rurales tout en développant l'économie verte ?

Institution Partenaire : La Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC), Gouvernement de la Nouvelle Calédonie.

Code et titre de l'activité :

Activité 1 – Elaborer un diagnostic sur la gouvernance et sur le potentiel de création d'emplois dans le secteur de l'économie verte, sous un angle de Dimension culturelle et de respect de l'altérité des populations Kanak

Activité 2 – Identifier des bonnes pratiques à partir d'une cartographie des projets en cours en agroécologie

Date de mise en œuvre de l'activité : 18 Avril –1er Août 2022

Noms des experts et leur institution :

Ludovic Andres, Enseignant chercheur en économie du développement et filières agricoles, ISTOM

Séverine BLAISE, Ecodev.nc, Economiste, spécialiste en développement durable

Patrick Gautier

Version – 2 : ☐ Finale Date: 5 Septembre 2022

L'équipe de SOCIEUX+ s'engage à faciliter les échanges entre pairs et la coopération entre les praticiens publics et les partenaires sociaux.

Clause de non-responsabilité

La responsabilité de cette publication et de son contenue relève des auteurs seuls. L'Union européenne, la Commission européenne, l'institution partenaire ou les membres du Partenariat pour la mise en œuvre de SOCIEUX + ne sont pas responsables de l'usage ou de l'interprétation qui peuvent être faits des informations contenues dans ce rapport.

SOCIEUX+ est mis en oeuvre par

Partenariat dirigé par

EXPERTISE FRANCE BELINCOSOC Enabel FIIAPP

Cofinancé par l'Union européenne

Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

Remerciements

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier particulièrement le partenaire, la DFPC, et Socieux+ pour leur facilitation dans la mise en place de cette étude et pour leur appui dans le déploiement sur le terrain.

Lors de leur phase de terrain en mai-juin 2022, les auteurs ont rencontré de nombreux acteurs qui se sont rendus disponibles pour nous montrer toutes les spécificités et les dynamiques propres à la Nouvelle-Calédonie qui mériteraient d'être davantage mises en avant.

En particulier, les acteurs institutionnels ont été plus que désireux de partager leur vision et leur analyse des logiques d'acteurs. Cette volonté de partage et d'échange a agréablement surpris les auteurs et leur a permis de croiser de nombreux discours et d'extraire des informations pertinentes pour ce travail d'expertise scientifique.

Enfin, nous tenions à remercier l'ensemble des institutions ainsi que les acteurs et les agriculteurs qui ont permis que l'on puisse visiter de nombreuses activités et projets afin de bien comprendre les dynamiques, les trajectoires individuelles et collectives et les pratiques qui se déploient au sein de la Nouvelle-Calédonie.

Les experts tiennent en particulier à souligner le volontarisme et le dynamisme de l'ADIE, qui s'est notamment traduit par un accueil extrêmement chaleureux de la part de ses équipes, en particulier lors du séjour des experts dans les Iles Loyauté et sur la côte Est de la Grande Terre.

Pour l'ensemble de leur disponibilité, les échanges et les partages d'expériences, les experts remercient chaleureusement la centaine de personnes qui ont pris de leur temps pour consolider et rendre ce rapport pertinent au vu des questions posées.

Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

Table des matières

1 La Nouvelle-Calédonie, un contexte propice au développement d'une économie verte ? 1

1.1 Une petite économie insulaire au cœur de l'Océanie 1

1.2 Une ingénierie institutionnelle dans une logique consociative 5

1.3 Le vaste champ de l'économie verte et son développement potentiel par l'agriculture 7

2 Problématique et méthodologie 14

2.1 Objectifs et résultats attendus 14

2.2 Le lien entre l'économie verte et l'agroécologie 15

2.3 Une démarche épistémologique intégrant l'activité 1 et 2 16

2.4 Cadrage méthodologique 17

2.4.1 Elaborer un diagnostic sur la gouvernance et le potentiel de création d'emplois et activités dans le secteur de l'agriculture, sous l'angle de la dimension culturelle et du respect de l'altérité des populations Kanak 17

2.4.2 Identifier des bonnes pratiques à partir d'une cartographie des projets en cours en agroécologie 18

2.5 Outils méthodologiques 19

2.6 La nécessité de discuter les concepts avec les acteurs pour les adapter aux contextes calédoniens 20

2.7 Synthèse et limites méthodologiques 21

3 Analyse des stratégies en lien avec l'environnement et l'économie, en particulier avec l'économie verte et l'agroécologie 21

3.1 La gouvernance en matière d'économie verte et d'agroécologie : une mosaïque d'acteurs 21

3.1.1 Les institutions de la Nouvelle-Calédonie à l'échelon national et supranational 21

3.1.2 Les institutions de la Nouvelle-Calédonie à l'échelon du pays 27

3.1.3 Les communes 34

3.1.4 Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche 35

3.1.5 Les instances professionnelles et de certification 37

3.1.6 Instances de financement et de soutien à la création d'activité 41

3.1.7 Les instances d'initiative pour l'appui individuel et collectif 42

3.1.8 Les acteurs du système alimentaire 44

3.1.9 Les instances de formations 50

3.1.10 Un écosystème d'acteurs multiples, imbriqués et enchevêtrés 59

3.2 Un système de gouvernance complexe au regard de la dimension culturelle et de l'altérité Kanak 61

3.3 L'intégration de l'agroécologie au sein du modèle de gouvernance comme levier de développement 62

3.4 L'économie verte au centre du développement de la Nouvelle Calédonie : mythes ou réalités ? 64

4 L'évolution des systèmes de production agricoles en Nouvelle Calédonie 65

4.1 L'emploi, un facteur secondaire des activités en matière de développement agricole de la Nouvelle Calédonie 65

4.2 Profil des acteurs menant une activité agricole intégrant des pratiques agroécologiques 68

4.3 Les systèmes de production agricoles au coeur des pratiques agroécologiques de la NC 70

4.4 La place de l'agroécologie dans les systèmes de production 71

4.5 L'agroécologie peu présente dans le système de formation agricole 77

4.5.1 Une obligation méconnue des organismes de formation agricole d'introduire l'agroécologie dans la formation 77

4.5.2 Des contenus de formation en agroécologie encore peu présents dans les cursus 78

4.5.3 Des interrogations sur la compatibilité des méthodes pédagogiques utilisées avec la diffusion de l'agro écologie 79

4.5.4 Des initiatives de formation relevant de l'agroécologie pour combler un manque 80

4.6 Besoins en termes de formation 80

5 Recommandations et conclusion 82

5.1 Recommandations pour les financeurs et les instances dirigeantes de la formation professionnelle, notamment agricole 82

5.1.1 Réunir les principaux financeurs de la formation professionnelle 82

5.1.2 Renforcer l'Observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation, 82

5.1.3 Passer d'une part de financement marginale à une part de financement importante, 82

5.1.4 Créer un guichet unique pour accompagner les acteurs de la production agricole et du développement rural, en particulier les producteurs en place et les porteurs de projet. 82

5.1.5 Produire une stratégie et un programme de développement de l'attractivité des métiers et activités ciblées par l'enseignement agricole. 82

5.2 Recommandations pour les organismes de formation 83

5.2.1 Accorder une place principale et prioritaire à la formation à la transition agroécologique dans les cursus de formation et les plateaux techniques en s'appuyant notamment sur : 83

5.2.2 Ouvrir la palette de public ciblé par les formations continue à des personnes qui ne sont pas demandeurs d'emploi : 84

5.2.3 Développer l'apprentissage agricole (seulement 2 sections et 5,6% des apprentis aujourd'hui) : 84

5.2.4 Former les personnels pédagogiques à des méthodes de formation compatibles avec l'agrécologie 85

5.2.5 Dans le suivi post formation intégrer l'insertion par l'activité et l'auto emploi (pas seulement l'insertion par l'emploi de salarié) 85

5.3 Recommandations sur le soutien de la politique en matière d'économie verte en lien avec l'agroécologie 85

6 Bibliographie 87

7 Annexes 89

Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

Table des tableaux

Tableau 1 : Analyse TOWS du potentiel de diversification économique 10
Tableau 2 : Identification des filières de la transition écologique en NC selon les critères retenus pour la soutenabilité forte 13
Tableau 3 : budget des principaux financeurs de la formation professionnelle 51
Tableau 4 : offre de formation en Nouvelle Calédonie 54
Tableau 5 : Principales formations agricoles par les voies de l'apprentissage et de la formation continue 57
Tableau 6 : pratique agroécologique en fonction des systèmes de production 72
Tableau 7 : type de formation et/ou activité en fonction des systèmes de production 81

Table des illustrations

Figure 1 : La Nouvelle Calédonie, une interface au cœur du pacifique 1
Figure 2 : Dispersion des revenus monétaires mensuels par province en 2008 2
Figure 3 : La croissance démographique illustrative de la dynamique territoriale 4
Figure 4 : Les institutions de la Nouvelle-Calédonie 6
Figure 5 : Evolution historiques des structures coutumières 6
Figure 6 : La théorie des communs pour illustrer la diversité des situations en Nouvelle Calédonie ... 7
Figure 7 : les différentes acceptions du concept d'économie verte 8
Figure 8 : Compréhension des termes de référence de l'étude 15
Figure 9 : Cadrage de l'étude au regard du concept d'économie verte et de l'agroécologie 17
Figure 10 : Thématiques abordées lors des différentes phases d'évaluation de l'activité 1 18
Figure 11 : Workflow des fiches numériques 29
Figure 12 : Evolution des quantités d'engrais et de pesticides en Nouvelle Calédonie 45
Figure 13 : Profil des porteurs de projet et acteurs de la production agricole 46
Figure 14 : Balance alimentaire des principaux produits alimentaires en Nouvelle Calédonie 48
Figure 15 : Cartographie de l'offre de formation en Nouvelle Calédonie 53
Figure 16 : Schéma systémique des acteurs de la gouvernance en lien avec l'agriculture 60
Figure 17 : Impacts socio-économiques générés par la transition écologique pour la filière agricole en NC d'ici 2040 65
Figure 18 : Part de la superficie agricole utilisée dans la surface totale de la commune et nombre d'exploitations par commune 66
Figure 19 : Aptitude culturale et forestière des sols de la Nouvelle Calédonie 67
Figure 20 : potentialités en matière d'activités agricoles en Nouvelle Calédonie 68
Figure 21 : Trajectoires d'acteurs dans le domaine coutumier et privé 69
Figure 22 : Schéma du système en agroforesterie multistrates maraichage et culture fruitière 75
Figure 23 : Schéma de la parcelle 76

Liste des abréviations

ADEME : l'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Energie
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADRAF : l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier
AEK : Association des Entrepreneurs Kanaks
ADECAL : Agence de Développement de la Nouvelle-Calédonie
AFD : Agence Française de Développement
ANS : l'Agence nationale du sport
CAP-NC : Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
COGEST : comité de gestion
CPS : Communauté du Pacifique
DAFE : Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement
DFPC : Direction de la Formation Professionnelle Continue
DGRAC : Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières
FED : Fonds Européen de Développement
FEI : Fond Exceptionnel d'Investissement
FCFP : Franc Pacifique
GABNC : Groupement des agriculteurs biologiques de NC
GDPL : Groupements de Droit Particulier Locaux
GNC : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
IFAP : Institut de Formation à l'Administration Publique
ISEE : Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
IRD : Institut de Recherche et de Développement
MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MFR : Maisons Familiales Rurales
MTE : Ministère de la Transition Ecologique
NC : Nouvelle-Calédonie
OPC : Officiers Publics Coutumiers
PEI : Petite économie insulaire
PROE : Programme régionale océanien de l'environnement
PTOM : Pays et Territoires d'Outre-mer
SAU : Superficie Agricole Utilisée
ZODEP : Zones de Développement Prioritaires

1 La Nouvelle-Calédonie, un contexte propice au développement d'une économie verte ?

La Nouvelle-Calédonie (NC) est un territoire *sui generis*, au statut unique au sein de la République Française qui présente de nombreuses spécificités.

1.1 Une petite économie insulaire au cœur de l'Océanie

Cet archipel au cœur du Pacifique présente une économie insulaire qui, à de nombreux égards, se rapproche de celles des pays développés tout en maintenant une vulnérabilité spécifique aux petites économies insulaires en développement de par sa structure topologique spécifique, sa petite taille et son relatif éloignement géographique. Cette vulnérabilité économique et environnementale est d'autant plus forte en milieu rural. La ruralité calédonienne est caractérisée par un fort dualisme, que ce soit d'un point de vue économique mais aussi institutionnel, social et politique. La NC est un centre géostratégique proche des deux plus grandes économies de la région et en lien avec les autres pays d'Océanie de par son histoire mélanésienne (Figure n°1).

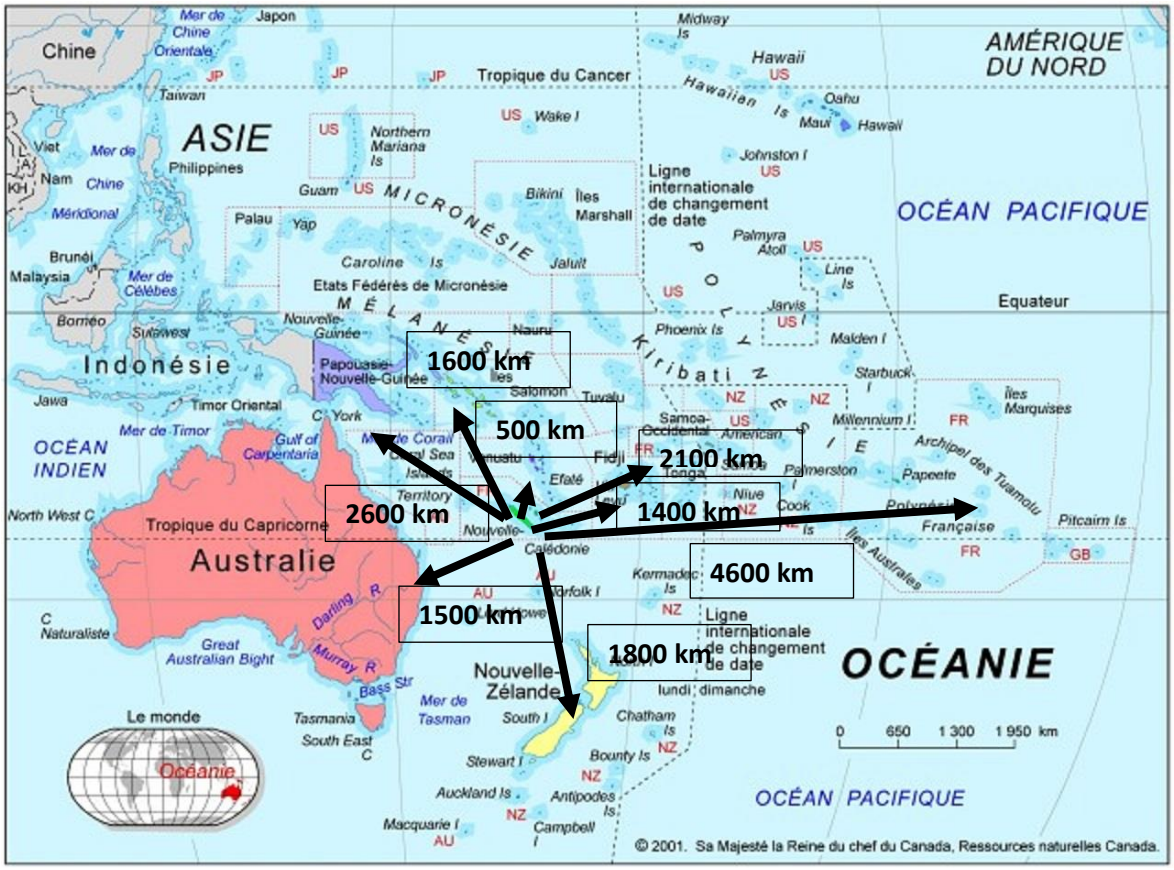

Figure 1 : La Nouvelle Calédonie, une interface au cœur du pacifique

L'économie du pays repose sur deux piliers : l'exploitation de son sous-sol et les transferts depuis la métropole. Malgré une croissance économique remarquable à l'échelle du territoire (plus de 4 % annuellement sur la période 1965-2010), la réduction des inégalités à travers notamment les

politiques dites de « rééquilibrage »[1] n'a pas été à la hauteur des attentes et son modèle de développement, hérité de l'économie de comptoir coloniale, se trouve aujourd'hui largement remis en question par une grande partie de la population. L'économie insulaire fait la part belle au secteur tertiaire qui représente 70% du Produit Intérieur Brut (PIB), mais l'exploitation du nickel reste structurante, de par ses effets indirects et induits (CEROM, 2015), mais aussi parce qu'elle conditionne fortement les anticipations des agents. Les études menées sur la soutenabilité de la trajectoire de développement l'archipel, malgré le manque de données disponibles et homogènes à l'échelle du territoire et sur le long terme, montrent que l'économie insulaire est soumise à trois tensions particulières : tout d'abord, l'exploitation du nickel, ressource non renouvelable, qui génère des dégradations sociales et environnementales pouvant être irréversibles ; ensuite, une forte dépendance aux transferts publics métropolitains ; enfin, un degré élevé de vulnérabilité comme beaucoup de PEI (Géronimi et *al.,* 2016). Si les inégalités sont de nature multidimensionnelle et ethnique, elles s'illustrent en particulier par les différences de revenu par habitant en fonction des provinces. Selon la courbe de Lorenz, l'écart de revenus est plus prononcé pour la province Nord et les îles Loyauté par rapport à la province Sud. Toutefois, l'analyse des indices de Gini entre 1991 et 2008 indique un accroissement de cet indice, soit un accroissement des inégalités dans la province du Sud passant de 0,36 à 0,38 à cause de l'accroissement des inégalités sur le Grand Nouméa. Alors que l'indice de Gini pour la province Nord passe de 0,52 à 0,46 entre 1991 et 2008 ; à l'opposé, l'indice de Gini de la province Iles Loyauté demeure relativement stable avec 0,53 en 1991 et 0,52 en 2008.

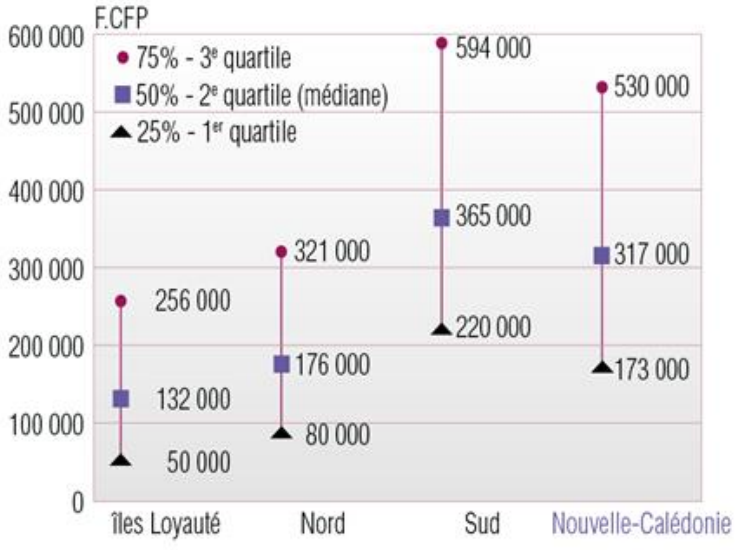

Note de lecture : le quart des ménages de la province des îles Loyauté perçoit moins de 50 000 F.CFP par mois (1er quartile), le quart suivant gagne entre 50 000 et 132 000 F.CFP (2e quartile), le quart suivant entre 132 000 et 256 000 F.CFP (3e quartile) et enfin le quart le plus aisé, perçoit plus de 256 000 F.CFP par mois.

Figure 2 : Dispersion des revenus monétaires mensuels par province en 2008
Source : ISEE - Enquête BCM 2008

Ces disparités sont aussi reflétées par l'évolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) par province (AFD, IEOM, ISEE, 2008) ou du niveau de vie médian des ménages. Selon l'enquête Budget des familles 2019-2020, « *le niveau de vie médian des ménages non Kanak (234 200 F.CFP) est deux*

[1] Le rééquilibrage, tel que défini dans la loi, vise à corriger toutes les situations d'inégalités qui peu ou prou pénalisent les Kanak et le développement harmonieux de la Nouvelle-Calédonie.

fois plus important que celui des ménages Kanak (116 800 F.CFP). Cela est dû d'une part *à la structure même du ménage : ... les ménages Kanak sont de plus grande taille et comportent plus de personnes inactives. En conséquence, les revenus du travail sont partagés entre plus de personnes et cela diminue le niveau de vie de chacun des membres de ces ménages...* D'autre part *les Kanaks occupent des professions moins rémunératrices »* [que les non Kanak].

De nombreux rapports de recherche ou documents d'orientation soulignent le besoin de repenser la stratégie de développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie à travers un modèle basé sur une soutenabilité forte (Blaise, 2013 et 2018 ; Bouard *et al.*, 2016 ; Anglada *et al.*, 2020, etc.). Toutefois, comme le souligne le rapport d'Anglada *et al*. (2020), le modèle actuel de l'archipel ne permet pas de réaliser rapidement cette transition. Dans le prolongement de cette étude, il paraît par conséquent important de se questionner sur les conditions de la transition vers un nouveau système dans les secteurs les plus propices et ayant déjà engendré des dynamiques intéressantes sous forme de projet et/ou à l'échelle locale. Les modèles d'agriculture notamment les systèmes d'agriculture vivrière, les activités agricoles appliquant des techniques et des nouveaux modèles économiques et entrepreneuriaux issus de l'agroécologie pourraient jouer un rôle majeur pour un développement à forte soutenabilité et engendrer un effet multiplicateur important en termes d'emplois. Toutefois, il est nécessaire de comprendre les logiques de gouvernance en la matière et de replacer les pratiques agroécologiques dans leur écosystème, afin de pouvoir appuyer le déploiement, l'appropriation et la réplication des pratiques et modèles déjà établis.

Comme évoqué précédemment, les activités économiques de l'archipel sont très fortement dépendantes de l'activité minière, du développement d'une économie de services et de l'attractivité du Grand Nouméa. Dans un contexte de forte concentration de la population dans la capitale, la dynamique démographique se caractérise actuellement par un étalement de la population en périphérie de Nouméa[2] et des bassins d'emploi. Au regard des données du recensement de la population, les îles Loyauté présentent une dynamique stable avec une légère croissance démographique annuelle pour l'île de Maré et d'Ouvéa. Par contre, les communes de l'extrême nord perdraient des habitants (Figure n°3 ci-après). Comme dans de nombreuses économies en développement, depuis près de trente ans une concentration dans les zones urbaines comme celle de Nouméa aurait provoqué un exode rural massif. Celui-ci résulterait d'une programmation et d'une orientation en matière de politiques publiques qui ont favorisé le développement du secteur tertiaire et secondaire couplé à une importation massive de produits alimentaires. Toutefois, certaines études suggèrent que la population calédonienne est en réalité de plus en plus mobile, comme en attestent l'existence d'importants contre flux, par exemple du Sud au Nord de la Grande Terre, cette "hypermobilité" participant au développement du capital humain et social (Pestana *et al.*, 2016 ; Geronimi et *al.,* 2016).

[2] Une des causes abordées par certaines personnes interrogées dans le cadre de ce rapport relève du prix du foncier qui incite la population à se déployer dans la périphérie.

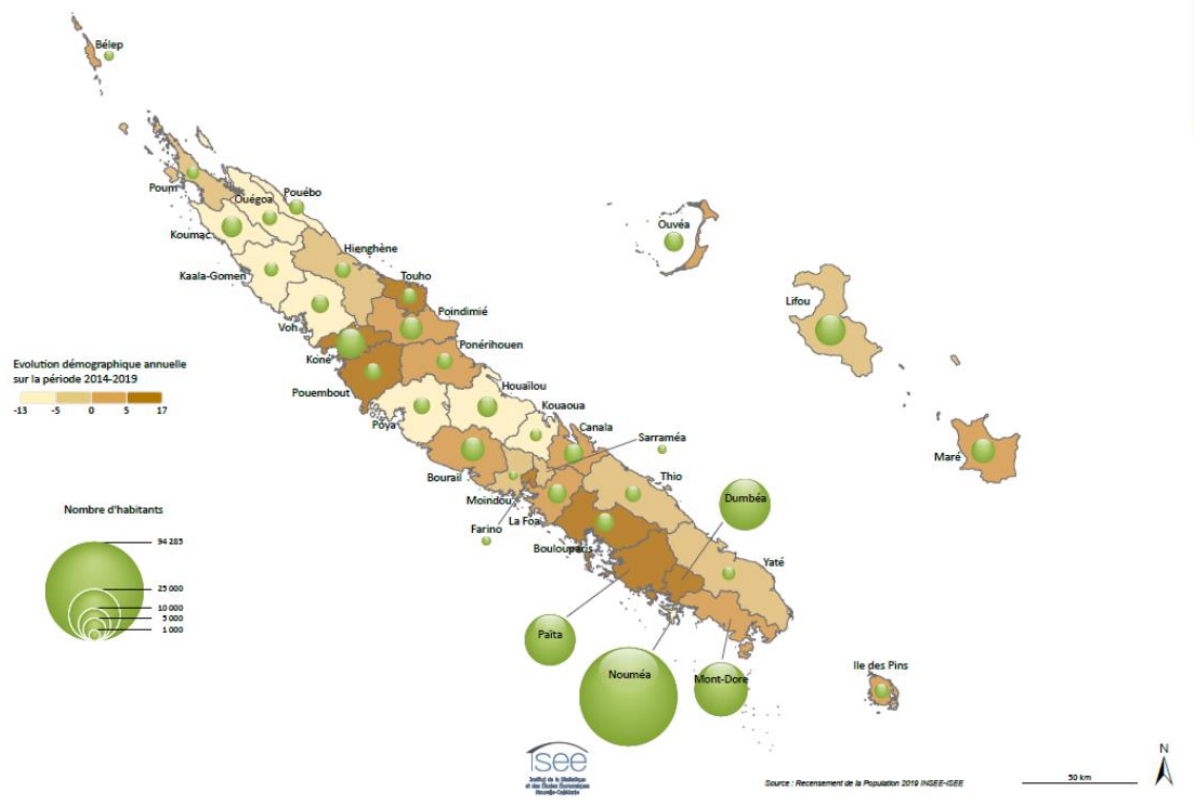

Figure 3 : La croissance démographique illustrative de la dynamique territoriale
Source : Atlas de la population d'après les données ISEE

Au final, le modèle de développement de la Nouvelle-Calédonie reste empreint d'un fort dualisme, qui revêt un caractère multidimensionnel : un pluralisme politique et juridique ainsi qu'un fort dualisme socio-économique qui est particulièrement frappant dans le domaine agricole. En outre, la question du maintien ou de la suppression de ce dualisme ne fait pas l'objet d'un consensus : en accord avec les modèles d'économie duale de Lewis, Ranis et Fei, certains considèrent que le développement du Caillou sera atteint lorsque le secteur dit "traditionnel" aura laissé la place au secteur moderne (y compris dans le domaine agricole). D'autres, à l'inverse, considèrent qu'il est important de maintenir ce dualisme afin de laisser à chacun le choix de sa trajectoire de vie. Un débat qui est loin d'être clos. Au-delà, ce modèle de développement souffre de nombreuses limites et se voit remis en question par une grande partie des acteurs interrogés. En effet, en dépit des efforts déployés sur plus de quarante ans, les politiques publiques peinent à engager une véritable dynamique de diversification économique. Une difficulté renforcée par une focalisation excessive de l'attention sur le nickel qui entrave l'adoption d'une vision plus prospective et masque la finalité humaine du développement (Blaise, 2013, 70). Les politiques de protection de l'économie locale et de défiscalisation visant à favoriser l'industrialisation et l'emploi local, de par leur caractère permanent génèrent de nombreux effets pervers. Héritage de l'économie de comptoir coloniale, la concentration du pouvoir économique aux mains d'un petit nombre de groupes locaux (l'"oligopole de collusion" décrit par Jean Freyss, 1995) se maintient, en particulier dans les secteurs de l'importation et de la distribution. Il en résulte une forte concentration des parts de marché dans certains segments du secteur agricole, dans les industries agro-alimentaires ou encore dans le commerce et la distribution. Ces distorsions résultent en des taux de rentabilité et de marge très élevés (intégrant les surcoûts liés à l'éloignement et surtout à la fiscalité) qui nourrissent le phénomène de "la vie chère". Les diverses tentatives d'encadrement de ces pratiques mises en œuvre par le Gouvernement de la NC restent pour l'heure sans succès.

Dans ce contexte, les plans d'orientation et les stratégies des différentes instances politiques s'avèrent essentiels pour mettre en œuvre des politiques publiques volontaristes visant un développement plus soutenable de l'économie calédonienne.

1.2 Une ingénierie institutionnelle dans une logique consociative[3]

Depuis les accords de Matignon-Oudinot, puis de Nouméa, l'ingénierie institutionnelle mise en place a tenté d'apporter des réponses vis-à-vis du clivage existant entre des communautés qui cohabitent en Nouvelle-Calédonie (Sourriseau et *al.,* 2016). Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie et les déclarations de politiques générales s'inscrivent dans cette dynamique et entendent intégrer une vision de soutenabilité forte[4], notamment à travers le développement de l'économie verte et bleue[5] (Institut d'Emission d'Outre-Mer, 2013 ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2015, Mapou, 2021). Ces plans de développement se traduisent de façon différenciée au sein des différentes institutions provinciales, en fonction de l'approche du développement durable retenue et des idéologies sous-jacentes (Sourriseau et *al.,* 2016; Pestana et *al.,* 2010). La Nouvelle-Calédonie présente un mille-feuille institutionnel qui reflète les clivages présents en son sein (Figure 4). Ce mille-feuille institutionnel peut parfois être perçu comme clivant, pourtant, les essais d'intégrer l'ensemble des parties depuis les accords politiques successifs offrent une richesse qui peut constituer le fondement d'une stratégie de soutenabilité forte. Les instances intervenant dans la mise en place des stratégies et politiques publiques se retrouvent à plusieurs échelles, incluant la sphère coutumière. La figure 4 présente les différents acteurs et leur rôle ainsi que les niveaux d'échelle de gouvernance. Cette figure illustre aussi les discours de certains acteurs renseignés qui soulignent que la décentralisation est effective jusqu'au niveau de la province. Or, comme mentionné par de nombreux rapports de recherche, les acteurs interrogés pointent le fait que l'échelon communal est insuffisamment investi dans les discours sur la gouvernance, alors même que les communes apparaissent comme un acteur majeur de la décentralisation à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement et de développement locaux. La proximité de ces instances avec la population locale et l'ancrage territorial des projets qu'elle permet, fait des communes l'échelle de gouvernance la plus pertinente à privilégier pour le déploiement de projets d'économie verte.

[3] En sciences politiques, la notion de consociation qualifie le phénomène par lequel l'ingénierie institutionnelle mise en place par les élites politiques cherche à, ou peut apporter, une réponse politique aux clivages existants dans certaines sociétés dites « divisées », qu'elles le soient sur une base religieuse, linguistique ou ethnique, en rejetant la logique majoritaire (voir Liphart, 1977). On entend par « société divisée », une société dans laquelle la diversité ethnoculturelle, religieuse ou linguistique se traduit par une fragmentation politique. Dans un tel cadre, les revendications politiques sont formulées à travers le prisme de l'appartenance (ethnique, religieuse, etc.) et les conflits politiques sont synonymes de conflits entre groupes ethnoculturels (Choudry, 2008).

[4] A minima, la *« soutenabilité forte est caractérisée par la nécessité de maintenir, à travers le temps, un stock de « capital naturel critique », dont les générations futures ne sauraient se passer »* (Vivien F.D., 2009).

[5] « *L'économie bleue est un modèle économique conçu par l'entrepreneur belge Günter Pauli. L'économie bleue est fondée sur le principe de l'économie circulaire et considère que les déchets ont une valeur. La couleur fait référence à celle du ciel et des océans et l'économie verte doit entraîner une amélioration du bien-être humain, elle tend vers l'équité sociale, réduit les risques environnementaux et la pénurie des ressources. L'économie verte est fondée sur le principe de l'économie durable* » (https://lilliad.univ-lille.fr/bibliographies/leconomie-bleue-leconomie-verte, consulté le 18 juillet 2022).

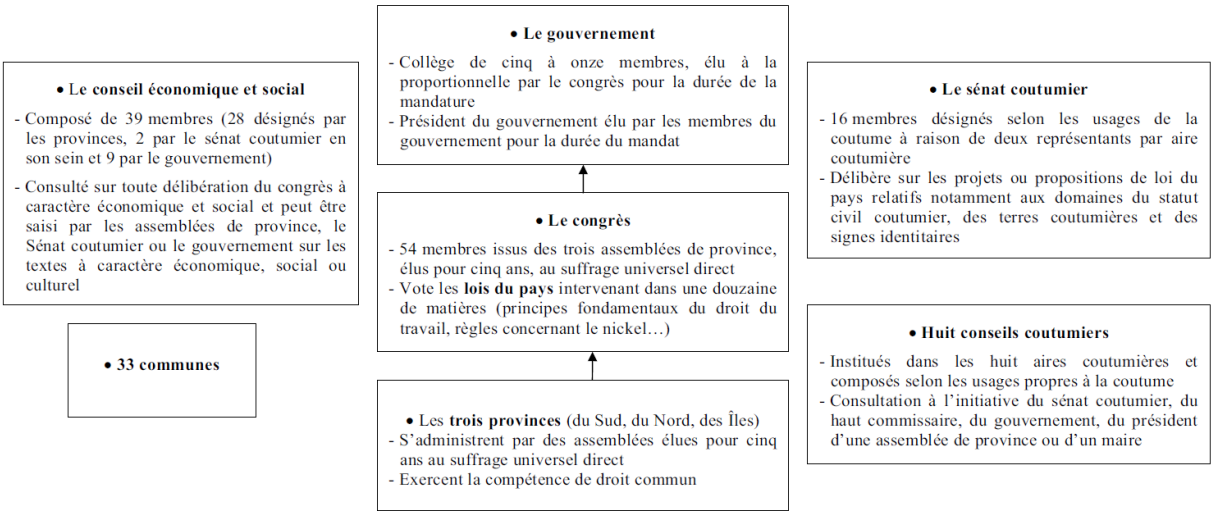

Figure 4 : Les institutions de la Nouvelle-Calédonie
Source : Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, 2013

La figure 5 montre l'évolution historique des niveaux d'organisation et de gouvernance coutumière. L'organisation clanique est encadrée par différentes instances de décisions : conseils des chefs de clans, conseils de districts, conseils d'aires et Sénat coutumier (Cassourret et *al.,* 2020). Celles-ci s'appuient sur un certain nombre de principes et de valeurs portant sur le droit d'usage, le non-marchand, l'oralité, la recherche de consensus (à travers les palabres) et la transmission (Ibid).

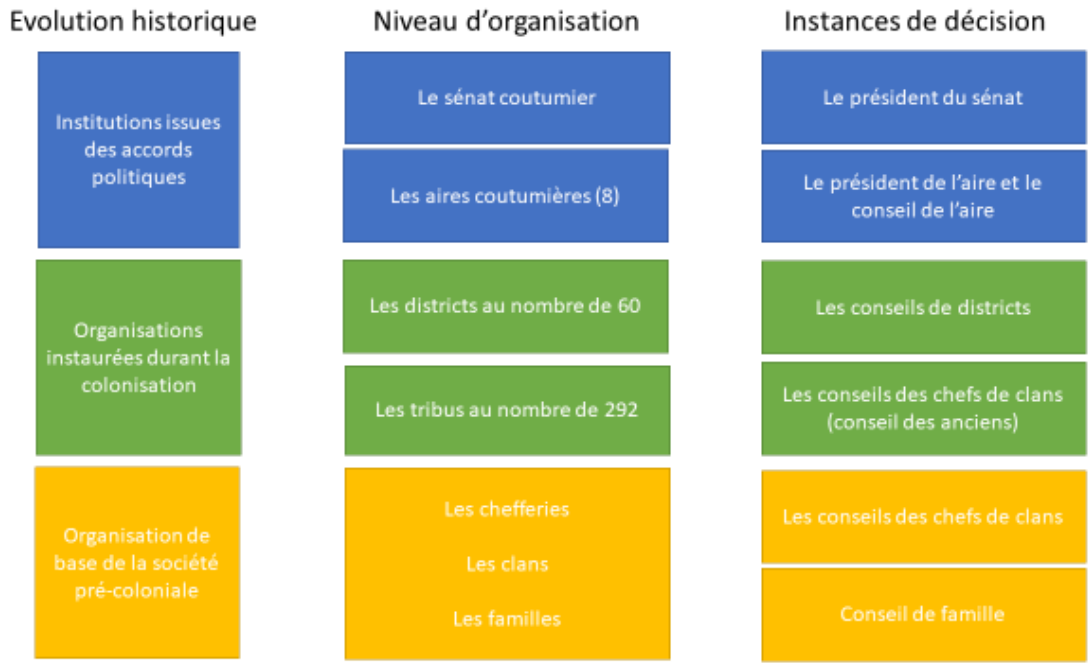

Figure 5 : Evolution historiques des structures coutumières
Source : Adraf, 2020

Selon Pantz (2017), la gestion du territoire[6] kanak relève plus « *son identité par rapport à l'attachement à la terre de ses ancêtres* ». Ce lien à la terre continue de structurer les territoires Kanak (Pantz, 2017). « *La hiérarchisation sociale et spatiale des kanak sur un territoire est directement déterminée par l'antériorité des clans sur cette terre. En effet, la moindre parcelle de terre ou de mer est un espace approprié par un clan, qui lui permet d'asseoir sa position sociale, son pouvoir et par conséquent son rôle vis-à-vis de la communauté* » (Pantz, 2017 ; p 198). Ce modèle d'organisation renvoie à la question des rapports entre les communautés ayants droit et les acteurs privés mais aussi et surtout comment les productions de biens marchands et non marchands émergent sur base des différents organisations sociales et spatiales. Elle permet d'illustrer la nécessaire réflexion sur les communs amenés par Schlager et Oström (1992). Cette question des communs est un enjeu majeur car elle assure la prise en compte des différents modèles existant en NC en créant des règles de gouvernance en fonction de l'usage et du droit (figure 6). La coexistence de l'identité Kanak, d'un modèle européen et d'une pluralité d'autres identités océaniennes et asiatiques constitue une spécificité forte qui est un des éléments majeurs à traiter pour considérer le développement de l'archipel (Cassourret et *al.,* 2020).

		Exclusivité	
		Haute (bien exclusif)	**Basse (bien non-exclusif)**
Rivalité	**Haute (bien rival)**	**Bien privé** Ordinateur personnel Sandwich	**Biens communs** Bibliothèque Système d'irrigation
	Basse (bien non-rival)	**Club, accès à péage** Abonnement à un journal Club de golf	**Bien public** Connaissance utile Coucher de soleil.

Figure 6 : La théorie des communs pour illustrer la diversité des situations en Nouvelle Calédonie
Source : Hess C. and Ostom E., 2017

Au final, le dualisme et le pluralisme qui caractérisent le développement de la NC et son système de gouvernance, s'ils peuvent paraître clivant, révèlent en réalité un système complexe permettant d'allier plusieurs logiques d'échanges et constituent en cela un terrain très fertile pour renforcer les dynamiques de développement humain et durable (Grosjean, 2019).

1.3 Le vaste champ de l'économie verte et son développement potentiel par l'agriculture

Après avoir défini le concept d'économie verte, cette partie s'attache à présenter un état des lieux de son développement sur le territoire et les visions portées par les acteurs rencontrés.

1.3.1 L'économie verte selon une logique de soutenabilité forte et d'équité sociale

Depuis un certain nombre d'année, les politiques de développement se centrent sur le concept de développement durable en engendrant des dynamiques différentes en fonction des approches théoriques sous-jacentes. De nombreux concepts apparaissent tels qu'économie verte, économie circulaire, économie bleue, économie environnementale, soutenabilité / durabilité forte et faible, etc. Concernant la notion d'économie verte, certains acteurs considèrent qu'il s'agit de stratégies de "verdissement" de la croissance, voire même de "greenwashing". En effet, si l'on revient sur

[6] « *Le territoire peut être défini comme […] une unité d'enracinement constitutive de l'identité et au-delà encore, un enjeu politique* ». Pantz, 2017 d'après Joël Bonnemaison, 1997

l'évolution du concept défini par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comme étant *une économie entraînant une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources* », l'on peut entrevoir trois grandes tendances : l'économie écologique, la croissance verte, la décroissance et la sobriété. D'autres définissent ce concept comme "*le lien entre l'environnement et les disciplines économiques définit par des experts ou des responsables au sein des institutions internationales*" (Boisvert, V. et Foyer, J., 2015). Ce rappel conceptuel est nécessaire car il permet d'appréhender la diversité des visions portées par les acteurs rencontrés lors de la mission, en abordant deux champs : la distinction entre durabilité forte et faible et la notion d'équité sociale. En effet, le développement humain doit être abordé dans une logique de durabilité forte, ce qui implique que l'économie n'est pas un sous-système isolé et autorégulé mais un système inséré dans une structure qui le dépasse, le système social, lui-même subordonné au maintien de l'écosystème dans lequel il s'insère. En outre, le principe d'équité sociale est souvent peu abordé alors même qu'il devrait être nécessairement pris en compte dans une logique de développement d'une économie verte basée sur la dimension socio-culturelle et le respect de l'altérité des populations kanak.

Dans le cadre d'une analyse plus fine des logiques d'acteurs interagissant avec cette notion d'économie verte, comme illustrée sur la figure 7, les positions des acteurs divergent d'une notion de *business as usual* (non prise en compte des limites des ressources de la planète et inégalités des richesses), à une notion d'économie écologique et équitable (partage des richesses et prise en compte des limites de la planète), en passant par la recherche de la sobriété (Mousel M. et *al., 2013*).

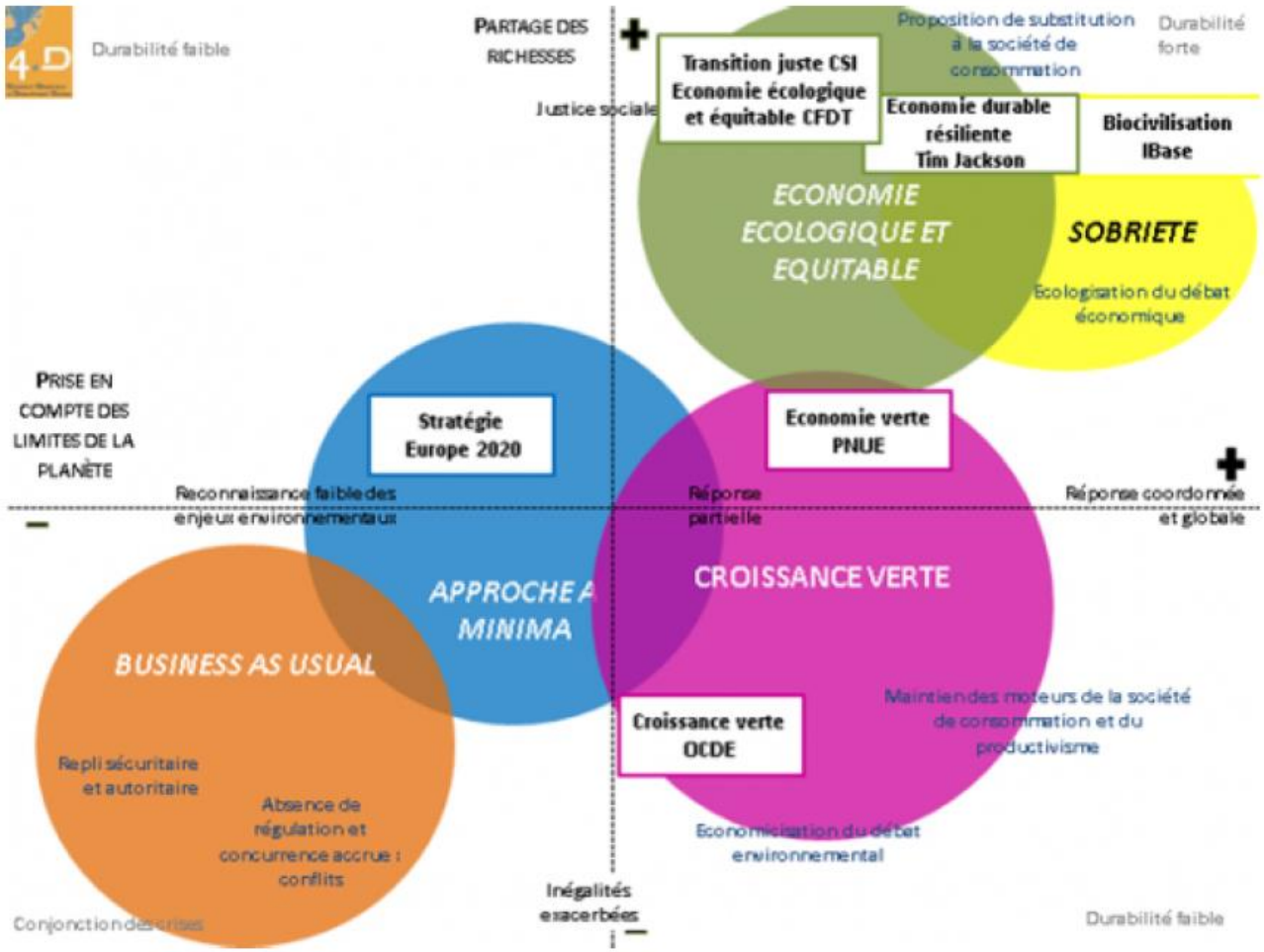

Figure 7 : les différentes acceptions du concept d'économie verte

Source : Mousel M. et al., 2013

1.3.2 L'économie verte, un essor balbutiant avec des ambitions modestes

En 2019, l'Agence de la Nouvelle-Calédonie de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer rédige une note expresse intitulée "l'économie verte en Nouvelle-Calédonie, un essor mesuré mais prometteur". Cette note accompagne des orientations majeures au sein du Gouvernement qui entend donner une impulsion publique à travers notamment le Schéma pour la Transition Energétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC, adopté en 2016). Les données issues de cette note révèlent que sur les 1 544 entreprises exerçant une éco-activité, les principaux secteurs concernés sont la gestion des espaces naturels et la protection de l'environnement (74 %), la gestion des déchets (12 %), l'énergie renouvelable (8 %), l'assainissement (6 %) et la recherche et développement (2 %). En 2017, l'éco-activité présente 3 503 emplois, soit 3.1% du tissu d'entreprises marchandes et 4.9 % des emplois marchands. "*Au sens large, avec les activités périphériques, l'économie verte regrouperait 3 924 entreprises et 5 502 emplois*" (IEOM, 2019). L'analyse porte ici seulement sur le secteur marchand, or le secteur non-marchand constitue un potentiel fort en matière de soutenabilité forte et l'étude sous-estime en particulier la place de l'agriculture dans cette dynamique potentielle. Pour toutes ces raisons, l'économie verte apparaît comme un potentiel prometteur pour le territoire et c'est ce qui justifie d'ailleurs son introduction dans les nouvelles orientations d'acteurs supranationaux comme la Délégation de l'Union Européenne ou nationaux comme l'Agence française du Développement (AFD) intervenant localement.

Forte de ces premiers constats, une étude portant sur "l'objectif de quantifier le potentiel pour la Nouvelle-Calédonie d'une diversification de son économie privilégiant les secteurs porteurs pour la transition écologique et sociale" sélectionne "des secteurs porteurs pour engager et pérenniser cette transition" afin de réaliser une démarche prospective débouchant sur des recommandations et des actions à mettre en œuvre (Anglada et al., 2020).

Les grands principes cadrant cette étude portent sur trois piliers : une économie indépendante et résiliente ; des ressources naturelles restaurées, préservées et valorisées ; un patrimoine socio-culturel reconnu et valorisé. La première vise à minimiser les importations, accroitre les exportations pour viser l'équilibre commercial extérieur, capter la richesse et augmenter la circulation de la richesse produite sur le territoire. Le deuxième pilier vise quant à lui à minimiser l'utilisation des ressources non-renouvelables et privilégier les ressources renouvelables, favoriser les approches d'économie circulaire, réduire la consommation énergétique et les émissions associées, maintenir le bon état écologique des écosystèmes et mettre en place des mécanismes de financement pour restaurer et préserver les ressources naturelles valorisées. Enfin, le troisième pilier agit sur le développement d'activités intégratives et bénéfiques pour l'emploi local et les populations locales, la poursuite de la transition en privilégiant les actions collectives et concertées et le renforcement des soins de santé, la formation ou encore un partage équitable des rémunérations de tous les travailleurs (Anglada C., et *al.,* 2020). Cette longue énumération de facteurs montre que le pilier économique est essentiellement abordé d'un point de vue de l'équilibrage de la balance commerciale ou de la circulation de la richesse et non de façon intégrée avec la réduction des inégalités. L'ensemble de ces piliers et champs d'investigation souligne l'émergence de la prise en compte des logiques d'une soutenabilité forte sans parvenir à les intégrer dans une logique imbriquée. Cette étude fait néanmoins ressortir, sur base d'une analyse multifactorielle, un premier résultat incitant à la diversification économique (voir l'analyse Tows dans le tableau n°1 ci-après).

Tableau 1 : Analyse TOWS du potentiel de diversification économique
Source : auteurs d'après le rapport de Anglada C., et al., 2020

		Force	Faiblesse
Analyse Tows[7] **Dimension économique** **Dimension environnementale** **Dimension sociale**		**- des collectivités structurées** **- une nouvelle incitation fiscale pour l'innovation** **- des flux financiers externes (Etat Français notamment)** **- les secteurs d'exploitation de ressources naturelles renouvelables générant de fortes retombées sur le territoire** **- un tissu industriel diversifié** **- un patrimoine naturel exceptionnel** **- des savoirs traditionnels associés à la biodiversité importante** **- une dynamique de volontarisme des populations pour la gestion durable des ressources** **- des énergies renouvelables en plein essor** **- une faible densité de population et un indice de développement humain élevé** **- une diversité ethnique et culturelle combiné à un système éducatif performant** **- des politiques sociales en progrès** **- une expertise scientifique locale** **- un dynamisme entrepreneurial et une richesse et un dynamisme du réseau association**	**- une instabilité institutionnelle** **- une économie fortement tertiarisée** **- une économie « sous serre » dont le développement repose principalement sur deux rentes externes non maitrisées (nickel et transfert de l'Etat)** **- une organisation administrative morcelée freinant les potentielles évolutions** **- une fiscalité du nickel limitant les retombées pour le territoire** **- une balance commerciale déficitaire** **- d'importantes émissions de GES et autres polluants atmosphériques provenant en grande partie du secteur du nickel** **- un impact ponctuel de l'agriculture conventionnelle** **- de faibles taux de valorisation des déchets** **- une faible autonomie alimentaire et énergétique** **- une progression des maladies chroniques** **- de fortes disparités de densité de population selon les provinces** **- de fortes disparités territoriales dans l'offre de soins selon les provinces liées aux disparités de répartition de la population sur le territoire des inégalités territoriales d'accès à la formation** **- une inadéquation entre offre et demande d'emplois** **- des niveaux de délinquance élevés** **- des projections démographiques modérées** **- la recherche d'une identité néo-calédonienne**
Opportunités	**- un potentiel économique dans la région Océanie** **- un élan mondial pour une transition vers un modèle économique plus soutenable** **- des velléités internationales (principaux producteurs de véhicules électriques) pour un nickel « vert et éthique »** **- des ressources naturelles renouvelables abondantes, valorisables** **- des initiatives en cours pour le développement**	**Une orientation plus forte des secteurs et du tissu industriel dans la région Océanie** **L'utilisation des ressources financières externes et l'incitation fiscale pour l'innovation pour une transition en matière de soutenabilité forte** **L'intégration des savoirs traditionnels associés à la biodiversité pour consolider les initiatives** **La combinaison des énergies renouvelables avec le fort potentiel de valorisation des déchets accroissant l'impact positif pur l'environnement**	**La transition vers un nickel « vert et éthique »** **L'utilisation de l'élan vers un modèle économique plus soutenable afin d'assurer une diversification de l'économie permettant la sortie de l'économie tertiarisée et de deux rentes externes non maitrisées. Ce modèle économique pourrait réduire les importations** **Un accroissement de l'intégration économique régionale pouvant renforcer la stabilité institutionnelle et donner une vision stratégique permettant de consolider et d'inclure les différentes administrations**

[7] La Tows est une analyse qui utilise les forces et faiblesses en fonction des opportunités et des menaces afin de définir des stratégies offensives et défensives.

	de la sylviculture durable et l'agroécologie - un fort potentiel de valorisation des déchets, activités générant des impacts positifs pour l'environnement - le développement de la recherche et innovation dans le secteur de la valorisation des ressources naturelles - une dynamique politique post référendum	L'inclusion des populations par rapport à la gestion des ressources renouvelables abondantes et valorisables La mise en place de cycle de concertation incluant la diversité et ethnique et culturelle, le monde entrepreneurial et le réseau associatif dans la dynamique politique post-référendum La prise en compte de l'expertise scientifique locale et de la politique sociale en progrès dans le développement de la recherche et de l'innovation de la valorisation des ressources naturelles	L'utilisation des ressources naturelles pour accroitre la phytoremédiation et compenser les GES L'introduction de la sylviculture durable et de l'agroécologie dans l'agriculture conventionnelle pour réduire les impacts négatifs et augmenter l'autonomie alimentaire Le développement potentiel de valorisation des déchets afin d'accroitre le taux de valorisation La valorisation et l'utilisation des ressources renouvelables pour augmenter l'autonomie alimentaire et énergétique L'intégration et l'inclusion des disparités territoriales et des densités de population dans la dynamique politique post référendum Le développement de pôles de recherche et d'innovation dans le secteur de la valorisation des ressources naturelles au sein de territoires les moins bien dotés en offre de formation Le développement de pôle de recherche et d'innovation dans le secteur de la valorisation des ressources naturelles afin de réduire la progression des maladies chroniques et compenser le manque d'offre de soins (pharmacopée et alicament)
Menaces	- un avenir institutionnel incertain - une forte dépendance de l'économie aux fluctuations des rentes externes liées : ✓ aux fluctuation du prix du nickel sur les marchés internationaux ✓ aux fluctuations des transferts financiers de la France métropolitaine - une difficulté à satisfaire la demande (en biens et services) du marché domestique - une faible compétitivité de la production locale sur le marché local et international - des menaces environnementales et climatiques globales - de fortes variétés et différences de modes de vie entre les pans de la société néo-calédonienne et une offre de consommation devant s'adapter à chaque groupe visé - de fortes inégalités déterminées par des critères géographiques, de genre, ethniques	Le soutien de collectivités structurées pour renforcer l'avenir institutionnel L'accroissement de l'exploitation durable des ressources naturelles pour réduire la dépendance des fluctuations du nickel et de transferts financiers La mise en place d'une stratégie à moyen terme fondé sur l'innovation et un tissu industriel diversifié La concentration de l'incitation fiscale pour l'innovation La concentration des retombées de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables sur le territoire afin de satisfaire la demande du marché domestique La structuration du tissu industriel diversifié pour répondre principalement à la demande du marché local La valorisation du patrimoine naturel exceptionnel et les savoirs traditionnels associés à la biodiversité ainsi que l'inclusion des populations dans la gestion durable des ressources pour réduire les menaces globales La prise en compte de la diversité ethnique et culturelle, la progression des politiques sociales pour adapter la consommation à différents modes de vie Un système éducatif performant afin de promouvoir la variété des modes de vie	L'adoption d'une fiscalité minière maximisant la part de la rente revenant au territoire via une redevance d'extraction et la création d'un fons souverain La mise en place d'un plan ambitieux de transformation de l'économie, décliné par secteurs, fondé sur la transition écologique L'adoption d'un statut de déplacé environnemental et la définition des modalités d'accueil (notamment foncières) L'élaboration de plans communaux de prévention des risques systémiques visant l'autonomie alimentaire et énergétique L'adoption d'une loi de pays sur l'économie sociale et solidaire favorisant les réseaux d'échanges solidaires et la cohésion sociale Le déploiement de stratégies garantissant le respect du choix des trajectoires de vie Le développement des approches fondées sur l'interculturalité

		L'utilisation de l'expertise locale et des dynamiques entrepreneuriales et associatives pour réduire les inégalités	

A partir d'une analyse des effets d'entraînement des secteurs productifs de l'économie calédonienne en termes de production, de valeur ajoutée et d'emploi, un premier classement des secteurs fait apparaître l'agriculture comme celui ayant les plus forts multiplicateurs, à tous les niveaux. Une analyse multicritère prenant notamment en compte l'impact économique, social et environnemental de chaque secteur, son appropriation politique ou encore le potentiel de réduction des pressions environnementales permet d'affiner l'analyse. Selon ces critères, le tableau n°2 montre les scores obtenus par chacun des secteurs productifs et permet d'identifier sept secteurs prioritaires (surlignés en vert).

Tableau 2 : Identification des filières de la transition écologique en NC selon les critères retenus pour la soutenabilité forte
Source : Anglada et al. (2020), p. 27.

Secteurs	Enjeux économiques	Enjeux sociétaux	Appropriation poltique	Score global	Pressions environnementales	Potentiel de réduction des pressions environnementales
Agriculture	+++	+++	+++	9	Fort	Fort
Sylviculture et travail du bois (filière bois)	++	+++	++	7	Faible	Fort
Pêche	++	+++	++	7	Faible	Moyen
Aquaculture	++	+++	++	7	Faible	Faible
Industries agro-alimentaires	+++	+++	++	8	Moyen	Faible
Industrie du nickel	+++	+++	+++	9	Fort	Faible
Industrie manufacturiére	+	+	+	3	Moyen	Faible
Construction	+++	++	+	6	Fort	Moyen
Industrie de l'énergie	++	++	+++	7	Fort	Fort
Transport	+	++	++	5	Moyen	Moyen
Tourisme	++	+++	+++	8	Fort	Fort

Au final, cinq secteurs à potentiel de développement et un secteur émergent sont retenus pour accélérer la transition écologique dans une perspective de soutenabilité forte :

- La transition agroécologique ;
- La gestion et valorisation durable des ressources halieutiques ;
- La sylviculture durable ;
- Les énergies renouvelables ;
- Le tourisme durable ;
- La valorisation durable des substances naturelles (émergent).

A partir de ces résultats, un scénario de transition écologique a été élaboré à l'horizon 2040, décliné dans chacun des secteurs retenus. Alors même que le scénario confirme les puissants effets d'entraînement du secteur agricole (le secteur contribuant aux impacts totaux liés à la transition écologique à hauteur de 78 % pour la production, 74 % pour la valeur ajoutée et 81 % pour l'emploi), les objectifs affichés apparaissent comme très peu ambitieux, en particulier concernant le développement de l'agriculture biologique :

- "*Accroitre le taux d'autonomie alimentaire dans les produits agricoles et dans les produits de la mer (40 % pour les produits agricoles en 2040 contre 18,5% en 2016), parvenir à 100 % autonomie alimentaire pour les produits de la mer en 2040*
- *Augmenter la part de l'agroécologie, notamment des agricultures naturelles dans l'agriculture (atteindre 10 % de la part de SAU en agriculture biologique labellisée en 2040, et 90 % de la part de la SAU en agriculture raisonnée voire naturelle et non labellisée*" (Ibid., p.31, souligné par les auteurs).

Ainsi, lorsqu'on lit *atteindre 10 % de la part de SAU en agriculture biologique labellisée en 2040* on ne peut que s'interroger : pourquoi une ambition aussi réduite et à un terme relativement lointain, surtout sans définir ni analyser ce que pourrait être une agriculture dite raisonnée ou naturelle non labellisée ?

Enfin, l'étude réalisée ne prend en compte que le versant marchand du secteur agricole. Or, comme

démontré par l'enquête sur l'agriculture en tribu conduite par l'IAC en 2010, la production agricole non marchande serait équivalente, en valeur, à la production marchande. Les produits agricoles issus du non marchand servent à l'autoconsommation des ménages mais aussi aux cérémonies coutumières, aux pratiques de dons et contre-dons qui structurent la société Kanak, et au-delà, les sociétés océaniennes. Par conséquent, le potentiel du secteur agroécologique, bien que déjà très élevé en ne comptant que le marchand est très largement sous-estimé. Mais surtout, son impact dépasse la sphère économique marchande par sa contribution au capital social et culturel des populations locales mais aussi par la valorisation des savoirs locaux qu'il permet.

2 Problématique et méthodologie

Cette partie présente les problématiques de l'action et la méthodologie adoptée pour les activités liées à l'expertise et leur mise en cohérence.

2.1 Objectifs et résultats attendus

L'objectif de cette action est de développer l'économie verte et l'accès aux emplois verts des populations rurales tout en renforçant les compétences dans ce domaine. Il repose sur trois objectifs spécifiques :

- **S. 1 -** Déterminer un schéma de gouvernance impliquant les institutions et les parties prenantes coutumières afin de promouvoir un développement économique durable respectueux de l'altérité.
- **S. 2 -** Augmenter les opportunités d'emplois et d'activités à proximité de leur lieu de vie pour diminuer l'exode rural par l'identification de filières d'emploi liées à l'économie verte et respectueuse des savoir-faire traditionnels.
- **S. 3 -** Structurer les compétences associées à des activités de protection de l'environnement. La protection de l'environnement doit passer d'une approche associative et réglementaire à une approche créatrice de valeur pour le Pays et donc source d'emploi pérennes.

La figure8 ci-après représente la compréhension des termes de références. L'objectif général se réalisera en deux temps : un premier temps reprenant les objectifs spécifiques 1 et 2 qui font l'objet de la présente méthodologie, puis un deuxième temps pour structurer les compétences associées de protection de l'environnement et de création d'emplois liés à l'économie verte, dans le respect de l'altérité des communautés kanak. Il est à noter que les objectifs spécifiques 1 et 2 sont orientés selon le concept d'économie verte (activité 1), tout en tentant de faire le lien avec l'agroécologie (activité 2).

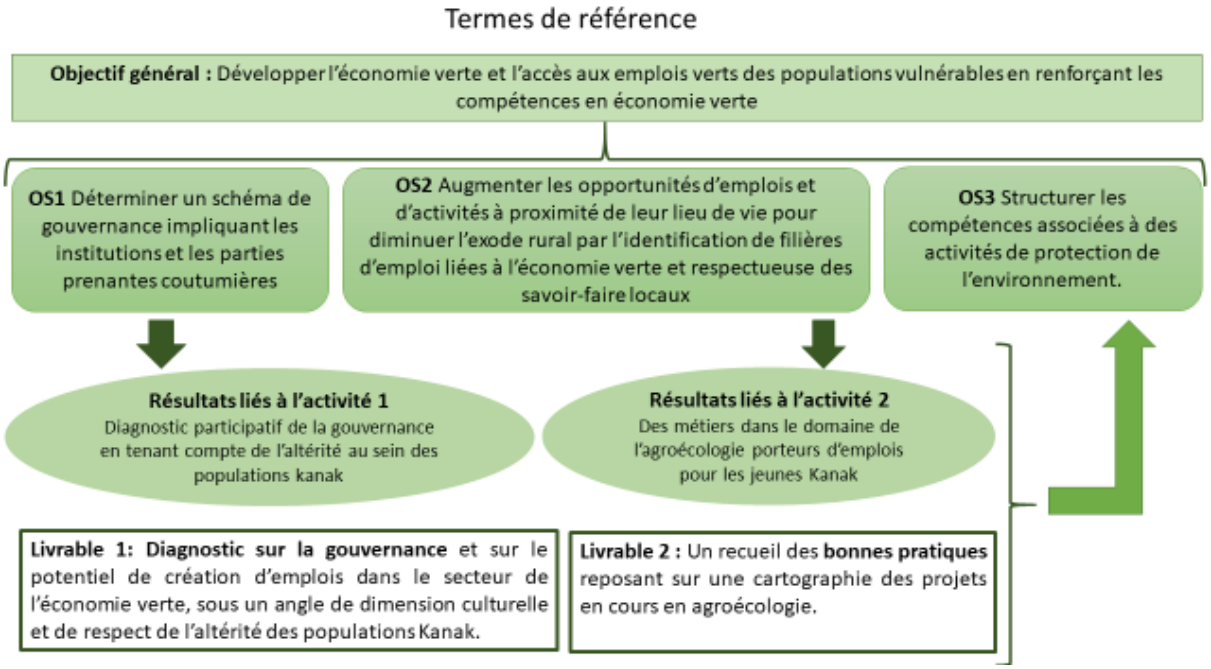

Figure 8 : Compréhension des termes de référence de l'étude

La présente étude porte donc sur deux activités :

- Activité 1 – Elaborer un diagnostic sur la gouvernance et le potentiel de création d'emplois dans le secteur l'économie verte, dans sa dimension culturelle et dans le respect de l'altérité des populations Kanak
- Activité 2 – Identifier des bonnes pratiques à partir d'une cartographie des projets en cours en agroécologie

L'activité 1 vise l'élaboration d'un diagnostic en matière de gouvernance qui intègre différents acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels. Ce diagnostic sur la gouvernance est adossé au premier chapitre et complète le potentiel en termes de création d'emplois et d'activités afin d'identifier les freins au développement d'activités en matière d'économie verte. Cette activité porte une attention particulière au contexte socioéconomique et culturel Kanak, au respect de l'altérité et à une approche interculturelle intégrant le droit coutumier, le mode de vie et le projet de société Kanak ainsi que les cadres légaux et règlementaires qui sont établis et projetés. L'activité a donc l'ambition de faire un état des lieux facilitant la construction d'une feuille de route. Cet état des lieux permet en outre de réaliser un *mapping* des parties prenantes et d'identifier clairement leur rôle et leurs points de vue par rapport aux objectifs précités. Le diagnostic issu de l'activité 1 est couplé à l'activité 2 dans ce présent rapport et porte sur l'identification de « bonnes pratiques » à partir d'une cartographie des projets en cours en agroécologie. L'ensemble de ces activités est cadré selon le concept d'économie verte évoqué précédemment et celui d'agroécologie.

2.2 Le lien entre l'économie verte et l'agroécologie

Au-delà du concept d'économie verte, il paraît important de préciser un autre **concept central** de l'étude, celui d'**agroécologie**. Selon Caquet T. et al. (2019), « *l'agroécologie côtoie le concept d'économie circulaire, au sens où tous deux s'inscrivent dans le cadre du développement durable et s'inspirent notamment des notions « d'économie verte », « d'économie de l'usage », voire « d'écologie industrielle », du bouclage des cycles en évitant le « stade déchet », et en limitant d'autant la consommation de matières premières et d'énergie* ». Autrement dit, comme le concept d'économie verte, l'agroécologie s'inscrit à l'interface entre l'économie et l'environnement dans une perspective systémique. Le concept d'agroécologie est abordé par Altieri dans les années 80 et la première définition indique que l'agroécologie est « *un ensemble de méthodes et de pratiques socle d'une révision des liens entre agriculture et écosystèmes dont le but est de garantir la préservation des ressources naturelles* » (Altieri, 1989). Ce constat souligne le lien entre économie verte voire circulaire et l'agroécologie comme outil pour atteindre un développement humain et durable. Au vu de la diversité des agroécosystèmes en NC, les experts ont opté pour un cadrage de l'étude selon une définition qui permette de refléter la diversité des visions illustrée par la figure 7 : « *L'agroécologie privilégie le recours à la diversité, qu'elle soit génétique (association de variétés, recherche de rusticité…), spécifique (association de cultures, diversité d'espèces) ou fonctionnelle (agroforesterie, association culture-élevage…). Elle s'appuie sur le recyclage des ressources et la recherche de complémentarités entre productions* » (Caquet T. et al., 2019).

Outre ce lien clair entre les deux concepts, l'étude a orienté son analyse en matière d'économie verte sur le secteur de l'agriculture en s'appuyant sur les résultats précédents qui confirment son fort potentiel en matière de transition écologique, en particulier en matière d'emplois. En outre, le commanditaire de l'étude, la Direction de la Formation Professionnel Continue (DFPC) porte une attention toute particulière au développement de la formation en matière d'agriculture. Il est donc judicieux de circonscrire l'étude au secteur le plus porteur pour le développement d'une économie verte en Nouvelle-Calédonie : la transition agroécologique.

2.3 Une démarche épistémologique intégrant l'activité 1 et 2

En partant des concepts d'économie verte et d'agroécologie retenus dans ce rapport et le lien établi entre l'activité 1 et 2, le schéma suivant synthétise l'ensemble de la démarche méthodologique. L'équipe d'experts a mobilisé une approche systémique pour réaliser le diagnostic sur la gouvernance. Cette approche repose sur l'analyse des systèmes complexes (Lapointe J., 1993 ; Yatchinovsky, A. 1999). En effet, le modèle de gouvernance en NC repose sur plusieurs échelles (supra-nationale, nationale, pays, provinciale, communale, coutumière) et ces échelles sont imbriquées avec d'autres acteurs du monde économique, social et culturel. Elle fait donc ressortir les interactions entre les parties prenantes et leurs rôles. Cette approche a été mise en œuvre à l'aide de deux types d'outils : des entretiens semi-directifs auprès des acteurs préalablement identifiés et des focus groupe. Les personnes interrogées ont été identifiées à l'aide d'une démarche d'échantillonnage raisonnée selon le contexte socioéconomique et culturel. Elles pourront être mobilisées tout au long de l'action.

L'approche systémique permet également de montrer que l'agroécologie intègre au sein d'un territoire les champs économique, socio-culturel et environnemental propres à la NC. L'aspect économique relevant de l'agriculture est abordé, selon les spécificités locales, dans ses dimensions marchande et non marchande. Cette analyse appréhende l'économie sous toutes ses formes, comme moyen pour atteindre des objectifs socio-culturels de développement humain, tout en intégrant les contraintes environnementales. Un tel champ d'investigation comprenant ces trois dimensions assure une intégration plus forte des actions à mener dans la gouvernance en matière d'économie verte.

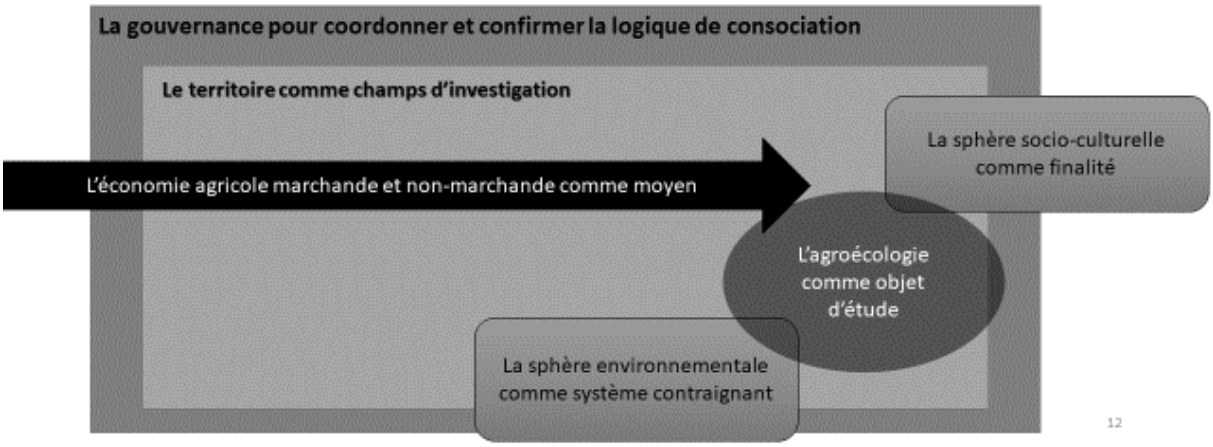

Figure 9 : Cadrage de l'étude au regard du concept d'économie verte et de l'agroécologie

Cette démarche méthodologique se fonde sur l'hypothèse que l'objet d'étude, l'agroécologie, est un facteur central pour un développement durable et humain en NC. L'analyse de ce système complexe permettra de :

- Comprendre son fonctionnement en matière de gouvernance ;
- Identifier les conditions de succès de la mise en place d'une stratégie de développement axée sur l'économie verte et l'agroécologie ;
- Identifier les trajectoires assurant une transition qui intègre la sphère environnementale et socio-culturelle respectivement comme élément contraignant et finalité ;
- Evaluer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

A partir d'une analyse descriptive du système, il s'agit d'orienter les résultats selon une approche plus prescriptive, autrement dit de proposer des solutions pour pallier les difficultés et renforcer les dynamiques et les projets identifiés. Pour cette raison, les résultats des activités 1 et 2 sont exposés au sein du même livrable, qui se structure en deux parties :

- **Diagnostic** sur la gouvernance et sur le potentiel de création d'emplois dans le secteur de l'économie verte, sous l'angle de la dimension culturelle et du respect de l'altérité des communautés Kanak.
- Un recueil des "**bonnes pratiques"** reposant sur une cartographie des projets en cours en agroécologie et des pratiques d'accompagnement.

2.4 Cadrage méthodologique

Cette partie présente le cadre retenu pour chacune des deux activités.

2.4.1 Elaborer un diagnostic sur la gouvernance et le potentiel de création d'emplois et activités dans le secteur de l'agriculture, sous l'angle de la dimension culturelle et du respect de l'altérité des populations Kanak

Les différentes thématiques abordées dans le cadre de cette activité 1 reposent sur l'identification des parties prenantes, leurs rôles et fonctions ainsi que les freins en matière de gouvernance. Ce point est traité d'un point de vue de différentes échelles : pays, provinciale, communale et coutumière mais aussi d'un point de vue d'acteurs socio-économiques.

A l'issue de ces entretiens, un premier focus groupe a permis de mettre en débat les résultats préliminaires du diagnostic du point de vue de la gouvernance. Il a été alors possible de faire ressortir les freins collectifs actuels et de les mettre en exergue par rapport aux freins individuels relevés par

les experts. Cette démarche participative a permis d'initier un processus d'autodiagnostic et de valoriser la capacité des acteurs à identifier les points forts, les axes de progrès et à construire collectivement des solutions. Des focus groupes et entretiens ont porté sur :

- La définition selon les acteurs des termes mobilisés par l'étude
- L'établissement d'une représentation du système en matière de gouvernance des acteurs d'un point de leurs rôles, interactions et contraintes
- Une étude des trajectoires des acteurs en particulier dans les communautés kanak

Ces résultats ont été croisés avec les trajectoires des communautés kanak cibles afin de pouvoir faire émerger une compréhension globale de la complexité des modèles de gouvernance sous forme de système (Figure 10).

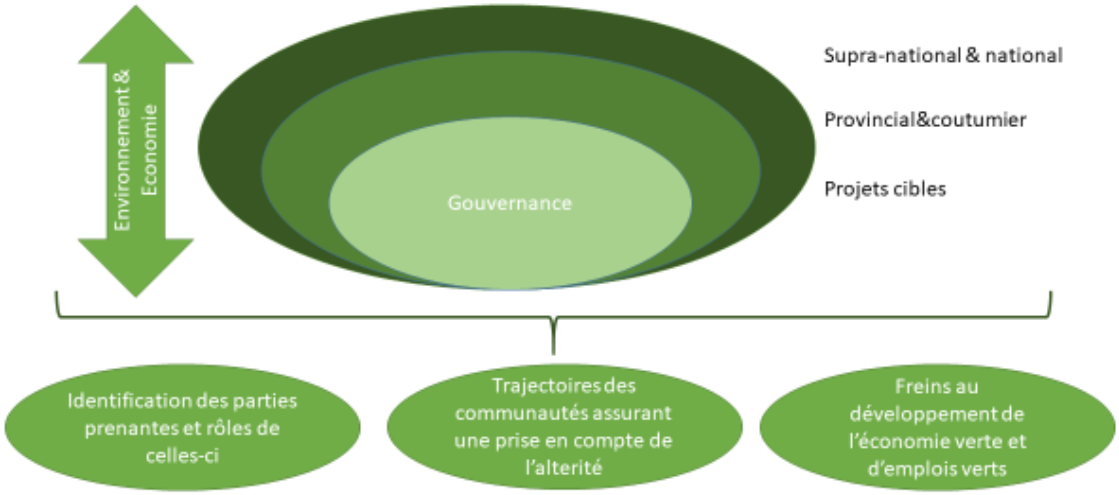

Figure 10 : Thématiques abordées lors des différentes phases d'évaluation de l'activité 1

2.4.2 Identifier des bonnes pratiques à partir d'une cartographie des projets en cours en agroécologie

Les experts ont pris le parti d'identifier les pratiques dans les différents systèmes de production afin, par la suite, de caractériser des "bonnes pratiques" en matière d'agroécologie. Cette analyse a porté sur trois cartographies : les systèmes de production et les projets agroécologiques ; les formations et l'accompagnement des projets déjà mis en place ; ainsi que les activités existantes (Figure 11).

Les éléments repris dans les entretiens sont dépendants du type d'acteurs et de l'activité évaluée (projets agroécologiques, entreprises, activités domestiques). Cette analyse porte surtout sur le diagnostic des pratiques existantes et des pratiques introduites pour ensuite évaluer le potentiel en termes de bonnes pratiques d'un point de vue de l'agroécologie. Ces pratiques ont été questionnées lors d'ateliers de restitution. Tout cela a permis de caractériser les projets à forte imprégnation agroécologique, les pratiques issues de la société Kanak, la transition du système de production et l'émergence de projet entrepreneurial ainsi que les formations mises en place pour contribuer à cette transition agroécologique.

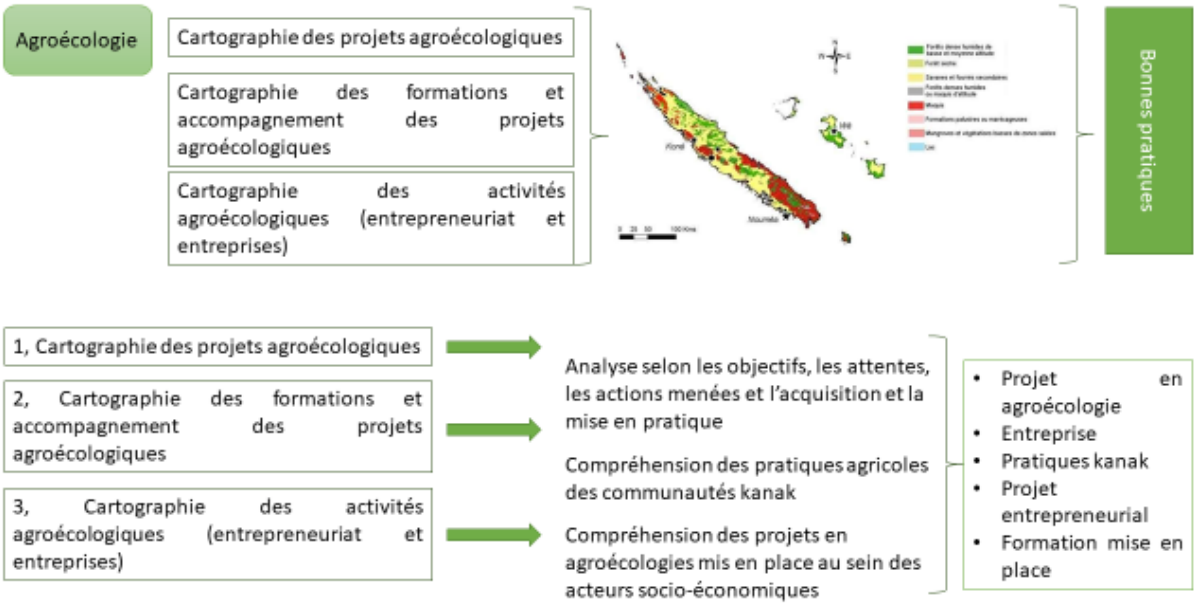

Figure 11 : Illustration de la démarche méthodologique pour analyser l'activité 2 des termes de référence

2.5 Outils méthodologiques

L'ensemble des résultats produits dans ce rapport sont issus d'une démarche compréhensive combinant données quantitatives et qualitatives. Ces données ont été produites à partir de la capitalisation de l'ensemble des documents et bases de données mis à notre disposition. A ces outils s'ajoute une phase de restitution permettant de valider ou invalider les résultats de la phase de terrain. Le choix de l'échantillon pour les entretiens se base sur un échantillonnage raisonné selon plusieurs facteurs :

- Acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels;
- Echelle territoriale (communale, provinciale, nationale, supranationale);
- La compréhension des différents systèmes de production au sein du territoire ;
- Les activités et emplois formels et informels liés à ces systèmes de production ;
- Les agroécosystèmes;

Ces facteurs ont donc permis de définir au fur et à mesure de l'étude le besoin d'intégrer des projets et/ou acteurs dans l'échantillon. Un peu plus de 83 acteurs ont été interviewé. Ils ont été regroupés selon les instances suivantes :

Différents échelons de la gouvernance et les institutions coutumières ;

- La province des Iles Loyauté ;
- La province Nord ;
- La province Sud ;
- Les communes ;
- Les instances de soutien et d'accompagnement ;
- Les instances de soutien financier ;
- Les instances techniques et de formation ;
- Les instances associatives ;
- Les instances de commercialisation et de valorisation des produits ;
- Les systèmes de production sur l'ensemble du territoire (entretiens dans les zones de Pouembout, Koné, Kaala Gomen, Koumac, Poingam, Canala, Poindimié, Houaïlou, La Foa, Bourail, Paita, Dumbéa, Iles de Maré et Lifou) ;

Les focus groupes ont été répartis selon deux échelons : les acteurs de la gouvernance impliqués dans l'agriculture et l'agroécologie ; les porteurs de projet en matière de développement agricole et intégrant des pratiques agroécologiques. À l'issue de la phase de terrain, trois ateliers de restitution ont été réalisés auprès du gouvernement de la Calédonie (7 juin), des acteurs/instances interviewés (8 juin) et de l'ensemble du personnel de la DFPC (9 juin). Ces ateliers ont permis de présenter les résultats préliminaires de l'étude et d'échanger sur ceux-ci.

2.6 La nécessité de discuter les concepts avec les acteurs pour les adapter aux contextes calédoniens

Pour ce qui concerne les définitions retenues dans ce rapport et après une analyse comparative des définitions à la lumière des objectifs de notre travail et du contexte de l'étude, les deux concepts ont été discutés via un focus groupe lors de l'atelier sur la gouvernance en début de mission. La discussion entre les membres du groupe s'est soldée par la validation des définitions ci-dessous. Ce sont celles qui ont prévalu lors de la mission et qui vont prévaloir tout au long de ce document.

Sur le concept d'économie verte, les participants ont mis en avant les mots clés de "responsable", "vertueux", "anti-gaspillage", "neutralité carbone", "autonomie économie", "autosuffisance", l'idée d'un "changement de modèle du monde rural", renvoyant en partie seulement au monde tribal. La notion de "ressources" est particulièrement mise en avant, des ressources produites par l'agriculture mais au-delà, des activités de recyclage, de gestion des déchets, etc.

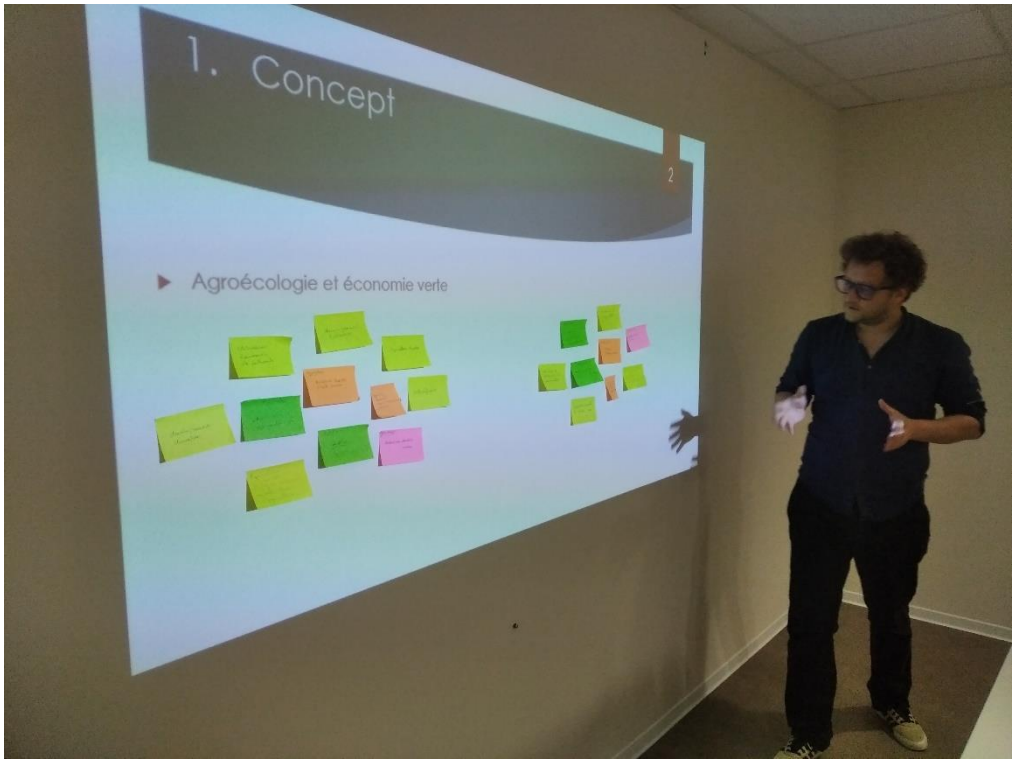

Figure 12 : Présentation et validation des concepts

L'agroécologie, par contre, renvoie davantage à la notion de durabilité et à l'agriculture pour les acteurs participant. Ils associent le concept à des "pratiques et des modes de production plus durables", à une "utilisation raisonnée des intrants", une "agriculture durable", un "développement vertueux" ou encore à la "transition". Certains faisant remarquer que cette transition ne s'applique pas en tout lieu sur le territoire en raison de la permanence d'une agriculture vivrière peu mécanisée et peu utilisatrice d'intrants (même s'il existe toujours des exceptions). En milieu tribal, où les

préoccupations écologiques sont perçues comme plus importantes que dans le reste de la Nouvelle-Calédonie, il s'agit de permettre l'acquisition d'une plus grande technicité.

Les deux concepts renvoient à des échelles différentes pour certains acteurs : l'agroécologie serait plus centrée sur les pratiques, alors que l'économie verte serait plus centrée sur les territoires. L'agroécologie se perçoit davantage comme un autre mode de production agricole alors que le concept d'économie verte serait plus large. Comme on le voit, peu d'acteurs font le lien entre ces deux concepts et la notion d'équité sociale. A partir de la définition de l'ONU précitée, les participants mettent en relation les questions d'amélioration du bien-être avec la notion d'ancrage territorial, la lutte contre les inégalités ou encore une meilleure répartition des richesses entre travail et capital.

2.7 Synthèse et limites méthodologiques

Au vu de la redondance des outils, les experts ont opté pour analyser l'activité 1 et 2 durant les mêmes entretiens et focus groupe afin de ne pas solliciter deux fois les acteurs. Les entretiens et focus groupes ont donc été réalisés en combinant les besoins issus de la démarche méthodologique pour l'activité 1 et 2. A l'exception de certains acteurs qui interagissent dans le domaine de la gouvernance ou de l'agroécologie, l'ensemble des entretiens et focus groupes regrouperont les éléments des deux activités. Il s'agissait aussi de permettre aux experts de pouvoir réaliser des entretiens et focus groupes en parallèle afin de couvrir plus d'acteurs et de zones géographiques.

Il convient de préciser que la taille relativement importante de l'échantillon (83 entretiens) relève d'une volonté de l'équipe d'experts d'une part, de couvrir le plus de visions différentes possibles en matière de gouvernance et d'autre part, de n'écarter aucun type de système de production même ceux qui sont, *a priori*, les plus éloignés de l'agroécologie, cela sans pour autant rechercher l'exhaustivité. L'implémentation de cette méthodologie a fait l'objet d'une validation et d'une co-construction, notamment avec le commanditaire de l'expertise à plusieurs reprises tout au long de la mission, afin de faire évoluer les facteurs et acteurs d'analyse.

3 Analyse des stratégies en lien avec l'environnement et l'économie, en particulier avec l'économie verte et l'agroécologie

Cette partie présente les résultats du diagnostic sur la gouvernance.

3.1 La gouvernance en matière d'économie verte et d'agroécologie : une mosaïque d'acteurs

L'analyse de la gouvernance fait ressortir la présence d'une multitude d'acteurs et d'institutions qui gravitent autour du secteur agricole. Au-delà du nombre élevé d'institutions impliquées en raison du partage des compétences, les périmètres d'intervention des différents acteurs sont parfois peu clairs, voire redondants et cela contribue à l'image d'un paysage très (voire trop) complexe.

3.1.1 Les institutions de la Nouvelle-Calédonie à l'échelon national et supranational

Le Haut-commissariat de la République

La République française interagit en Nouvelle-–Calédonie à travers le Haut-commissariat dans le cadre de ses fonctions régaliennes, et notamment le contrôle budgétaire et de légalité sur les collectivités locales. En 2020, les dépenses de l'Etat s'élevaient à 178 milliards de FCFP (soit 1,494 milliards d'euro) et se déclinent dans trois grands domaines de dépenses : les dépenses des services de l'Etat (dont 4821 personnes rémunérées et mis gratuitement à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice de la compétence « enseignement ») soit 38 % du transfert ; les dépenses

d'intervention et les aides fiscales à l'investissement d'Outre-Mer. Les dépenses des services de l'Etat portent sur les politiques publiques relatives à la justice, la sécurité (police et gendarmerie), la défense, les finances publiques, l'audiovisuel ou encore l'enseignement supérieur et la recherche. Elles couvrent aussi les coûts de différentes institutions : l'Institut de recherche et de développement (IRD) ; l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) ; l'Agence nationale du sport (ANS) ; Météo France ; le GIP Formation Cadres Avenir ; l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) ; ou encore l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). La mise à disposition des fonctionnaires se fait également dans les domaines de l'enseignement secondaire public et privé, l'enseignement agricole, les douanes, l'aviation civile, les affaires maritimes, et la jeunesse et les sports.

Une partie des fonds a été allouée pour des investissements dans les infrastructures dans le cadre des contrats de développement successifs établis entre l'Etat et les différentes collectivités de la NC. Il semble que l'utilisation des fonds pourrait dorénavant être réorientée dans une logique de soutien en matière d'économie verte : en particulier pour les énergies renouvelables ou la stratégie de « verdissement » du nickel. Ces fonds reposent sur des dotations aux collectivités et des subventions d'investissement ainsi que sur le Fond Exceptionnel d'Investissement (FEI).

L'Etat verse des dotations de compensation à la Nouvelle-Calédonie (6,4 milliards FCFP) et aux provinces avec une clé de répartition spécifique permettant le rééquilibrage (5,9 milliards FCFP pour la province du Sud, 2,5 milliards FCFP pour la province nord et 1,4 milliards FCFP pour la province îles Loyauté en 2020). A cela s'ajoute une dotation aux communes de 12,2 milliards FCFP. Ce point sur les dotations confirme la large dépendance de différentes institutions aux transferts métropolitains. L'orientation de ces investissements est priorisée par les autorités locales et fait l'objet de discussions et de validation à différents échelons. Le Haut-commissariat se positionne dans un rôle d'arbitre et non plus de gestion du territoire. Cette situation est confortée par ce que nous ont indiqué les représentants du Haut-commissariat rencontrés :

"L'Etat français attachera une grande importance à la résilience du territoire, au maintien des populations et à l'autonomie énergétique et alimentaire... notamment dans le cadre du futur Contrat de Développement"

Ainsi, si on intègre et recroise les discours d'un point de vue national, il est clair que la résilience du territoire doit être renforcée surtout sur le plan de l'énergie et l'alimentation.

La Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE)

La DAFE est un service déconcentré du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et du ministère de la Transition écologique (MTE) en NC. La DAFE est directement sous l'autorité du Haut-commissaire[8]. Elle est en charge de l'enseignement agricole et se base sur les programmes de référence établit par le MAA pour établir les référentiels tout en les enrichissant de certaines spécificités locales. Ces spécificités ne sont pas toujours visibles à l'heure actuelle. Elles sont aussi largement dépendantes de la possibilité de mettre en place un suivi des besoins, étant donné la disparition de l'observatoire des métiers en lien avec l'agriculture. Toutefois, au vu des données disponibles auprès de différentes directions, de la chambre d'agriculture et de quelques études de cas pour compléter les informations sur des métiers précis, il serait tout à fait possible de mettre en place un observatoire des métiers en intégrant une cellule « inter-direction » afin de faire remonter les besoins. Le manque de programmation pluriannuelle est aussi un frein pour le développement de

[8] **Sous l'autorité de la Nouvelle-Calédonie**, la DAFE exerce également des missions en matière d'organisation de la carte des formations agricoles, de gestion des moyens et de contrôle des établissements d'enseignement secondaire dans le cadre du transfert de compétence mis en œuvre le 1er janvier 2012.

l'enseignement agricole. Celle-ci assurerait l'intégration des prises de positions de différents acteurs en termes d'orientations et de stratégies politiques mais aussi au niveau des directions de certains établissements.

L'enseignement agricole repose sur trois types d'institutions : les Maisons Familiales Rurales (MFR), l'enseignement public et l'enseignement privé. Il est à noter que les modalités de financement de ces institutions dépendent d'acteurs différents (Etat, province, soutien supranational). Ces modalités de financement ne permettent pas toujours de sécuriser le déploiement des objectifs pédagogiques. C'est par exemple le cas des MFR qui axent leur enseignement sur une pédagogie active et expérientielle. Certaines MFR comme celle de Poindimié ne bénéficient pas d'un foncier sécurisé puisqu'elles louent les terres à l'ADRAF et leurs ressources humaines sont surtout issues du service civique. Il pourrait être judicieux de développer plus amplement les logiques de Volontaire International à l'Etranger en lien avec des institutions situées en métropole, afin de pouvoir soutenir le développement et l'application des méthodes de pédagogies actives. En outre, ces MFR pourraient davantage être vues comme des plateformes de diffusion de nouvelles pratiques notamment agroécologiques et pourraient créer du lien entre jeunes en décrochage et agriculteurs. Il pourrait être aussi opportun d'élargir le champ des MFR à des prestations de formation continue combinée à leur enseignement actuel afin de récréer du sens et du lien avec « la terre » notamment les trois MFR localisées en zone coutumière.

Il est à noter que le positionnement géographique de l'enseignement agricole ne couvre plus les îles Loyauté alors même que certaines îles comme Maré et Lifou pourraient en tirer pleinement parti, étant donné le nombre de projets engagés mais aussi le maintien d'une agriculture vivrière partiellement vendue sur les marchés de bord de route et communaux.

Au vu des entretiens menés, l'étude fait ressortir la faible implication du vice-rectorat pour l'enseignement agricole. Celui-ci n'est pas considéré comme prioritaire alors même que de nombreuses stratégies publiques et initiatives s'orientent vers l'économie verte et l'agroécologie.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, les données et rapports de suivi sont nombreux et devraient davantage être mis en avant comme par exemple l'enquête réalisée auprès de 900 anciens étudiants pour évaluer leurs compétences, leur emploi et les trajectoires de vie des personnes cibles. Elles permettraient de mieux calibrer les parcours individualisés au vu de la richesse de l'agriculture et du potentiel de développement de l'agroécologie en NC. Comme nous le verrons plus loin, de par ses prérogatives, la DAFE a une certaine capacité pour orienter les contenus et les méthodes des organismes de formation agricole de façon à faire de la transition agroécologique une priorité.

L'Agence de Développement Rural et de l'Aménagement du Foncier (ADRAF)

L'ADRAF est un opérateur de la réforme foncière. Depuis les accords de Matignon-Oudinot, il a accompagné le processus de revendication et redistribution des terres à travers la recherche du consensus. Son rôle premier est d'être l'organisme payeur des fonds d'indemnités viagères de départ. Le financement de l'ADRAF provient en majeure partie des subventions du ministère des Outre-Mer et du ministère de l'Agriculture (95 % de ses recettes en 2020). Les instances consultatives et décisionnelles de l'ADRAF sont décentralisées (Nouvelle-Calédonie, provinces, communes). Le principe du consensus pour la gestion du foncier repose sur la reconnaissance du « *lien à la terre » : ce dernier « résulte d'une reconnaissance mutuelle, par les groupes de droit coutumier, de leur droit à parler ou vivre sur un espace donné* »[9]. Des terres sont ainsi restituées à des clans, familles et tribus, parfois avec l'objectif d'une valorisation économique collective. La logique de gestion du foncier a d'ailleurs évolué pour « *passer, selon les époques et les mouvements, par une revendication clanique*

[9] *https://www.adraf.nc/component/cartographie/?zone=generale&type=TP, consulté le 21 juillet 2022.*

ou par une revendication collective ; d'une revendication totale et une restitution sans condition à une revendication par l'intermédiaire de Groupements de droit particulier locaux (GDPL) » (Leblic, 1991).

La réforme foncière a connu une grande accélération depuis les années 1990. A ce jour, 6000 hectares sont encore en réserve à cause d'un manque de consensus lié à des conflits entre clans et/ou tribus. La réforme a fait significativement évoluer la répartition des statuts fonciers sur la Grande Terre : de 9 à 18 % pour les terres coutumières et de 26 à 17 % pour les terres privées. Le reste relève de l'espace domaniale à hauteur de 53 % pour la NC et 2 % pour les communes (figure n°13). Il est important de souligner que la fin de la réforme se trouve fortement affectée par les réductions budgétaires. Dans une perspective future, l'ADRAF est aussi positionnée sur la valorisation du foncier et le développement de projets économiques en terres coutumières.

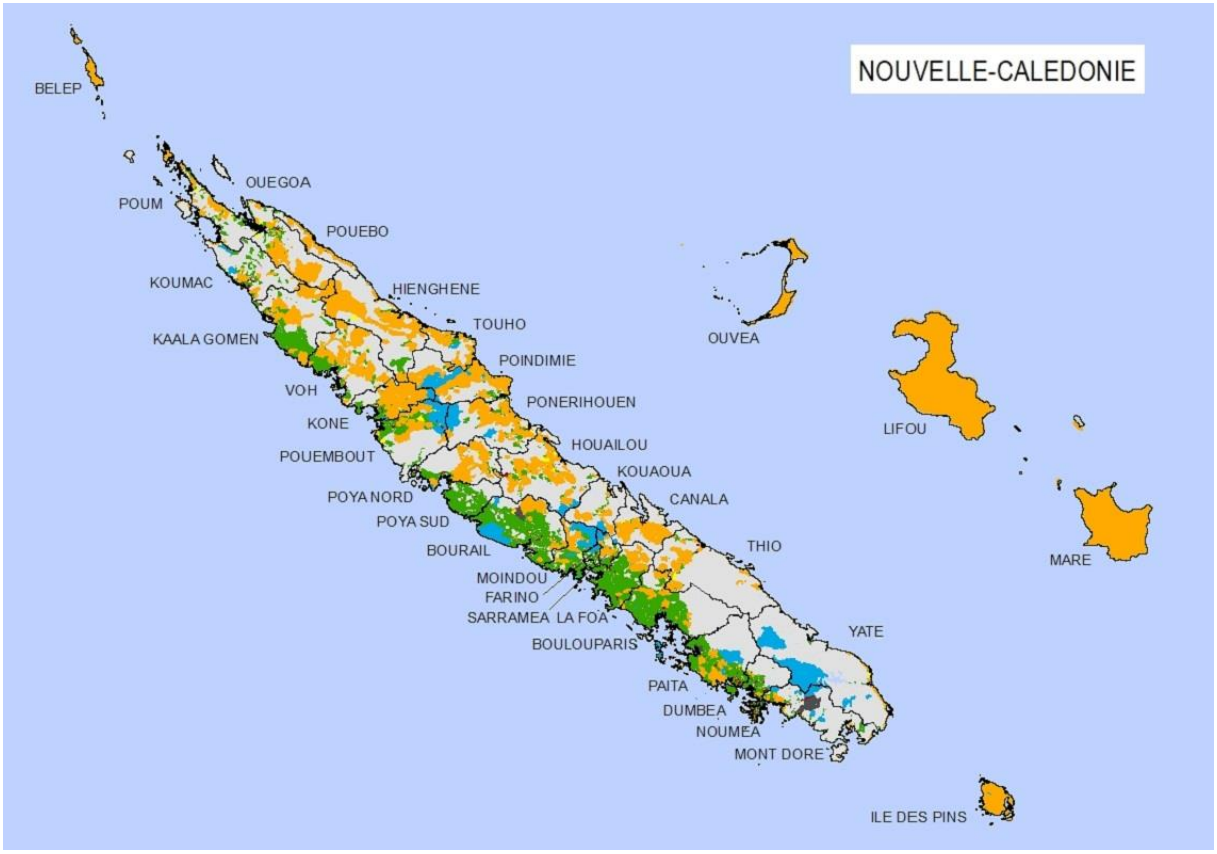

Figure 13 : répartition du foncier en fonction de son statut
Source : https://www.adraf.nc/component/cartographie/?zone=generale&type=TP, consulté le 21 juillet 2022

Le groupement de droit particulier local (GDPL) est une structure juridique qui peut regrouper des personnes liées à la coutume (famille, clan, tribu). Le GDPL est régi par le droit coutumier et il existe des GDPL à vocation culturelle, économique et sociale. Chaque GDPL doit s'inscrire auprès de la province afin d'obtenir une immatriculation. Le GDPL pourrait être un outil de référence dans le cadre de développement de projet. Toutefois, lors de nos entretiens, un seul exemple de GDPL a été évoqué. Il est à noter que le fonctionnement du GDPL dépend encore largement des personnes qui le constitue et de l'aspect historique dans la zone géographique considérée et qu'il n'existe pas de texte législatif sur les modalités de fonctionnement (ce qui créé une certaine insécurité juridique). Il faut donc accroître l'utilisation des GDPL pour réaliser le développement économique seulement et seulement si les modalités de fonctionnement sont clarifiées et que les jeux d'acteurs sur base d'une étude des trajectoires d'acteurs sont largement connus et caractérisés afin de lever les freins réels sur le terrain. La notion de GDPL renvoie au cadre conceptuel évoqué dans le chapitre 1 portant sur

la notion de communs. Il est impératif de comprendre les logiques en matière de gestion de biens communs et de surtout s'inspirer d'autres actions qui ont été menées sur l'ensemble du Pacifique.

L'Agence Française de Développement (AFD)

L'agence de l'AFD couvre trois territoires français dans la région Océanie : Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Elle est aussi en soutien auprès d'autres pays de la région comme par exemple dans le cadre de la mise en place de l'université de Port Villa à Vanuatu. Elle intervient en NC selon deux axes : un appui budgétaire sous forme de prêts à taux réduit et de subventions à l'ensemble des collectivités néocalédoniennes et une assistance technique. Les champs de cette assistance portent sur l'insertion sociale, l'économie sociale et solidaire mais aussi la cohésion sociale via le sport, la culture et une nouvelle thématique qu'est la formation. Plus spécifiquement, l'AFD fournit des appuis budgétaires à hauteur de 1,7 milliards d'un point de vue sectoriel (30 %) dans le secteur de la santé, le transport, les logements sociaux et l'énergie renouvelable et un appui aux collectivités (70 %). 200 millions d'euros sont aussi mis à disposition des collectivités sous forme de prêt budgétaire : approximativement de 37 % pour les commune néocalédoniennes et 31,5 % pour les provinces et la Nouvelle-Calédonie. En 2021, l'AFD a concentré une partie de ces actions sur le développement du lien social d'un point de vue de la formation et de l'éducation ainsi que sur la santé, le sport et la culture. L'agence se positionne fortement sur certains secteurs identifiés dans l'étude d'Anglada et al. (2020). Elle pourrait appuyer le développement de l'économie verte à travers l'agroécologie dans les domaines de l'éducation et de la formation. Il s'agit donc d'un partenaire potentiel important pour soutenir un tel plan de développement sous forme d'appui budgétaire auprès des collectivités mais aussi dans une moindre mesure pour la mise en place de formation surtout si elles ont une dimension régionale d'inclusion.

Le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM

Le bureau de la commission européenne pour les PTOM à Nouméa couvre les mêmes territoires français que l'AFD : la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna ainsi que la Polynésie française. L'Union Européenne intervenait jusqu'ici à travers le Fonds européen de Développement (FED) mais avec la sortie du Royaume-Uni, un nouveau fonds s'est substitué à celui-ci sous forme d'une enveloppe spécifique. Concernant la NC, celle-ci porte sur l'appui à la politique sectorielle sur la transition énergétique et au niveau régional, sur la question des systèmes alimentaires durables dans une logique de systèmes alimentaires territoriaux. Le fonds alloué est d'approximativement 30 millions d'euros et comprend un onglet formation professionnelle et emploi qui doit être forcément orienté vers la transition énergétique. Outre cette enveloppe, le bureau fournit aussi des appuis budgétaires à l'échelle provinciale. Selon les responsables du bureau, cet appui budgétaire est rendu assez difficile par la multiplicité des échelles de gouvernance. En matière d'économie verte et d'agroécologie, il est à noter que le bureau soutient des programmes comme PROTEGE ou encore le projet de recherche FALAH sur l'agriculture familiale porté par l'UNC. Le programme Protège, mis en œuvre par la Communauté du Pacifique Sud (CPS), repose notamment sur la mise en place d'un réseau de fermes de démonstration, fondé sur la notion de « Farming Field School » (nous y reviendrons). Enfin, il existe d'autres appels à projets comme « Life » ou encore « Best 2.0 » qui est géré par le siège de l'Union Européenne à Bruxelles et porte sur des subventions à la société civile (subvention de 50-60.000 euros/projet) pour des projets innovants. Il serait intéressant de tirer les leçons d'autres expériences, par exemple la mise en place de tarodières d'eau combiné à du reboisement, en créant un cadre de concertation avec les communautés qui permette d'atteindre l'équité sociale. Notons enfin que l'orientation du soutien du bureau rejoint les orientations stratégiques du GNC, de l'Etat ou encore de l'AFD sur le verdissement du nickel, l'écomobilité et la rénovation des bâtiments.

La Communauté du Pacifique

La Communauté du Pacifique (CPS) est la principale organisation scientifique et technique du Pacifique qui coordonne de nombreux programmes d'aide au développement. Elle intervient par exemple dans la mise en œuvre du programme PROTEGE financé par le 11e FED (à hauteur de 4,3 milliards de FCFP). « *La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire* »[10]. Elle représente un vivier potentiel de ressources et de connaissances pour diffuser de nouvelles pratiques en matière de formation et d'agroécologie intégrées à une vision territoriale voire dans une logique de bassin versant.

En effet, elle travaille dans de nombreux pays à la mise en place de « *farm field school* », un modèle d'apprentissage expérientiel innovant partant du terrain qui est encore peu diffusé en NC à l'exception des fermes de démonstration de le programme PROTEGE et l'initiative mise en place par l'ADECAL visant à créer des fermes modèles. La notion de *farming field school* pourrait aussi être appliquée en terre coutumière à partir des leçons d'expériences mises en place dans des pays qui présentent des spécificités coutumières similaires comme les îles Fidji, les îles Salomon ou encore le Vanuatu. L'intégration de l'échelon supranational pourrait passer par une inclusion plus forte de ces organisations qui travaillent déjà avec un certain nombre d'acteurs locaux comme l'IAC, la Chambre d'agriculture, l'UNC ou l'IRD.

Le programme PROTEGE mérite d'être présenté. Celui-ci fait suite au Projet INTEGRE (INitiative des TErritoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement), un projet de développement durable commun aux quatre PTOM européens du Pacifique également mis en œuvre par la CPS (sur financement du 10e FED) qui visait à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières. Ce dernier avait posé les bases d'échanges régionaux (ateliers régionaux, échanges bilatéraux) afin de valoriser les actions menées et de les diffuser à l'échelle du Pacifique. Fort de cette expérience, le programme PROTEGE (d'un montant total de 4,3 milliards de FCFP sur 4 ans, en partie sur 11e FED), porté conjointement par la CPS et le PROE ; vise un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. Il se décline en quatre thèmes :

- agriculture et foresterie,
- pêche côtière et aquaculture,
- eau,
- espèces envahissantes.

Il s'agit notamment de renforcer la durabilité et l'adaptation au changement climatique ainsi que l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Dans le secteur de l'agriculture et de la foresterie, il s'agit plus précisément de favoriser la transition agroécologique à travers quatre volets :

1) valider techniquement des systèmes agroécologiques viables et de les transférer tout en levant les freins au développement de l'agriculture biologique;
2) définir et mettre en œuvre une politique intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies;
3) valoriser les produits issus de l'agroécologie, de la forêt et de la cocoteraie;
4) mettre en place et renforcer des outils opérationnels de coordination et d'accompagnement pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM / ACP, avec notamment les îles Salomon, Fiji, Vanuatu et Samoa.

Dans chaque volet, une série d'opérations menées au niveau régional se déclinent en plusieurs actions et donnent lieu à la production de fiches de résultats transférables. Par exemple, l'opération visant à gérer la fertilité des sols via notamment la stimulation de leur activité biologique par l'apport de compost et de co-composts, s'est traduit en trois actions : la fabrication de produits à base de matière organique locale ; la structuration des filières de valorisation de la matière organique ainsi que le suivi et l'amélioration de la fertilité des sols dans les trois PTOM français. Toutes les actions et les résultats associés sont disponibles en ligne sur un site dédié et constitue une source précieuse d'information. Dans le cadre des activités territoriales, un réseau de fermes de démonstration a été mis en place dans chacun des territoires. En NC, son animation et sa gestion ont été confiées à CAP-NC. Ce projet a permis de réunir autour de ces questions de nombreux acteurs de la filière : CAP-NC, ADECAL,

Encadré n°1 : L'exemple du programme PROTEGE
Source : CPS / PROE

Analyse des acteurs supranationaux

Lors des entretiens avec les acteurs supranationaux et les autres acteurs, il en est ressorti qu'il est impératif d'accroitre l'intégration régionale du territoire. En effet, les leçons d'expérience de différentes communautés et le développement par une intégration dans l'écosystème du Pacifique permettrait d'accroitre l'appropriation de ces expériences et les diffuser plus largement en NC. Les dynamiques actuelles en matière d'économie verte et d'agroécologie sont nombreuses et les projets comme PROTEGE doivent se multiplier. Enfin, les données et compétences disponibles à l'échelle de la Calédonie permettent aussi de réaliser un suivi et une évaluation et surtout de capitaliser les nombreuses initiatives dans les zones cibles.

3.1.2 Les institutions de la Nouvelle-Calédonie à l'échelon du pays

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Congrès

Le GNC en tant qu'exécutif et le Congrès comme organe délibérant de la NC ont pour vocation respective d'élaborer et de voter lois du pays et délibérations, comme de demander, dans les domaines relevant de l'Etat, l'adaptation des dispositions législatives et réglementaires applicables en NC. La logique proportionnelle du gouvernement induit le besoin de trouver un consensus. Certains points de vue évoqués dans les entretiens soulignent qu'il est parfois difficile de trouver un accord alors que d'autres indiquent que ce système assure la consolidation de l'identité et des spécificités du Pays. A la suite des accords de Matignon et de Nouméa, la NC est à l'orée de son destin et dans le prolongement des cycles d'autodétermination, le GNC, comme indiqué dans ces orientations de politiques générales, souhaite mettre au centre de ces nouvelles politiques l'économie verte fondée sur une logique d'autosuffisance alimentaire. Toutefois, les marges de manœuvre du gouvernement sont restreintes à cause de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Le déficit des comptes publics, en particulier des comptes sociaux,
- La nouvelle enveloppe des contrats de développement de l'Etat français non encore précisée,
- La sortie de crise post-COVID.

Selon certains acteurs, le gouvernement doit impérativement intervenir afin de soutenir les stratégies mises en place dans l'agroécologie et l'économie verte. "*Le discours du gouvernement doit se transformer en acte*" est un verbatim issu d'un entretien avec un acteur qui reflète une grande partie des discours recueillis tout au long de notre phase de terrain. D'un certain point de vue, comme cela a été évoqué lors de plusieurs entretiens, le processus de décolonisation négociée et la question de l'avenir institutionnel du territoire créent une forte incertitude, susceptible de complexifier la mise en place de stratégies et de politiques structurantes. Quoi qu'il en soit, le gouvernement et le congrès doivent déployer leur politique générale et leur appareil législatif dans une perspective « Pays », en intégrant systèmes agronomiques et systèmes alimentaires territoriaux durables et en dépassant les limites administratives communales et provinciales pour valoriser les spécificités environnementales, socio-économiques et foncières du territoire.

Enfin, il convient de mieux adapter l'arsenal législatif et règlementaire à la réalité des situations observées sur l'ensemble du territoire. En effet, les nombreux projets, activités et initiatives existants mériteraient de faire l'objet d'une valorisation afin d'adapter les textes et politiques en matière de développement de l'économie verte et de l'agroécologie aux réalités du terrain. En lien avec notre étude et démarche, nous avons rencontré deux directions du GNC (DFPC et DGRAC) qui sont brièvement décrites ci-dessous.

La Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC)

Au sein du système de gouvernance à l'échelon pays, plusieurs directions du GNC émergent comme des acteurs incontournables dont la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC), commanditaire de la présente étude, qui est chargée de la politique de formation professionnelle de la NC. Outre la formation, la DFPC est également en charge de l'insertion, de l'orientation et des certifications professionnelles. Son action repose sur la mise en place de formations et sur l'achat de formations auprès de partenaires. A partir des orientations stratégiques définies politiquement, la DFPC se positionne comme une interface entre les entreprises (pour comprendre leurs besoins) et les chercheurs d'emploi. Une fois les besoins et les difficultés identifiées métier par métier, la DFPC met en place ou soutien trois types de dispositifs : les formations par alternance, les parcours collectifs en centre de formation (qualifiante et certifiante) et les parcours individualisés de formation. Outre ce rôle majeur, elle contribue à élaborer des réglementations et à mettre en œuvre les politiques qui relèvent de son champ d'action.

L'objectif principal de la DFPC est d'aider les populations les plus éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi) à intégrer le marché du travail par des mesures spécifiques d'accompagnement et de qualification. Elle a donc deux logiques : l'encadrement et le financement de la formation. Les rôles et activités de la DFPC la font interagir avec de nombreux acteurs au-delà du GNC. Elle interagit avec les provinces et les entreprises au sein de ces territoires pour identifier les besoins et les demandeurs d'emploi. Les interactions entre la DFPC et les provinces sont fortes mais les mouvements de personnels et les restructurations organisationnelles amènent parfois une perte d'efficacité et d'efficience dans l'identification et la mobilisation des acteurs. Par ailleurs, le décrochage scolaire et l'éloignement ne facilitent pas la tâche des collectivités pour soutenir la population, dont les jeunes et plus particulièrement les jeunes kanaks. Outre ces contacts institutionnels, la DFPC est en interaction avec le tissu économique marchand calédonien et les centres de formation voire les formateurs. Cela lui confère un rôle central dans le dispositif visant la montée en compétences nécessaire au développement de l'agroécologie et de l'économie verte. En effet, le système éducatif et de formation apparaît comme le premier chainon pour adapter et réaliser la transition agroécologique.

Plusieurs points ressortent des discussions au sein de la DFPC : il s'agit de l'attractivité des formations, des modèles de formation, du décrochage scolaire et de l'éloignement. L'éloignement ne fait pas référence à un problème d'accessibilité mais plutôt au fait que la mobilité des candidats créée parfois des situations d'inconfort qu'il convient de mieux prendre en compte. Outre le choix de localisation des formations, la DFPC réalise un travail important sur le contenu de ces formations matérialisé par des fiches métiers numérisées. Le rapport d'activité 2021 précise que l'alternance est le secteur qui compte le plus grand nombre d'actions (61) et d'apprenants (686), suivi des formations en parcours collectif qui représentent 398 stagiaires pour 24 actions. Enfin, les formations en parcours individualisé comptent 51 actions. Malgré des taux de réussite assez élevés pour l'alternance et le parcours collectif, seulement 64 % des alternants sont en emploi six mois après leur formation, tandis que 72 % des stagiaires ont eu au moins un emploi dans les six mois après la fin de leur parcours collectif[11]. Au total, le catalogue de formation dénombre 1468 fiches numériques, dont

[11] Les deux modes de mesures diffèrent quelque peu :

- Alternant : en emploi au moment de la mesure, à 6 mois
- Parcours collectifs : au moins un emploi entre la sortie de formation et le moment de la mesure à 6 mois, ne sont donc pas nécessairement toujours en emploi au moment de la mesure. L'emploi à l'issue de l'alternance peut sembler plus stable dans la durée donc.

seulement 69 % ont été validées[12].

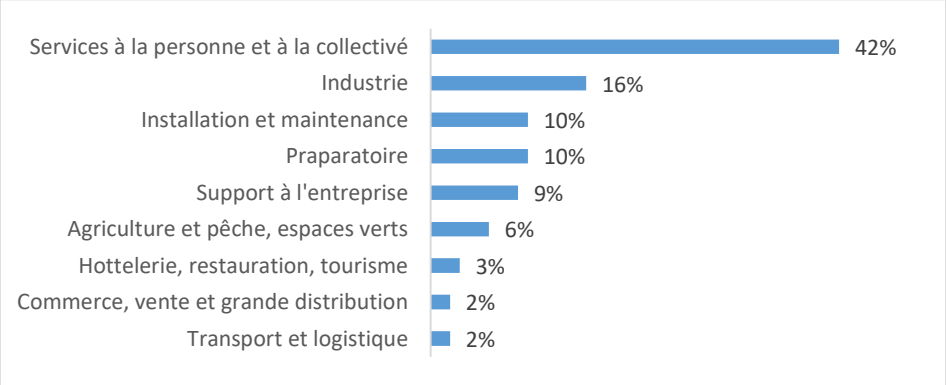

Figure 11 : Workflow des fiches numériques
Source : Auteur d'après les données de la DFPC

En effet, 368 fiches ont été annulées soit parce que le recrutement sur l'action est clos, soit parce que le candidat n'a pas été retenu (public non prioritaire, démarches préalables non effectuées, etc.). Le nombre de formations créées a subi une légère diminution (-4 %[13]) alors même que les prescripteurs se sont accrus de 5,3 % pour atteindre le nombre de 59. Au final, 40 % des fiches de formation élaborée se sont traduites par une entrée effective en formation et 19.5 % des candidates ont été réorientés[14].

En lien avec l'objet de cette étude, la place de l'agriculture dans la formation ne représente que 6 % des fiches ce qui renvoie à une difficulté évoquée lors de nos entretiens avec les acteurs, à savoir l'attractivité de ce type de formation. En outre, certains entretiens ont pointé la faiblesse du nombre de prescripteur. Ce faible nombre de prescripteurs peut être vu comme une force mais aussi comme une faiblesse. Une force du fait qu'ils sont en capacité de pouvoir rapidement accéder à des marchés de formation et une faiblesse car cette structure oligopolistique peut entrainer un manque de reformulation des contenus et de remise en question des formes de pédagogie mises en place. Il est aussi important de noter que cet écosystème restreint permet une meilleure connaissance des acteurs impliqués. Toutefois, de possibles conflits d'intérêt et jeux d'acteurs peuvent engendrer un manque de cohérence et renforcer l'inertie des modèles de formation en matière d'agriculture.

Dans les formations de parcours collectifs, deux offres de formation concernent l'agriculture au sens large, il s'agit d'une formation sur les travaux paysagers et horticoles (10 individus) et une formation sur l'aide agricole en production végétale (11 individus) soit seulement 5 % des individus formés avec un taux d'insertion professionnelle très faible. Ces données confirment bien le besoin de revoir le contenu de la formation et la manière dont les contenus sont élaborés.

La Direction de la gestion et de la réglementation des aiffaires coutumières (DGRAC)

Une autre direction d'intérêt est la Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) qui a pour but la coordination et la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres

[12] https://dfpc.gouv.nc/sites/default/files/telechargements/bilan%20SDFAO-2021.pdf, 19/09/21

[13] Taux d'accroissement calculé sur base des données issues du bilan de 2021 soit 4,4 % = ((1468-1536)/1536)-100

[14] https://dfpc.gouv.nc/sites/default/files/telechargements/bilan%20SDFAO-2021.pdf, 19/09/21

coutumiers. Les officiers publics coutumiers (OPC) reçoivent et instruisent les demandes d'établissement des actes coutumiers ce qui consiste notamment à organiser les échanges et/ou rencontres (palabre) préalablement à l'établissement de l'acte, puis à transcrire la décision coutumière dans le respect de la législation et des réglementations en vigueur. La coutume est directement sous la tutelle du président. Les seize OPC répartis dans les huit aires coutumières, ont ainsi réalisé plus de 21 300 actes dont la moitié concerne le foncier (projets économiques ou pour de l'habitat). Or, comme nous le verrons par la suite, les enjeux fonciers sont majeurs pour la mise en place de projets agroécologiques en milieu tribal. De plus, la direction est impliquée dans le développement des terres coutumières à travers un fond de garantie qui est administré par un Comité de Gestion (COGEST) et doté par la Nouvelle-Calédonie et l'Etat à hauteur de 320 millions FCFP. Deux autres outils ont été mis en place : les Zones de Développement Prioritaires (ZODEP) et l'Association des entrepreneures kanaks (AEK). Enfin, La DGRAC soutient aussi financièrement des programmes d'intervention en milieu tribal, en fonction des besoins exprimés.

Le Sénat coutumier

Le Sénat coutumier est la principale institution qui porte l'identité et les valeurs kanak. Il est sollicité par le congrès afin de donner un avis sur les textes et projets de loi en lien avec l'identité kanak. De par sa fonction, il est impératif d'intégrer le Sénat coutumier dans la validation et les propositions en matière de projet de développement notamment sur terres coutumières. Toutefois, il n'est qu'un des nombreux échelons de gouvernance coutumière et au-delà, il paraît nécessaire d'intégrer l'ensemble des autorités concernées (des chefs de clans aux chefs de districts). Les autorités rencontrées soulignent l'émergence de nombreuses initiatives en terre coutumière qui, si elles n'ont pas la forme et le statut de structures marchandes, démontrent que les activités développées sur ce type de foncier sont nombreuses. Les visites de projets conduits sur terres coutumières en province Nord et dans les îles Loyauté sont nombreuses et attestent de réelles dynamiques en matière d'équité sociale et de préservation de l'environnement. Un exemple réside dans la valorisation du Santal sur l'île de Maré qui génère du développement économique tout en respectant, *a priori*, les logiques coutumières et en intégrant des démarches de certification (FSC et label Bio). Ces éléments d'analyse mettent en exergue la richesse et la diversité de ces initiatives qui se traduisent par un réel dynamisme à différentes échelles. Etant donné l'étroitesse du marché et la place prépondérante de Nouméa, les projets sont orientés vers la périphérie de la capitale mais leur déploiement sur le reste du territoire est d'ores et déjà largement engagé.

L'Agence Rurale

L'Agence Rurale est l'établissement public chargé de :

1. La régulation des prix des produits agricoles et agroalimentaires, notamment via le soutien des prix,
2. La prévention et l'indemnisation des dommages en cas de calamités naturelles ou crises sanitaires,
3. La participation au financement des mesures de lutte contre les feux,
4. La facilitation de l'accès des producteurs du secteur de l'agriculture et de l'élevage aux facteurs de production nécessaires à leur activité,
5. La gestion des signes de qualité.

Par ailleurs elle soutient les actions de promotion de produits, de démarches ou de filières et elle réalise des études et des analyses prospectives. L'agence gère également un portail en ligne pour faciliter l'accès à l'information à destination des candidats aux aides et à tout porteur de projet dans

le domaine de l'agriculture de l'élevage et de la pêche[15]. Ces aides concernent toutes les filières, végétales, animales et de la pêche. Elles ciblent principalement les producteurs mais aussi d'autres acteurs en amont et en aval des filières et les interprofessions. L'annuaire disponible répertorie plusieurs dizaines d'aides[16].

Les trois défis auxquels l'agence entend répondre sont l'accroissement de la part d'autosuffisance alimentaire de la NC, la réduction des impacts climatiques sur les plans environnemental et économique et l'attractivité du milieu rural. En ce sens elle soutient et encourage toute démarche œuvrant à une agriculture plus durable respectueuse des contraintes écologiques, économiques et sociales. Ainsi, l'agence propose des aides à la transition agroécologique pour inciter les producteurs à s'orienter vers des pratiques ayant un impact le plus faible possible sur les écosystèmes[17]. Le document *Agriculture et changement climatique* présente les actions directes et indirectes de l'agence en faveur de l'agriculture face aux changements globaux. Celles-ci représentent une enveloppe de 1,5 milliards de F.CFP dont 55 millions pour la transition agroécologique. Lorsque l'on met ces sommes en rapport avec les 4 milliards de FCFP de budget total (chiffres communiqués par l'agence), on se dit que les marges de progrès sont importantes pour démontrer que l'Agence fait de la transition agroécologique sa priorité.

Des marges de progrès existent également du point de vue de la dimension socio-culturelle et du respect de l'altérité des populations kanak. En effet, en termes de cibles, les aides de l'agence vont en priorité vers l'agriculture dite conventionnelle. L'agriculture vivrière n'est pas ou très peu ciblée alors que celle-ci représente, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, une part considérable dans le volume des denrées alimentaires produites sur le territoire. L'agence s'étant fixé comme défi premier *l'accroissement de la part d'autosuffisance alimentaire* et ayant pour ambition *que chaque exploitation, quel que soit son lieu d'implantation, soit traitée selon les mêmes procédure*s, un ajustement de sa stratégie et de son dispositif d'aide notamment serait le bienvenu. Cela passe sans doute d'abord par une révision de la définition du terme d'« *exploitation agricole* » (ou par un élargissement à d'autres termes), des bénéficiaires ciblés et des conditions d'accès aux aides.

Enfin, en termes de gouvernance la tâche de l'agence n'apparait pas facile quand elle se donne *pour vocation d'étendre et d'harmoniser à tout le pays les dispositifs d'intervention des trois provinces*. Ainsi, par exemple les pouvoirs donnés à chacune des provinces en matière de développement économique et agricole en particulier sont difficilement compatibles avec une mission de régulation des marchés agricoles à l'échelle territoriale. On bute ici sur les écueils du mille-feuille administratif de la Nouvelle-Calédonie qu'il s'agir de surmonter.

3.1.2 Les provinces

Créées à l'issue des accords de Matignon-Oudinot, chacune des Provinces Sud, Nord et des îles Loyauté dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives, notamment en matière de développement économique, agricole et rural et en matière d'environnement. En revanche leur organisation et l'importance de leur administration diffèrent sensiblement, de même que le type de politiques publiques mises en œuvre.

La création d'une administration *ex nihilo* en Province Nord en 1988, a permis de traduire dans l'action publique, une idéologie inspirée de la lutte pour l'indépendance de Kanaky. Après une première phase de structuration de l'organisation administrative et technique et de mise en place d'infrastructures, à partir des années 2000 des stratégies de développement appuyées sur des instruments stabilisés se mettent en place grâce à la planification et une forte intervention du

[15] https://www.agriconnect.nc/, consulté le 29 juin 2022
[16] https://www.agence-rurale.nc/wp-content/uploads/2022/03/Annuaire-des-aides-2022.pdf, idem
[17] https://www.agence-rurale.nc/dispositifs-et-aides/mesures-transversales/mesures-agroecologiques/, idem

secteur public (Bouard, 2013). La stratégie de développement repose sur deux axes majeurs : les grands projets structurants (notamment le projet de l'usine du Nord mais aussi dans l'hôtellerie, etc.) et le développement local. La prise en compte de l'environnement, puis du développement durable dans les politiques provinciales se fait selon une approche englobante et intégratrice (Sourisseau et al., 2012). Les outils de développement local mis en œuvre dans le code de développement de la province, se fondent sur la volonté de respecter les choix de trajectoire de vie : il s'agit de « maintenir un équilibre entre les dynamiques de ses différents territoires et à respecter le choix de la population de s'insérer ou non et là où elle le souhaite dans l'économie de marché » (province Nord, 2014, p. 17). Le code de développement inclut notamment des dispositifs de promotion de l'agriculture vivrière.

La création de la Province des Iles Loyauté a relevé les mêmes défis de structuration et de rattrapage que la province Nord, mais avec des handicaps beaucoup plus lourds liés à la sur-insularité et aux problématiques de mobilité qui en découlent (David et al., 2016). Moins soumises à la violence coloniale en tant que réserves intégrales, dans les îles Loyauté les logiques claniques et coutumières continuent de s'imposer avec force. La gouvernance se fait en étroite relation et dans la recherche permanente de consensus avec les autorités coutumières. Le style politique de l'administration provinciale est moins planificateur qu'en province Nord et se focalise surtout sur la recherche des voies de croissance et de développement compatibles avec les réalités sociales et culturelles, dans une perspective duale du développement. De ce point de vue, le code de l'environnement provincial affirme clairement l'importance de la dimension culturelle et se montre très novateur en accordant des droits à la nature. Dans le cadre de la dernière réorganisation de l'administration provinciale, l'ancien service de l'environnement, au préalable intégré à la Direction du développement économique (DDE) est déplacé au sein d'une nouvelle direction du développement durable et de la recherche appliquée. La DDE est par ailleurs rebaptisée Direction de l'économie intégrée (DEI). Le code de développement poursuit deux axes majeurs : l'économie sociale qui regroupe les projets d'activités agricoles traditionnelles et les projets socio-économiques et un deuxième axe qui concerne les projets économiques structurants visant des objectifs marchands, comme par exemple dans le tourisme à travers notamment la promotion du tourisme de croisière (un positionnement qui fait débat).

Enfin, en Province Sud la provincialisation se fait dans la continuité de la gestion du Pays avant 1988, fondée sur le modèle économique de rente (transferts français, rente nickel et développement du commerce et d'un secteur abrité de la concurrence). Les politiques publiques provinciales entendent encadrer très significativement l'activité économique via les aides, mais sans intervenir directement dans les processus de production (Ibid.). Les politiques publiques sont conduites de façon sectorielle dans une approche centrée sur la capacité des acteurs et des territoires à accéder au marché. La recherche du destin commun se fonde sur l'amélioration de l'accès à tous à l'emploi ou à la libre entreprise. Les différents codes définissant les aides économiques de la province Sud distinguent les projets selon leur taille, mais les notions d'activité traditionnelle ou coutumière n'entrent pas en ligne de compte, à l'exception, d'une possible majoration pour les activités sur terres coutumières (Ibid). Le code dédié à l'agriculture, qui contrairement aux autres provinces constitue un dispositif spécifique, a historiquement une vocation de professionnalisation et de modernisation du secteur, et perpétue une entrée par filière de production.

En 2019, l'Assemblée de Province a voté le 1er volet de sa réorganisation, permettant la mutualisation de 6 directions en 3 pôles. Ainsi, dans le Pôle Transition écologique, la direction du Développement durable des territoires (DDDT ou 3DT) est née de la fusion de l'ex-direction du développement rural et de l'ex-direction de l'environnement, rassemblant sous un même chapeau les agents chargés du développement agricole et leurs collègues de la protection de l'environnement. *La DDDT[1] promeut le développement durable, agricole, sylvicole, aquacole et marin de la province Sud et accompagne les usagers. Ses objectifs stratégiques sont :*

- Une province qui fait de l'écologique un levier de développement et un axe majeur en matière d'éducation, d'insertion et de cohésion sociale.
- Une province qui valorise ses déchets, en réduit le volume et l'enfouissement, et maîtrise leur impact sur son environnement.
- Une province dans laquelle la mine et la métallurgie sont inscrite dans une démarche durable ambitieuse de maîtrise, de valorisation et de préservation de l'environnement et des emplois.
- Une province dotée d'une agriculture performante, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée et moins dépendante des budgets publics (la Province Sud produit les ¾ de la production agricole locale marchande du territoire

La DDDT soutient la modernisation de l'agriculture professionnelle pour la rendre plus rentable, plus pérenne et créatrices d'emplois afin de donner à la Brousse de vraies perspectives en priorisant le maintien des jeunes dans le secteur, tout en continuant à soutenir l'agriculture familiale.

Elle accompagne notamment le développement des filières agricoles pour les marchés locaux, nationaux et à l'export … Elle encourage les productions optant pour des signes de qualité environnementale (Agriculture Responsable, Agriculture Biologique), mais aussi les équipements concourant à la préservation du sol et de l'eau, comme la technique du semis sous couvert végétal (SCV) ou la permaculture. …

Grâce à son réseau d'agents en Brousse, elle propose une expertise, un accompagnement de proximité et un soutien financier aux porteurs de projet (voir sur le dernier point dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale – DISPPAP).

La stratégie de développement agricole affichée par la Province Sud vise à rendre plus efficace son action auprès des différentes *formes d'agriculture*. *A cet effet, elle s'oriente vers une approche localisée de son organisation mêlant à la fois sensibilisation et accompagnement technique sur des bassins de production … Via des appels à projet et à manifestation d'intérêt ainsi que des soutiens à la mutualisation, les aides financières provinciales ciblent l'agriculture de groupe, la recherche de valeur ajoutée, la maitrise des ressources notamment en eau, l'installation des jeunes, l'agriculture certifiée et innovante, les filières d'excellence, la commercialisation en circuits courts, l'amélioration de la qualité génétique des troupeaux …*

Enfin pour conjuguer proximité et technicité, la province Sud fait un effort particulier pour développer des pratiques agricoles vertueuses (diversification, rotations de cultures, protection

Encadré n°2 : L'exemple de la récente réorganisation de la province Sud

Les intentions présentées ci-dessus pour la Province Sud et les informations recueillies lors de rencontres avec des acteurs provinciaux de cette province et des autres provinces montrent que, du côté des assemblées provinciales, les orientations affichées ou présentes dans les dires d'acteurs interviewés sont plutôt en phase avec la transition agroécologique. Mais qu'en est-il de la traduction sur le terrain de ces déclarations ? Difficile de répondre à cette question. Par ailleurs, le chevauchement partiel des prérogatives (notamment avec la Chambre d'agriculture et l'Agence Rurale) ainsi que les choix stratégiques et les cibles sensiblement différentes d'un acteur à l'autre peuvent significativement freiner l'application des intentions affichées et rendre très difficile la gouvernance globale du développement agricole, surtout dans un contexte de réduction budgétaire drastique (le chiffre de 20% de personnel en moins a été cité lors de nos rencontres avec les responsables de la Province Sud).

3.1.3 Les communes

Le développement économique en lien avec l'économie verte n'entre pas directement dans les compétences des communes. Elles ont donc très peu de marge de manœuvre et de moyens financiers pour pouvoir soutenir des projets alors même qu'elles sont au plus proche des préoccupations de leurs populations. Elles optent parfois pour une demande de prêt, notamment via les outils de l'AFD, mais sont souvent contraintes de réorienter leur budget au détriment de leurs pôles de compétences (santé, infrastructure, éducation, autres). Toutefois, certaines initiatives existent et dépendent du dynamisme de chaque commune. A titre d'exemple, certaines communes tentent de monter des dossiers de demandes de financement auprès d'institutions nationales, voire supranationales avec des acteurs du tissu économique comme les entreprises minières. Ce type d'association et montage de projet pourrait se répliquer dans le domaine de l'agroécologie.

Aucun plan de développement communal ne nous a été transmis dans le cadre de nos enquêtes de terrain. Toutefois, les orientations en matière de développement des communes sont assez présentes si l'on questionne les maires. On peut citer le cas du développement agricole dans la commune de Ponérihouen, le développement du secteur touristique pour la commune de Hienghène ou encore la lutte contre l'érosion des bassins versant à Houaïlou. Ces exemples montrent que la connaissance fine des communes permettrait de mieux orienter le développement de l'économie verte. En outre, les communes rurales ont une place centrale face à l'exode rural et l'attrait de l'emploi dans les mines ou sur Nouméa. Il est plus qu'essentiel de favoriser les projets de développement dans ces zones afin d'éviter une perte en matière de commerces de premières nécessité, d'institution de santé et d'accès à l'éducation. L'équité sociale qui est un pilier de l'économie verte devrait assurer la pérennité des activités économiques dans ces zones riches en termes de compétences, de ressources naturelles et de savoirs locaux. En effet, de nombreuses initiatives sont présentes dans ces communes rurales, elles doivent être mises en avant afin de les maintenir. L'orientation des provinces et du gouvernement à travers le développement de systèmes alimentaires territoriaux passe obligatoirement par un recensement de ces initiatives et une relecture de celles-ci au regard des services qu'elles rendent à la population et de la concentration des autres acteurs sur le Grand Nouméa.

Les maires sont regroupés au sein de deux associations (une loyaliste et l'autre indépendantiste) ce qui ne facilite pas le portage de doléances et de propositions au sein des instances de gouvernance centralisées. La richesse et leurs connaissances des acteurs de leur collectivité en font des acteurs essentiels qui doivent absolument être mobilisés pour la mise en place d'un plan de développement de l'économie verte en NC.

Les autorités communales sont aussi impliquées dans la recherche de consensus, notamment en lien avec les problématiques foncières et le développement de projets économiques. Beaucoup d'entre elles tentent d'intégrer les logiques marchandes et non marchandes, ce qui est impératif pour comprendre le potentiel et la richesse en matière de développement de projets et d'activités. La mission des experts a permis d'entrevoir un nombre important d'initiatives en matière d'agroécologie et il apparait nécessaire d'adopter une approche systémique pour pouvoir intégrer l'ensemble de ces initiatives au sein du territoire afin de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays.

3.1.4 Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la NC sont regroupés, à l'exception des lycées accueillant les BTS et des écoles spécialisées[18], au sein du consortium du CRESICA. Ses neufs membres comprennent : le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre Hospitalier Territorial, le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad), le Centre national de recherche scientifique (CNRS), l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). Ce consortium a vocation à renforcer les partenariats inter-organismes, à fédérer les différents acteurs (souvent de petites équipes de recherche) autour de projets communs d'envergure et d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie, mutualiser les moyens, renforcer les échanges dans la zone Pacifique ou encore contribuer à la diffusion des résultats de la recherche. On y trouve l'IAC, créé en 1999 suite à l'Accord de Nouméa, dans le cadre de l'exercice partagé de la compétence en matière de recherche. C'est donc, avec l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, le seul institut de recherche territorial qui dispose d'un statut d'établissement public administratif.

La recherche en agronomie est essentiellement portée par l'IAC et son partenaire historique, le Cirad, et dans une moindre mesure à l'Université de la Nouvelle-Calédonie et à l'Institut de Recherche pour le développement. Notons que le Cirad n'est actuellement plus représenté que par un seul chercheur sur le territoire, récemment recruté à l'UNC. L'ADECAL, le technopôle de Nouvelle-Calédonie créée en 2011 pour promouvoir l'émergence de filières et de projets innovants, est en charge d'une partie des transferts techniques dans le cadre des activités de ses pôles « terrestre » et « agroalimentaire ». Les moyens à sa disposition ne lui permettant pas d'assurer l'intégralité des transferts en agronomie, une partie continue d'être réalisée par l'IAC sur l'élevage ou encore sur les cultures fruitières. Cette superposition des rôles contribue à la complexité et au manque de lisibilité du dispositif de transfert. Une séparation entre transfert technique et recherche agronomique qui paraît en outre très questionnable.

La mission principale de l'IAC est la recherche finalisée en appui au développement rural du Pays, centrées autour des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver, et de transformation du monde rural. Il participe aussi à des actions de formation, par exemple dans plusieurs formations de l'UNC ou encore à l'IFAP. En 2020, l'équipe comprend 17 chercheurs et ingénieurs, 22 techniciens, 17 ouvriers et se trouve confrontée à des moyens très insuffisants pour pouvoir satisfaire toutes les demandes et les attentes définies dans le cadre de son Conseil d'Orientation Scientifique qui regroupe l'ensemble des collectivités. Cela induit un plus grand financement de la recherche à travers des appels à projet, une réduction des capacités en raison de départs non remplacés mais aussi l'abandon de programme de recherche d'intérêt comme la mise à jour de l'enquête sur l'agriculture en tribu. Notons que l'absence d'un statut de chercheur sur le

[18] Institut de formation des professions sanitaires et sociales, Conservatoire national des arts et métiers, etc

territoire rend en outre le recrutement peu attractif. Les recherches qui y sont développées ont progressivement intégré les principes d'agroécologie qui est devenue l'axe majeur de la politique scientifique et l'institut est investi depuis de nombreuses années dans les recherches sur les systèmes de production kanak. Il interagit avec l'ensemble des institutions et des acteurs impliqués dans le secteur agricole et entend développer davantage les démarches de recherche participative.

A l'Université de la Nouvelle-Calédonie, la recherche en agronomie se fait essentiellement au sein de l'ISEA, le laboratoire du département sciences et techniques et plus particulièrement au sein de l'Axe Restauration. Ce dernier est particulièrement investi sur les problématiques en lien avec le nickel et la revégétalisation des sites miniers, et les recherches de plusieurs de ses membres sont en lien avec l'agroécologie : V. Burtet qui travaille sur les plantes endémiques, B. Fogliani sur la conservation et la restauration, L. Guentas sur les micro-organismes du sol, T. Crossay sur les mycorhizes ou encore T. Cavaloc sur les champignons endomycorhiziens. La licence SVT proposée possède un parcours sciences de la vie (biologie de l'organisme) et un parcours environnement (relation sol-plante, géologie) dans lesquels de nombreux aspects en lien avec l'agroécologie sont abordés sans qu'un cours spécifique n'y soit dédié. Un vieux projet de Licence SVT professionnelle à dominante agronomique refait actuellement surface, en partenariat avec le lycée agricole de Pouembout et l'IAC qui serait offerte sur le site de l'UNC de Baco en Province Nord. Il reste néanmoins fortement conditionné à l'obtention de ressources supplémentaires en termes notamment de postes d'enseignants. Par contre, aucun diplôme n'est directement en lien avec l'agroécologie dans l'offre de Master (réduite au regard de la taille de l'université).

Un projet de recherche mérite d'être mentionné ici, il s'agit du Projet FALAH (*Family farming, lifestyle and health in the Pacific*), porté par Jean-Marie Fotsing (UNC) sur l'agriculture familiale dans les pays d'Océanie. Sur financement H2020, ce projet entend mettre en réseaux des chercheurs de l'Union Européenne et de la région Pacifique autour de ces problématiques. Le consortium international réunit près de 90 chercheurs et une quinzaine d'institutions[19] Les activités de recherche sont organisées selon trois axes : l'adaptation des systèmes d'agriculture familiale pour assurer la sécurité alimentaire ; les modes de vie, les régimes alimentaires et la santé ; et l'éducation, la formation et les échanges de connaissances. Le commencement du projet ayant quelque peu été retardé par la crise du Covid-19, il n'y a pas encore de résultats de la recherche transférables mais de nombreuses initiatives ont débuté dans chaque groupe de travail. Les travaux du premier groupe sur la durabilité et l'adaptation des agrosystèmes sont particulièrement d'intérêt pour la présente expertise et mérite d'être suivis.

L'Institut de Recherche pour le Développement s'est également positionné sur les modèles d'agriculture durable et du lien santé – alimentation. Les travaux en lien avec l'agroécologie sont menés dans différents domaines en partenariat avec les réseaux des UMR et des chercheurs métropolitains. Au sein de l'UMR 152 Pharmadev, des recherches sont menées depuis de nombreuses années sur la valorisation de la pharmacopée calédonienne en lien avec l'IAC ou l'Institut Pasteur, par E. Hnawia, N. Lebouvier qui a récemment investi le champ de la sylviculture ou encore M. Nour (aujourd'hui membre de l'ISEA-UNC). Il est à noter que certains programmes comme PROTEGE sont aussi liés à des acteurs métropolitains de la recherche (ISARA). Cette multitude d'acteurs métropolitains impliqués dans la recherche peut être vu comme une opportunité de renforcer le dispositif mis en place mais aussi comme une substitution aux ressources déjà présentes au sein du territoire.

[19] Université de la Nouvelle-Calédonie, Institut Agronomique néoCalédonien, Ludwig Maximilians Universität München, Centre National de la Recherche Scientifique, South Pacific Community, Solomon Islands National University, University of the South Pacific, Vanuatu Agricultural Research and Technical Center, Institut de recherche pour le développement, The University of Sydney, University of New South Wales, The University of Wollongong, Western Sydney University.

Les institutions de recherche doivent travailler de concert et ne pas superposer leur compétence mais être dans une logique de pluridisciplinarité au service du territoire et dans une logique d'intégration régionale au sein de l'écosystème océanien. De nombreux acteurs au sein du territoire considèrent la recherche comme trop éloignée de leurs préoccupations quotidiennes alors même que des projets sont orientés dans une dynamique de recherche-action. Il est à noter que certains acteurs du monde de la recherche soulignent le décalage temporel entre l'initiation du projet de recherche et la valorisation et la diffusion des résultats.

L'Agence de développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL)

L'ADECAL est regroupée en 4 pôles (pôles marin, terrestre, innovation et agro-alimentaire) et peut donc s'assimiler à un technopôle. L'ensemble des pôles peuvent avoir leur intérêt pour la mise en place d'une politique de développement de l'économie verte. Toutefois, d'un point de vue de l'agroécologique, l'entretien a été mené au sein du pôle terrestre mais il est aussi souhaitable d'inclure le pôle innovation et agroalimentaire. Chaque pôle est constitué de centres. En ce qui concerne le pôle terrestre, il existe différents centres comme : le centre de l'apiculture, le centre de recherche et d'expérimentation des grandes cultures, des tubercules et du maraichage. Ils ont une localisation bien précise en fonction de la localisation de la production cible. L'ADECAL est donc à l'interface entre les organismes de recherche et présente de nombreuses interactions avec l'IAC et les producteurs. Il est important de souligner qu'une dynamique commence à émerger vers une inclusion plus forte des producteurs dans le modèle expérimental tel que les fermes de démonstration. Les freins à la diffusion relèvent souvent du temps de travail et du temps long que demande la diffusion d'une technique agricole. Il est donc important de continuer à maintenir le lien via l'ADECAL mais aussi d'autres structures entre les exploitations agricoles et le monde de la recherche bien souvent négligé depuis de nombreuses années. Il est aussi intéressant à noter que la structure de l'ADECAL se base sur les logiques provenant de la métropole, comme le pôle innovation, qui intègre entre autres, un incubateur. Ces notions doivent aussi faire l'objet d'une intégration et contextualisation en fonction de deux grands modèles : le modèle privé qui peut suivre le chemin plus traditionnel et le modèle coutumier qui doit faire l'objet d'un palabre et d'une concertation plus forte en parallèle des logiques d'incubation. Il pourrait être intéressant que le pôle innovation travaille plus amplement avec deux types d'acteurs : les instances d'accompagnement comme le réseau entreprendre ou AGIR Kanak et les structures de financement allant du microcrédit au crédit plus classique provenant de la BPI.

3.1.5 Les instances professionnelles et de certification

Le FIAF

Le FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation, https://www.fiaf.nc/, 5-8-22) est une association loi 1901, gérée paritairement. Son Conseil d'Administration… est composé de membres issus des organisations patronales et salariales suivantes. Agréé par la DFPC le FIAF collecte auprès des entreprises des cotisations pour financer la formation professionnelle continue des salariés à hauteur de 0.2% de la masse salariale pour les entreprises ayant au moins un salarié et de 0.7% pour les plus de 10 salariés.

Le bilan d'activité 2021 note que l*e financement des plans de formation est un service du FIAF pour l'entreprise. Les entreprises employeuses ont - quelles que soient leur taille et leur zone géographique, accès à une enveloppe de 400 000 XPF par an pour la formation professionnelle continue de leurs salarié(e)s, somme couvrant les frais pédagogiques et frais annexes.*

Par ailleurs le même document note que le secteur comprenant l'agriculture, la sylviculture et la pêche représente pour le FIAF seulement 3% des financements dans les formations financées par le FIAF[20], autrement très peu. C'est en particulier dû à la faiblesse du salariat permanent dans les exploitations agricoles puisqu'on ne compte que 1775 salariés agricoles soit 3% seulement du salariat du Pays. En 2021, on ne dénombre que 73 salariés bénéficiaires d'une formation fiancée par le FIAF, issus de 28 entreprises agricoles. Parmi les freins à la formation on notera : les réticences des employeurs du secteur eux-mêmes à laisser un salarié partir en formation dans ce secteur. Ce constat confirme la nécessité de ne proposer que des formation courtes, voire très courtes (une à deux journées maximum), quitte à les échelonner dans le temps si elles durent plus d'une journée. Autres freins évoqués par les interviewés du FIAF : le caractère partiellement saisonnier du salariat agricole, la faiblesse relative de la motivation des employeurs pour la formation des salariés agricoles (tradition de formation sur le tas et vision critique des établissements de formation) et impossibilité pour le FIAF de financer la formation des employeurs eux-mêmes.

Afin d'illustrer concrètement les activités de formation financées par le FIAF, il est utile de mentionner ce qui nous a été présenté comme *une expérience qui n'a pas bien marché et une expérience qui a bien marché* aux yeux de nos interlocuteurs. Ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il concerne le secteur agricole et sylvicole :

- La très gosses commande de formation agricole remontée via la CAP-NC s'est soldée par l'annulation de 50% du plan de formation faute de participants. Raisons citées : la personne nommée par CAP-NC pour l'étude des besoins n'est pas restée aux commandes du déploiement de l'activité pendant la mise en œuvre de celle-ci, faible nombre de salariés agricoles mis à disposition pour suivre la formation, difficulté à recruter des formateurs d'adultes agricoles qualifiés en NC et offre de formation qu'on a eu du mal à tirer vers le haut pour qu'elle soit attractive.
- A l'inverse, la formation, dans le domaine de la sylviculture, de scieurs a été considérée comme un succès pour les raisons suivantes : qualité du partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'intervention de formateurs métropolitains recrutés de bonne qualité et une bonne base de départ avec une bonne identification du besoin de formation. Résultat : les thématiques de formation (qualité d'un bon sciage par exemple) ont permis un agrément pour la vente du bois de qualité et l'obtention d'un agrément de l'entreprise pour l'ouverture d'un nouveau marché.

Enfin, les acteurs du FIAF interrogés se déclarent intéressés de contribuer au projet agroécologique, notamment sur la phase étude de besoins. Cela étant nous n'avons trouvé aucun élément dans le bilan d'activité du FIAF 2021 montrant un affichage et des actions concrètes en matière de financement d'action relevant la transition écologique ou de l'économie verte. Nous avons cependant été informés d'une formation aux écogestes dans une entreprise ciblant les salariés en situation de management. Mais l'action a rencontré des difficultés (frein de l'employeur lui-même) et a été perçue comme trop abstraite.

[20] Top 5 des secteurs financés par le FIAF : 1) Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; 2) Transports et entreposage ; 3) Hébergement et restauration ; 4) Industrie manufacturière ; 5) Activités de services administratifs et de soutien

La Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC)

La Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC[21]) est un établissement public administratif au service du monde agricole, rural et de la pêche. À ce titre, elle est l'organe consultatif et professionnel représentant et défendant les intérêts du secteur agricole auprès de l'État, du GNC et des institutions locales. Force de propositions, elle assure un rôle de porte-parole auprès des pouvoirs publics et participe à diverses missions d'expertise, d'appui technique, d'études, de formation, et de recherche et développement autour de l'agriculture.

Établissement de proximité, la Chambre propose à ses ressortissants un ensemble de services pour contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles. Dans son cœur de métier, elle accompagne l'installation des agriculteurs, leurs projets de développement et l'amélioration de leurs compétences en proposant plusieurs dispositifs : information, conseil, formations, assistance et prestations de service sur les aspects techniques, économiques et administratifs et personnels, ou encore la gestion de certaines aides. En outre, elle assure plusieurs missions complémentaires : réseau « Bienvenue à la ferme », centres de gestion Nord et Sud, coopération régionale, charte bovine, développement durable, engrais, marché broussard de Ducos et station d'élevage de Nessadiou.

Enfin la Chambre s'est vu confier des missions déléguées par le gouvernement, les provinces, ou d'autres partenaires telles que la CPS et l'Agence rurale : marché de gros, formation par alternance, gestion des aides, PROTEGE, signes de qualité. CAP-NC est gérée par une assemblée d'élus issus des activités agricoles et de la pêche. Les élus issus des trois provinces organisent notamment des commissions thématiques.

En termes de gouvernance, la chambre d'agriculture se veut à l'interface entre le monde professionnel de la production agricole et de la pêche et les autres acteurs présentés dans ce rapport. Il reste que, dans les faits, CAP-NC ne représente pas tous les producteurs agricoles puisque les bénéficiaires de son appui sont constitués essentiellement par ceux qu'elle appelle ses « ressortissants », c'est-à-dire des producteurs dotés d'une carte agricole. On notera en particulier que pour cette raison les producteurs kanaks (ceux qui ont des activités dans le champ qui leur a été attribué notamment) échappent largement au radar de l'appui de CAP-NC. En effet, malgré l'assouplissement des conditions d'accès à l'immatriculation agricole (seuil abaissé à 500 points pour avoir la carte agricole sachant par exemple qu'une vache = 70 points), les critères de reconnaissance de l'activité agricole restent empruntés au modèle de l'exploitation métropolitain.

Par ailleurs, il convient de signaler que les prérogatives de la chambre et des provinces se chevauchent en matière de développement agricole puisque chacune des institutions revendique être chargée de ce développement, les provinces par définition au niveau provincial et CAP-NC à la fois pour l'ensemble du pays mais aussi à l'échelon provincial puisque la chambre est dotée d'une antenne dans les provinces (à noter que nous nous interrogeons sur le maintien ou non d'une antenne dans la province des îles).

Enfin, l'analyse concernant la chambre d'agriculture doit être faite sur le thème de son implication dans la transition agro-écologique. Sur ce plan, dit de façon un peu brutale, le compte n'y est pas. D'un côté CAP NC est impliqué au travers de quelques actions dont celles de PROTEGE qu'elle coordonne, les formations Ecophyto, son appui à la lutte intégrée contre la tique dans le cadre du Groupe de défense sanitaire animal, et via le Groupe de défense sanitaire végétal, ou encore l'accompagnement des agriculteurs pour améliorer leurs pratiques, limiter les risques [sous-entendu notamment de l'usage de produits phytosanitaires] pour leur culture, leur santé et l'environnement.

[21] https://www.cap-nc.nc/

D'un autre côté, il pourrait être utile d'analyser par exemple combien des plus de 80 personnels permanents de CAP-NC sont impliqués dans les actions relevant de l'agro écologie et à raison de quelle part de leur temps. Quand on analyse ne serait-ce que la structure des activités présentées par la chambre, on peut douter de l'importance de l'implication de cette structure dans la transition agro écologique.

D'autres signes ne trompent pas : le Pôle *Signes de qualité* (mission déléguée), n'est pas non plus au cœur du métier de la chambre. Le service développement rural (DR) ne constitue qu'une mission complémentaire et n'est doté que d'une seule personne pour tout le territoire. On ne s'étonnera pas qu'il ne figure pas parmi les activités au cœur du métier de la chambre. Quant au service développement durable[22], celui-ci se limite à des appuis à l'amélioration des modèles conventionnels existants dans quelques domaines spécifiques (valorisation des déchets organiques, accompagnement à la gestion des déchets agricoles, amélioration de la gestion de l'eau). En bref, comme pour d'autres acteurs présentés dans ce document, d'importants progrès devront être réalisés par CAP-NC pour qu'on puisse parler d'une réelle conversion à la transition agroécologique.

La forte présence auprès des adhérents de la CAP-NC et plus largement des agriculteurs conventionnels de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ne facilitent pas la transition agroécologique à l'exception de l'intensification agroécologique sur de grandes surfaces. Nous ne rentrerons pas dans le débat de la prédominance d'un syndicat mais nous tenons toutefois à indiquer que les prises de position de la FNSEA ne favorisent pas toujours le développement d'une approche agroécologique dans une logique de soutenabilité forte.

Les instances certificatrices et d'accompagnement

Deux instances de certifications à l'échelle de la NC ont été identifiées en plus des instances internationales comme le label bio et la FSC reconnu sur le marché mondial. Il s'agit de Biocalédonia et dans une moindre mesure du RÉseau Professionnel pour une Agriculture Innovante et Responsable (REPAIR).

L'association **Biocalédonia** est un **acteur majeur de la transition**, il assure l'accompagnement à la certification bio. Le label mis en place dépend d'une loi pays et se nomme **Bio Pacifika**. Il promeut la mise en place d'une agriculture biologique et locale. La certification repose sur le Système Participatif de Garantie (SPG). La certification est réalisée par des acteurs de groupes locaux (producteurs et/ou consommateurs). Comme beaucoup de petites structures à l'échelle du Pays, le *turn over* est important depuis la création de Biocalédonia (10 ans). L'association fait face à un accroissement considérable du nombre de ses membres qui avoisine les 190 exploitants, pour 7 salariés. L'accompagnement de ces salariés est donc dépendant de ce nombre de producteurs mais surtout de leur localisation. Il s'agit pour Biocalédonia de s'inscrire dans une stratégie de développement local comme c'est le cas pour la commune de Canala. Cette logique s'impose aussi dans un contexte de cloisonnement territorial ne facilitant pas la mise en place d'un plaidoyer représentatif de l'ensemble des exploitations qui sont présentent au sein de différentes filières. Biocalédonia s'applique aussi à renforcer la présence du label et l'harmonisation des cahiers des charges du bio, notamment avec l'exemple de Fidji. C'est surtout l'association qui regroupe le plus grand nombre de porteurs de projets Kanak et au travers de laquelle l'échange de « bonnes pratiques » est le plus important.

REPAIR est un organisme professionnel agricole qui promeut des dispositifs spécifiques à l'échelle de la NC axés vers l'agriculture raisonnée (dite « responsable »). Ce dispositif est un signe de qualité qui

[22] https://www.cap-nc.nc/developpement-durable/

correspond, selon cet organisme, à la demande locale. Son rôle porte sur l'appui technique d'un point de vue des progrès environnementaux en zone agricole tentant de réduire les intrants ; de mettre en place des « infrastructures agroécologiques » (lignes d'arbres support, haies, etc.), d'accompagner pour la certification en matière d'agriculture responsable et du suivi de leurs agriculteurs certifiés soit 38 sur 60 producteurs. La Direction des Affaires Economiques (DAE) est en charge du contrôle tandis que le gouvernement à travers un comité de certification composé d'utilisateurs et de producteurs certifie le contrôle. Le dispositif de REPAIR est donc beaucoup plus orienté vers la traçabilité des pratiques d'un point de vue environnemental comme la mesure de la consommation en désherbant. Le cahier des charges est exigeant de ce point de vue afin d'éviter que les pratiques puissent impacter notamment les cours d'eau. L'ensemble de ces pratiques renvoient à la réglementation en matière d'application de produits phytosanitaires. REPAIR agit aussi dans la mise en application de ces réglementations en réalisant la formation de certification de produits phytosanitaires qui est nécessaire pour l'ensemble des activités marchandes agricoles dont même le bio. Elle collabore notamment avec l'agence rurale qui est une instance de validation et de soutien à la politique publique et CAP-NC mais dans les faits, cette collaboration ne se déroule pas sur le terrain mais au sein d'instances ou d'atelier de concertation à l'échelle de la NC alors même que l'approche de terrain et de suivi nécessiterait une présence plus importante auprès des producteurs.

Il est à noter que la perception du respect de l'environnement et de la mise en place de solutions alternatives prônées par ces deux protagonistes est de plus en plus intégrée au sein de la population. En matière de formations, notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires, il serait judicieux de renforcer les compétences des formateurs en matière de solutions alternatives afin de favoriser et d'accroitre la transition.

3.1.6 Instances de financement et de soutien à la création d'activité

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est une association reconnue d'utilité publique présente depuis 20 ans en NC dont le but est de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise grâce au microcrédit accompagné. Pour cela, l'association joue le rôle d'établissement bancaire grâce à des emprunts auprès des banques de la place et hors de NC. Son modèle économique est hybride avec 50% de fonds publics, 40 % d'autofinancement et 10% de fonds issu du mécénat. A ce titre l'ADIE apparaît comme un acteur incontournable pour aider les populations tribales à développer des activités liées à l'économie verte. Son principal atout réside dans sa capacité d'intervention en tribu avec des agences mobiles qui sillonnent le Pays. L'ADIE accorde ainsi approximativement 600 millions de prêt par an, pour un encours cumulé de 6 milliards de FCFP. L'association pratique un taux d'intérêt de 7%, hors prime (prime de l'Etat pour les jeunes de moins de 30 ans ou encore prime pour l'insertion pour le travail indépendant, gérée exclusivement par l'ADIE). En complément des microcrédits, l'ADIE accorde également des prêts d'honneur à taux zéro ou encore des prêts de groupe en s'appuyant sur les solidarités existantes. Chaque année, ce sont quelques 110 entreprises qui sont accompagnées, pour les deux tiers en terre coutumière et à 36% dans le secteur primaire (essentiellement pour les activités de maraîchage portées pour moitié par des femmes). Le système tente de soutenir la création d'activités notamment en zone coutumière. Ces activités peuvent être supportées à l'aide d'un prêt mais aussi à l'aide de prime établit spécifiquement pour promouvoir l'activité dans des zones cibles comme Canala. L'activité de microcrédit coutent toutefois plus cher que ce qu'elle ne rapporte car l'objectif de l'ADIE est de promouvoir l'initiative et la création d'activités économiques. On constate un dynamisme fort de la part de cette association et un niveau de décentralisation très important ce qui ne reflète pas toujours la stratégie des autres acteurs de l'écosystème du développement en Nouvelle Calédonie. En outre, afin de s'adapter à son public et non l'inverse, l'ADIE a facilité les démarches d'acquisition du prêt et permet en une journée de pouvoir obtenir la validation de son microcrédit. De plus, elle a créé une unité mobile dans le nord afin d'être au plus

proche des réalités des populations rurales mais aussi et surtout créer un cadre plus propice et ne représentant pas un frein au déplacement et la sollicitation de celle-ci. L'ADIE L'association interagit avec le GNC dans les domaines de la lutte contre la délinquance ou encore la structuration de l'économie sociale et solidaire et cultive de nombreux liens avec les autorités coutumières et les femmes en tribu. L'association entend notamment développer des « kit en agroécologie » comprenant une solution de financement, une solution d'accompagnement, une solution pour la formation technique avec un modèle économique qui permette un revenu décent, et une solution très opérationnelle pour se lancer rapidement, tout en bénéficiant des aides publiques. La forme entrepreneuriale privilégiée est le système de patente qui évite un certain nombre d'écueils liés au GDPL.

Outre l'ADIE, il existe des modalités de mise en place de crédits et de prêt d'honneur au sein de la **Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) et de la Banque Public d'Investissement (BPI**). Bien entendu cette offre s'additionne à l'offre des banques commerciales présentent sur le territoire. Le manque de garantie demeure le frein principal à la création d'activités.

Même s'ils n'ont pas pu être interrogés, **la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** sont des acteurs importants en termes de création d'activités et d'accompagnement lors de la phase de maturation d'un projet. Ces chambres devraient toutefois plus tenir compte des autres instances qui favorisent l'accompagnement et la maturation des projets comme le pôle innovation de l'Adecal. Comme pour les autres acteurs, ces instances facilitent la mise en place de nombreuses initiatives mais qui ne sont pas coordonnées. Ce manque de coordination à une échelle plus importante est une condition nécessaire pour la mise en place d'une stratégie en matière d'économie verte.

3.1.7 Les instances d'initiative pour l'appui individuel et collectif

Le **Groupement des agriculteurs biologiques de NC (GABNC)** est un syndicat loi 1901 dont la mission est la défense des intérêts des agriculteurs biologiques et la fourniture d'un appui technique à travers les membres du réseau. Il accompagne les porteurs de projet, par exemple dans la rédaction des dossiers administratifs dans le but d'accroître la part de la production biologique certifiée. Le GABNC organise des journées d'entre-aide pendant lesquelles les membres producteurs ou consommateurs travaillent sur les parcelles tout en échangeant les bonnes pratiques. Il gère également une banque de semences à partir des ressources en graines de ses adhérents. Il s'agit principalement de graines produites par des agriculteurs et jardiniers biologiques calédoniens à partir de ressources locales anciennes ou de graines importées ces dernières années, dont la multiplication est jugée intéressante pour contribuer à la souveraineté alimentaire du pays. Le GABNC interagit avec Biocaledonia mais aussi les organismes de formation comme l'IFAP ou les CFPPA en contribuant à l'élaboration des fiches de formation. Il compte un seul salarié / animateur, Laurent Kochfer.

Le **Centre d'initiation en permaculture *Sodelama*** est porté par Julien Le Breton, docteur en Ecologie tropicale avec l'appui de sa compagne Jennifer, vétérinaire qui poursuit partiellement son activité et un ami géologue, Lionel Miton. Il se fonde sur un projet personnel visant l'autonomie avec la revente du surplus agricole à une coopérative (*La cop à nous*) et un projet agroalimentaire de transformation *Food Forest Connexion* en partenariat avec Lionel Miton et Mickaël Sansoni (confection de plats cuisinés, production de farines, d'épices, poudres végétales, etc.). Le centre propose des formations d'une semaine, tous les deux ou trois mois, qui apportent une réflexion globale sur la mise en place d'un jardin permacole, mais aussi sur la transformation des produits (à travers la confection de repas), le logement ou encore la gestion des déchets. Un temps est accordé à la discussion des projets des participants et des conseils sont apportés sur l'élaboration du design ou les analyses pédologiques. Des formations d'initiation à la transformation sont aussi organisées ponctuellement

en tribu. La démarche se poursuit à travers la mise en place d'une coopérative permacole dans la région de Païta qui permet de mutualiser l'utilisation d'un certain nombre d'équipements (broyeurs à végétaux, presse, séchoirs, etc.) et de partager les savoirs ; à travers *l'Association Mal'éva* créé dans le grand nord en 2011 qui promeut les pratiques écologiques et la solidarité locale et internationale ou encore dans le cadre du *Permatour* organisé chaque année à travers le Pays pour mettre les gens en réseaux et aider à la mise en place de jardins. De nombreux autres projets dans la région de Païta et Dumbéa se rattachent à ces dynamiques : *l'Oasis des possibles,* ferme permacole qui propose de nombreux stages en lien avec le bien-être, en agriculture ou en écoconstruction ; *La Belle Terre*, association et éco-lieu d'expérimentation en agroécologie qui propose des ateliers pédagogiques ou sur l'alimentation locale, la transformation et la conserverie ; etc.

L'Association AGIR, portée par Guillaume Vama, entend également mettre les gens en réseaux pour promouvoir le développement de projets en agroforesterie et partager les savoirs dans ce domaine. L'expérience personnelle de Guillaume, jeune kanak originaire de l'Ile des Pins, est souvent citée en exemple. Confronté initialement à l'opposition de certaines autorités coutumières de l'île, le jeune homme a finalement réussi à obtenir l'assentiment de tous pour mener à bien son projet au terme de deux longues années de démarches et de palabre. Il s'investi à son tour pour aider d'autres jeunes kanak à développer leur projet, à travers notamment l'*association Yva* et souligne l'importance du travail en amont, avec les coutumiers. S'il existe une banque de données conséquentes sur les pratiques et les savoirs agronomes kanak au Centre Culturel Tjibaou, peu de choses existent sur la transformation des produits. L'expérience de Guillaume démontre que ce type de projet est susceptible d'accroître significativement la transmission intergénérationnelle des savoirs locaux.

Pacific Food Lab est "*le cluster de l'alimentation durable en Nouvelle-Calédonie. Son expertise, son réseau et son opérationnalité lui permettent d'être la force motrice d'un modèle alimentaire durable, résilient, structurant pour le territoire …Il s'agit d'augmenter durablement la part des produits locaux bruts, transformés et cuisinés dans les assiettes des calédoniens, pour générer davantage de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale*"[23]. L'origine de Pacific Food Lab repose sur l'organisation de l'économie agro-alimentaire insulaire à travers la mise en place d'un cluster agroalimentaire. Toutefois, le marché de l'agro-alimentaire en Nouvelle Calédonie de nature oligopolistique, voire monopolistique, incite peu à la coopération technique et à l'émergence d'innovations et ne favorise pas la mise en place d'un approvisionnement à partir de la diversité et de la richesse des ressources disponibles sur le territoire. C'est ce qui justifie la mise en place de *cluster* auprès de la restauration collective et plus particulièrement les cantines scolaires où, selon les responsables, il existe moins de concurrence. La restauration collective porte sur les cantines de l'ensemble du territoire, les unités autonomes de production et les satellites. A titre d'exemple, la cantine de La Foi fournit 300-400 couverts sur place et 800 couverts dans les satellites pour un budget moyen limité. Pacific Food Lab discute et collabore à des niveaux différents d'implication avec 51 cantines. Il réalise également des activités de sensibilisation comme la cantine à l'unisson pendant une semaine qui tente de valoriser les produits locaux tout en intégrant dans certaines cantines l'aspect coutumier de l'alimentation (choux kanak, igname). Il tente d'organiser la demande pour structurer l'offre dans une logique de la fourche à la fourchette et élabore leur stratégie sur le réseau, le gaspillage, l'aspect santé (bouge ton bassin) et l'éducation alimentaire. Enfin, l'aspect culinaire est aussi porté par leur réseau afin de créer des pools de chef de cantine et de chefs de restaurant et de créer des recettes qui permettent de réintroduire certains produits locaux dans les assiettes des cantines. Cette association d'intérêt général de 1901 est financé par des subsides et tente aussi d'obtenir des financements européens. Selon leur expérience, il est possible de pouvoir

[23] https://pacificfoodlab.nc/pacific-food-lab, consulté le 10 juillet 2022

soutenir l'approvisionnement en produit végétaux et en poisson mais l'enjeu porte sur la régularité des approvisionnements (végétal) et les normes notamment pour le poisson. La création d'une plateforme de discussion pour échanger sur les bonnes pratiques a aussi accru la créativité. Afin de continuer à accroitre l'alimentation saine et nutritive dans les cantines, un point important réside dans l'implication des cuisiniers mais aussi des directeurs et du corps enseignant. Cette association très dynamique au vu de ces moyens est un maillon essentiel pour l'écoulement et le changement de l'alimentation qui est une nécessité si l'on veut accroitre les productions agricoles dans une logique agroécologique.

L'association des entrepreneurs kanaks (AEK) est une association loi 1901 qui regroupent des entrepreneurs kanak tout en intégrant une pensée Kanak dans sa façon de diriger sa structure économique[24]. Cette jeune association (créée en 2018) revendique 40 adhérents venant des trois provinces et de différents secteurs d'activité. Son rôle principal est de défendre les entrepreneurs kanaks et de promouvoir l'entreprenariat. Elle entend faire entendre la voix de ses membres pour participer à la construction du pays. Dans un souci de partage des savoirs, savoir-faire et d'expériences, elle accompagne ses membres lors de la création de leur entreprise notamment en matière numérique, réglementaire et juridique. La démarche de l'AEK relève à la fois de l'appui individuel et de l'appui collectif. Mais s'appuyant sur les valeurs de la culture kanak, elle privilégie les démarches collectives (exemple : création d'une organisation pour accueillir et gérer les paquebots de tourisme à Lifou) et soutient les initiatives individuelles dans un esprit de partage. L'association apparaît comme particulièrement bien placée pour éviter les erreurs commises parfois par les porteurs de projets lorsque le monde kanak est concerné par l'initiative pour une question foncière ou tout autre question.

« Les règles dans le monde coutumier peuvent aussi être non écrites ; on ne peut pas faire l'impasse sur ces règles si on veut que l'entreprise se mette en place et perdure »

Bien que peu de ses membres se soient investis dans l'activité commerciale agricole ou paysagère, ils disposent tous à minima d'un champ kanak, ce qui fait de chacun un producteur de denrées agricoles, à minima auto consommées ou pour honorer la coutume. La question d'une adhésion à l'agroécologie relève plus de l'association culturale et des apports de matière organique issu des pratiques des kanak.

3.1.8 Les acteurs du système alimentaire

Les fournisseurs d'intrants

Il existe quelques fournisseurs d'intrants qui, selon nos entretiens, sont positionnés selon une logique de concentration sur des marchés peu concurrentiels. Les intrants ne sont pas seulement les intrants chimiques importés mais aussi les semences ou les outils mécaniques. A partir des données sur les intrants provenant de la DAVAR et des entretiens, il est intéressant de souligner que les taxations sur les intrants et surtout l'accroissement des prix de ceux-ci engendrent une pression très forte sur une partie des agriculteurs. Ceux-ci y répondent par différentes stratégies comme la réduction du nombre d'applications et de traitement, ou la mobilisation de matière organique pour se substituer aux engrais chimiques. Malgré une réduction de traitement constaté auprès de certains producteurs, les données disponibles sur les intrants (engrais et pesticides) provenant de la DAVAR indiquent un accroissement des quantités commercialisées. Toutefois, une analyse plus fine des données souligne que les tonnages d'engrais pour les pâturages sont en décroissance alors la même que les tonnages d'engrais pour le maraichage et dans une moindre mesure la céréaliculture sont en

[24] https://www.facebook.com/entrepreneurs.kanak.nc/, consulté le 6 juillet 2022

accroissement. L'évolution des tonnages commercialisés soulignent aussi la vulnérabilité du marché des intrants face aux crises mondiales comme cella de 2008 et la crise asiatique de 1997. En outre, étant donné les logiques de réduction des aides et la volatilité des prix en matière d'intrants chimiques, l'on pourrait poser l'hypothèse (confortée par nos entretiens) que certains agriculteurs optent pour une stratégie de stockage. Cette stratégie pourrait donc expliquer en partie l'accroissement des quantités et laisser aussi supposer qu'une partie de ces engrais et pesticides ne sont pas appliqués directement après achat sur les superficies agricoles.

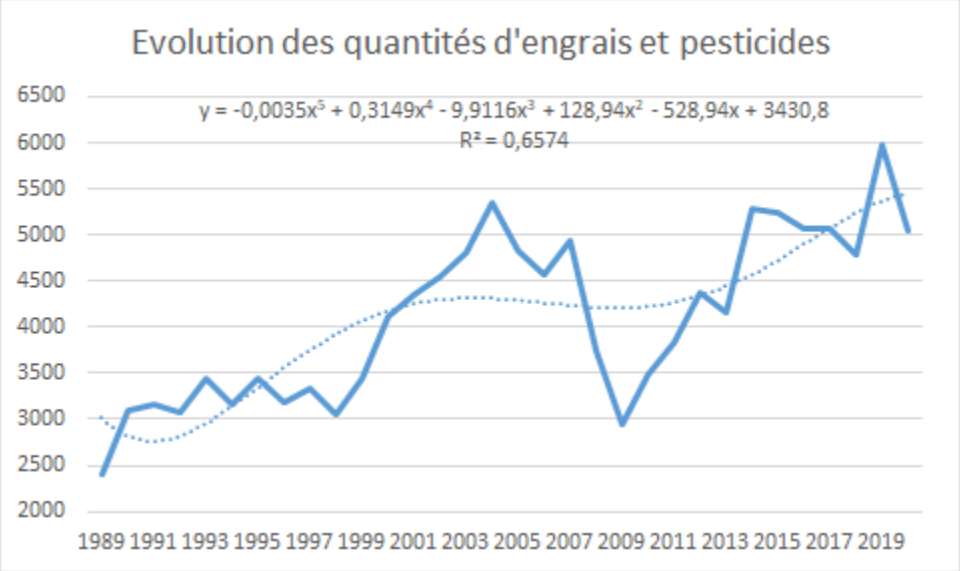

Figure 12 : Evolution des quantités d'engrais et de pesticides en Nouvelle Calédonie
Source : auteurs d'après les données de la DAVAR, 2022

Enfin, comme le soulignera notre analyse en matière de pratiques agroécologiques, le principal secteur en matière de Superficie Agricole Utilisée (SAU) et d'exploitation, soit le secteur bovin, a clairement réduit ces quantités d'engrais au sein des pâturages. Il est à noter aussi que l'analyse des produits par type d'intrant affiche une réduction des quantités d'herbicides et fongicides. Par contre, les quantités d'insecticides demeurent stables.

L'origine économique de cette réduction pour certains produits et filières constitue une opportunité qui doit être saisie afin de structurellement réduire les intrants chimiques dans les systèmes de production. Il s'agit donc d'accompagner ces agriculteurs vers une transition dans une logique économique avec une finalité agroécologique soit l'utilisation raisonnée des intrants et le développement de stratégie interprofessionnelle incluant les fournisseurs d'intrants et les autres acteurs des filières. Les filières maraichères et céréalières sont les filières les plus demandeuses en termes d'intrants. D'un point de vue des intrants, l'importation porte surtout sur les engrais et les pesticides. Ces intrants sont centralisés sur le site de DUCOS pour ensuite être réparti auprès des professionnels et des centres de multiservices.

Les politiques de soutien en matière d'équipement sont aussi à revoir car elles ont induit l'achat massif d'équipement notamment de tracteurs engendrant un accroissement du capital fixe et, pour certaines exploitations, un accroissement de l'endettement. Il est à noter certaines stratégies mises en place par certaines communes pour investir dans l'achat d'équipement et le louer à moindre cout mais d'une manière générale, l'équipement agricole tel que le tracteur est souvent l'objet d'un investissement et se retrouve en nombre au sein des exploitations agricoles. Les entretiens et la phase de terrain ont fait ressortir que de nombreux porteurs de projet et/ou exploitations agricoles ont un besoin important en outils de diversification, petits équipements agricoles adaptés à la spécificité de la localisation de la production et un manque en matière de compétences liées à

l'entretien.

Ces constats engendrent le besoin d'établir au sein du système alimentaire des adaptations en matière de gouvernance, à savoir :

- Corriger la focalisation sur l'agriculture raisonnée au sein de la filière maraichère et grandes cultures,
- Concentrer les aides sur des équipements agricoles adaptés aux agriculteurs et aux besoins,
- Développer des techniques de substitutions en matière de gestion des nuisibles comme une diffusion de technique de biocontrôle et d'amendement, notamment par l'ADECAL et l'IAC,
- Accroître les compétences dans les formations, notamment en matière d'entretiens du petit équipement et des accessoires,
- Développer des techniques et diffuser celles-ci notamment auprès du secteur ayant changé ces pratiques en matière d'engrais (filière bovine).

Les producteurs

Les productions seront revues dans le chapitre suivant étant donné leur importance par rapport aux systèmes de production et à la dynamique liée au développement de l'agroécologie. On peut toutefois souligner que d'un point de vue des productions marchandes et non marchandes ainsi que sur base des statuts des acteurs de la production agricole, il existe plusieurs classes d'acteurs qui peuvent se répartir selon trois grandes catégories présentées ci-dessous. Ces acteurs présentent des besoins différents en matière de gouvernance et portent sur des terres privées et/ou coutumières. Ils ont des trajectoires diverses qui seront présentées à la suite de l'analyse de la gouvernance. Ces acteurs sont à la fois présents dans le secteur marchand et non-marchand et présentent des taux d'autoconsommation divers en fonction de leur orientation (Figure 14).

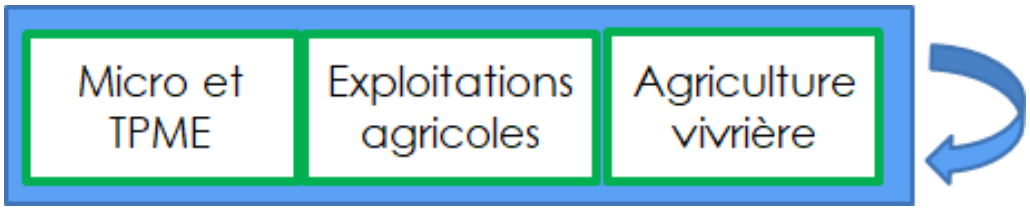

Figure 13 : Profil des porteurs de projet et acteurs de la production agricole

La transformation

La transformation et les acteurs qui promeuvent celle-ci sont encore trop parcellaires et dépendent largement d'un approvisionnement extérieur comme c'est le cas pour la farine de blé, le café et le cacao. Très peu de transformateurs intègrent une logique d'approvisionnement local dans leur *process*. Outre cette dépendance, le faible de nombre de transformateurs semi-industriels est aussi impacté par la faiblesse de la taille du marché. Une gamme plus large de transformateurs a été identifiée lors de la phase de terrain, il s'agit de transformateurs de produits agricoles de manière artisanale (confiture, jus, miel et produits dérivés, etc.). Dans une moindre mesure mais avec une croissance importante, il faut souligner la présence de plus en plus fortes de production d'huiles essentielles qui pourraient trouver sa place sur le marché de Nouvelle-Calédonie voire à l'exportation.

Les distributeurs

La distribution des produits alimentaires passe majoritairement par les centrales d'achat, ces centrales sont fortement dépendantes des acteurs de la Grande et Moyenne Surface (GMS) dont les cinq enseignes présentes sur le territoire. Les coopératives, exploitations agricoles et TPME indiquent que ces plateformes sont localisées à Nouméa et que la négociation directe avec la GMS pouvant

amener à un accord est conditionnée par la centralisation à Nouméa sur les plateformes des productions agricoles pour ensuite être réparties sur le territoire. Il ne peut pas y avoir de distribution directe entre ces acteurs et la GMS. Ces allers-retours ne sont pas au sein du territoire sont donc un frein au développement d'une potentielle mise en place de politique en matière d'économie verte voire de systèmes alimentaires. La distribution au sein des zones rurales est plus diverse, elle repose sur des dynamiques locales : circuit court direct avec les exploitations agricoles, mise en place de magasin au sein de coopératives, développement de marchés ruraux communaux et vente en bordure de route.

Photo n°1 : Etal de bord de route,

Ces dynamiques fortement présentes en zone rurale contribuent à l'équilibrage des besoins saisonniers en matière de produits agricoles. Toutefois, le modèle de consommation alimentaire est surtout basé sur la GMS et sur l'importation alimentaire. La balance alimentaire illustrée dans la figure n°14 indique que le déficit de la balance alimentaire de différents produits est atténué par les importations. Les déficits sont largement présents pour les céréales et la viande ainsi que pour le sucre. L'illustration de la balance alimentaire largement déficitaire souligne la difficulté dans le système de régulation et d'attribution de quotas pour l'importation de calculer ceux-ci. En effet, malgré des estimations importantes pour les principales productions, la difficulté de calculer les productions issues du secteur non-marchand et l'autosuffisance alimentaire engendre parfois des changements saisonniers.

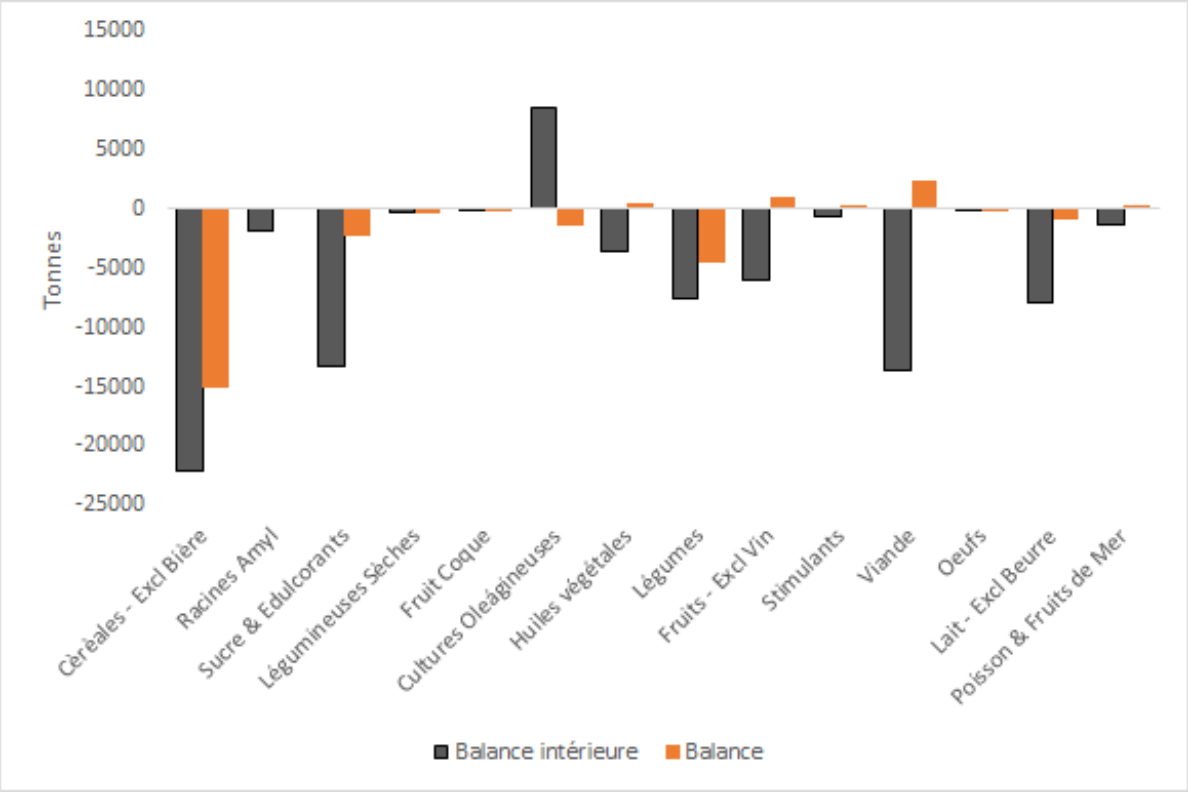

Figure 14 : Balance alimentaire des principaux produits alimentaires en Nouvelle Calédonie
Source : auteurs d'après les données de la FAO, 2022

L'illustration de la balance alimentaire selon les données de la FAO souligne l'importance d'accroitre les estimations en matière de production surtout d'un point de vue du secteur non marchand et de l'autoconsommation en milieu rural afin de définir des quotas plus pertinents. Etant donné la disponibilité en termes de données, il serait aussi intéressant de pouvoir établir une estimation en fonction d'une échelle administrative plus fine (à l'échelle communale).

Enfin, face aux incertitudes des marchés mondiaux et à la vulnérabilité de cette économie insulaire largement dépendante du marché extérieur, il est plus que pertinent de revoir les systèmes de distribution en fonction des spécificités démographiques basées sur plusieurs pôles de consommation : le marché urbain de Nouméa combinant GMS et circuit court; les zones à forte densité démographique liées au développement d'activités économiques comme la mine (GMS et épicerie ainsi que les coopératives); et les zones rurales (épicerie, coopérative et vente en bordure de champs). Les propositions ci-dessus relèvent plus de l'exemple mais montre qu'il est important de créer un écosystème de distributeurs adapté aux bassins de production mais aussi aux besoins des consommateurs d'un point de vue des échelles administratives mais aussi d'un point de vue d'une vision territoriale.

Restauration collective et restauration

La restauration collective et la restauration sont progressivement en train d'intégrer des produits locaux au sein de leur menu. Le souci de la qualité est un facteur prédominant notamment à travers les normes d'hygiène et les démarches HACCP dans les cuisines mais aussi par rapport aux productions arrivant dans ces structures. Si on porte l'attention sur les restaurations collectives en lien avec les écoles, il existe comme mentionné ci-dessus des initiatives qui tentent de mettre en place l'intégration de produits locaux au sein de menus mais aussi de sensibiliser d'un point de vue nutritionnel la consommation alimentaire des plus jeunes. Environ 50 écoles sont en lien avec

l'association *Pacific Food Lab* et intègrent à des niveaux divers les produits locaux dans leur menu. Ils réalisent aussi des ateliers et journée de sensibilisation. Celles-ci portent majoritairement sur les élèves mais devrait intégrer plus amplement les associations de parents notamment les syndicats des parents (UGPE) mais aussi les surveillants, les enseignants et d'une manière plus générale l'ensemble du personnel des institutions. Cette dynamique se fait progressivement car les habitudes alimentaires qui génèrent d'importants problèmes de santé publique persistent et doivent faire l'objet d'un travail plus important de sensibilisation.

D'un point de vue de la restauration, certaines stratégies s'orientent vers l'approvisionnement et la valorisation des produits issus du bassin de production à proximité des lieux de vente. Toutefois, la saisonnalité des productions et la nécessaire qualité des productions sont les freins les plus importants pour le déploiement. En effet, surtout d'un point de vue de la restauration collective, les exigences de qualité obligent parfois à s'orienter vers des fournisseurs-grossistes. En outre, la mise en place d'appels d'offre relève de la province et l'inclusion des acteurs de la restauration collective demeure encore trop balbutiante par rapport à aux besoins de celle-ci. Il est aussi nécessaire de pouvoir concevoir les menus à partir de l'existant pour ensuite opérer une commande qui complète les besoins auprès des centrales d'achat ou grossistes ayant gagné les appels d'offre au niveau de la province. A titre d'exemple, la restauration collective est structurée selon un modèle qui oblige à prévoir les menus à l'avance sur un voire deux mois. Ce facteur est un point d'attention et il faudra potentiellement revoir les modalités de préparation des menus, à savoir l'organisation de ceux-ci étalée sur 2 à 3 semaines. Il pourrait se construire à partir de ce qui est disponible localement pour ensuite être complété par l'approvisionnement provenant de centrale d'achat.

Enfin, comme le souligne une visite dans une cuisine collective dans une commune de la côte Est, ces cuisines fournissent généralement des satellites qui ont des exigences différentes en fonction du public mais le même volume financier, entre 350 et 400 franc pacifique par repas par personne. Ces besoins ne sont pas forcément intégrés dans le système de gouvernance mis en place à l'échelon provincial. Il serait donc judicieux de fonctionner, comme pour la production, dans une logique de système alimentaire afin d'intégrer d'un point de vue territorial ces satellites qui peuvent être des lycées, des maternelles, des collèges et écoles primaires. Un dernier point est nécessaire à prendre en compte, il s'agit du délai de paiement auprès des producteurs qui peut parfois être long et doit faire l'objet d'une simplification administrative pour assurer une trésorerie aux producteurs.

La restauration est fortement dépendante des centrales d'achat. Il existe toutefois en fonction des choix des gérants et cuisiniers, une certaine dynamique et certaines initiatives en matière d'approvisionnement local. Celles-ci sont conditionnées par l'irrégularité des produits sur le marché et au sein des exploitations agricoles. Toutefois, le changement de menu est une solution qui assure la prise en compte de la saisonnalité et l'irrégularité de certains produits sur le marché. Il est aussi à noter que les normes d'hygiène et le conditionnement sont aussi des facteurs limitants pour la mise en place d'un approvisionnement en produits locaux.

Recommandations à l'échelle du système alimentaire

A partir de ce constat sur le potentiel d'intégrer plus amplement les acteurs du système alimentaire dont la restauration collective, voire la restauration, dans une démarche de développement agricole relié au concept d'économie verte, il est nécessaire d'accompagner au mieux les porteurs de projet et compléter les besoins en termes de compétences et de gouvernance, il s'agit de :

- Soutenir les accompagnements des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et les exploitations agricoles par rapport à la possibilité de répondre aux appels d'offre de la province et d'intégrer leur saisonnalité dans l'offre ;
- Accroître l'intégration des acteurs gravitant autour de la consommation alimentaire (système éducatifs, association de parents d'élève, commune) dans une logique de définition

commune des besoins en matière de proposition de menu ;

- Accroître l'accompagnement de groupements de producteurs afin de permettre d'assurer un approvisionnement régulier surtout d'un point de vue de la filière animale (bovine et cerf), poissons (pêcheur), maraichère et fruitière qui présente le plus d'opportunité par rapport à la demande et l'offre ;
- Concentrer ces processus sur une voire deux expériences par province afin de réaliser une mise à l'échelle intégrer dans les politiques mises en place (Nouméa, Houaïlou, Lifou, Koné) ;
- Intégrer cette transversalité dans les formations de Bac pro au sein de l'hôtellerie et de la restauration et d'accroitre les modules sur l'écoulement la production d'un point de vue pratico-pratique (appel d'offre) dans les formations en lien avec le monde agricole.

3.1.9 Les instances de formations

Au-delà du fait que les organismes de formation constituent un ensemble d'acteurs du système de gouvernance et qu'il convient d'analyser leurs pratiques au regard de la transition agroécologique, la perspective de produire un référentiel métier et de compétences dans le cadre d'une seconde mission (activité 4 du projet SOCIEUX+) explique l'ampleur de l'analyse délivrée ci-après. Cette analyse traite d'abord le système de formation professionnelle dans son ensemble puis l'appareil de formation agricole en particulier.

3.1.9.1 *Le système de la formation professionnelle continue et d'apprentissage*

Un système de financement de la formation professionnel pluriel, complexe et composés d'entités indépendantes les unes des autres

D'autres financeurs de la formation professionnelle n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus : les financements privés hors plans de formation des entreprises et les financements ponctuels dans le cadre de programmes ou de projets non intégrés dans les budgets des acteurs ci-dessus. Cette situation et l'indépendance dont dispose les différents acteurs les uns par rapport aux autres contribuent à rendre complexe et peu lisible le système de financement de la formation professionnelle. Ce constat laisse entrevoir les difficultés d'articulation entre les acteurs quand il s'agit notamment d'œuvrer de façon coordonnée à une orientation politique au niveau du pays, orientation qui pourrait être par exemple le déploiement de l'agroécologie pour l'ensemble du territoire.

De plus il apparait que les indicateurs concernant l'activité de formation programmée ou réalisée sont différents d'un financeur à l'autre et d'un offreur de formation continue à l'autre. Certains mesurent l'activité en nombre de journées de formation par an, d'autres en heures-stagiaires. Ce dernier indicateur est le plus partagé sur le territoire français pour la formation continue. Il pourrait être adopté par tous les financeurs et offreurs de formation pour pouvoir mesurer l'activité à l'échelon du pays et comparer les résultats.

Tableau 3 : budget des principaux financeurs de la formation professionnelle

Principaux financeurs de la formation professionnelle en NC	**Budget en CFP** (Estimation DFPC, mai 2022)	**Pourcentage**
Direction de la formation professionnelle continue DFPC	1 100 000 000	33%
Provinces	400 000 000	12%
Haut-Commissariat de la République Dispositif *Cadre avenir*	500 000 000	15%
FIAF	500 000 000	15%
RSMA Ministère de la Défense (hors masse salariale)	800 000 000	24%
Total	**3 300 000 000**	**100%**

Une baisse drastique des financements et une problématique de volumétrie pour le principal financeur de la formation professionnelle continue et d'apprentissage, la DFPC

Comme le montre le tableau ci-dessus, les moyens financiers alloués à la DFPC, représentent environ un tiers des moyens attribués à la formation professionnelle. Même si cet acteur reste le principal financeur de la FPC, la direction de la structure précise que les moyens ont subi une baisse drastique de moins 60% depuis 2019. En 9 années, le budget a été divisé par 3 (il atteignait 3 milliards CFP en 2013). Par comparaison avec les autres principaux financeurs, le rapport d'activités de la Province Sud indique une tendance à la baisse des moyens alloués aux formations (moins 27% de 2019 à 2020). Le rapport annuel d'activité 2021 du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) mentionne *un budget en hausse de 38% en 3 ans* et le budget du Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) est assez fluctuant (537 millions en 2018, puis deux années de baisse, puis 575 millions en 2021).

Au-delà d'un financement en forte baisse, pour la DFPC un problème de volume de formation financée se pose puisque, selon le rapport d'activité de 2021, pour l'ensemble du territoire, la structure n'a financé la formation que de 398 stagiaires et de 686 apprentis. C'est peu pour un territoire de 271400 habitants (ISEE 2019) ou aux 16100 demandeurs d'emploi de 2020 (ISEE, 2021). Par comparaison, les chiffres 2021 du ministère du travail, du plein-emploi et de l'insertion montrent qu'on l'on a près de 4 fois plus d'apprentis pour 1000 habitants en France qu'en Nouvelle-Calédonie[25].

En bref, cette photographie succincte de la situation financière du dispositif de formation professionnelle du territoire montre des moyens insuffisants pour la DFPC, principal financeur, pour faire face au défi des besoins en formation professionnelle de la population. De plus, même si leurs ressources ne sont pas pour toutes orientées à la baisse, compte tenu de leur nombre et de leur indépendance en termes de priorités retenues, il apparait peu probable que les bailleurs de fonds de la formation puissent proposer une réponse coordonnée à une orientation politique qui pourrait être décidée pour le territoire en matière de formation professionnelle.

[25] https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/les-chiffres-de-l-apprentissage-en-2021#:~:text=718%20000%2C%20c'est%20le,les%20secteurs%20priv%C3%A9%20et%20public , consulté le 20 juin 2022

Un système de formation professionnelle manquant de souplesse en termes de public ciblé et trop limité à l'insertion par l'emploi

Le dispositif conduit par la DFPC cible exclusivement les demandeurs d'emploi. Cette exclusivité pose problème : tout intéressé par une formation ne peut s'y inscrire que s'il fournit la preuve qu'il est inscrit à un bureau d'un service provincial de l'emploi. Les porteurs de projet d'activité agricole ou de service par exemple, non demandeurs d'emploi, ne peuvent pas suivre les formations financées par la DFPC qui leur serait utiles. Il en est de même des jeunes en milieu coutumier qui, en réalisant des activités traditionnelles (exemple les travaux dans le champ kanak qui leur a été attribué), n'éprouvent pas le besoin, puisqu'ils ne sont pas inactifs, de réaliser une démarche administrative pour devenir demandeur d'emploi. Un grand nombre de personnes et de jeunes en particulier ne sont donc jamais bénéficiaires de ces formations alors qu'ils pourraient être intéressés.

Autre problème, la DFPC évalue ses performances et celles des formations réalisées par les organismes qu'elle finance essentiellement au travers d'indicateurs d'insertion par l'emploi (taux d'emploi, taux de demandeur d'emploi, à l'issue ou x mois après la formation). L'insertion par l'activité n'est pas comptabilisée alors qu'elle existe et pourrait être développée même s'il s'agit d'activité à temps partiel comme cela peut être le cas pour un porteur de projet ou un jeune qui réalise son activité agricole en tribu.

Ce qui vient d'être dit pour la DFPC vaut d'ailleurs aussi pour d'autres acteurs tel que le RSMA de Nouvelle Calédonie pour qui le taux d'insertion par l'emploi après la formation est le principal critère qui compte. Néanmoins au passage, on saluera les performances que cet organisme affiche dans son rapport d'activité 2021 au regard du profil le plus souvent très bas du public recruté : taux d'insertion de 77%.

La DFPC est donc invitée à adapter ses conditions d'accès aux formations, autrement dit à ouvrir plus largement les cibles des formations qu'elle finance à d'autres publics tels que les porteurs de projets et les « actifs en tribu ». Cette direction et le RSMA et plus généralement l'ensemble des organismes de formation et leurs financeurs sont invités par ailleurs à faire évoluer ses indicateurs d'insertion en les ouvrant à l'insertion par l'activité et par l'auto emploi. Enfin, si l'on se place du côté des bénéficiaires de la formation, le fil conducteur qui pourrait orienter l'évolution des règles de l'accès aux formations, instituées par le financeur ou l'organisme de formation pourrait être celui de la souplesse et de l'ouverture à des publics nouveaux sans que ces derniers soient systématiquement contraints de prouver une inscription (au Service de l'Emploi, au RIDET, à CAP NC…).

3.1.9.2 *L'appareil d'enseignement et de formation agricole : état des lieux et perspectives*

Dans la perspective de favoriser le développement de l'agroécologie en particulier par la formation, il convient d'examiner de façon approfondie l'état actuel et l'évolution de l'appareil d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Nouvelle-Calédonie. La question des pratiques de prise en compte de l'agroécologie dans l'offre de formation sera abordée dans une autre rubrique.

Quelques points forts pour l'appareil enseignement et de formation agricole néo-calédonien

Des missions larges données aux établissements offrant un potentiel de développement important

Le Code Rural français[26] a gravé dans le marbre un large spectre de missions pour les

[26] Extrait du code rural et de la pêche maritime, Article L811-1 – Version en vigueur depuis le 14 octobre 2014, consulté le 15 juin 2022

établissements d'enseignement agricoles publics et privés (dont ceux d'Outre-mer) :

- 1° Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- 2° Ils participent à l'animation et au développement des territoires ;
- 3° Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- 4° Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- 5° Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Les cinq missions dévolues aux établissements vont donc bien au-delà de la formation. L'insertion (sociale et professionnelle en particulier) et leur implication dans le développement de leur territoire sont aussi une obligation, de même que l'expérimentation et l'innovation que ce soit dans le domaine agricole au travers de leur plateau technique ou sur le plan pédagogique. Leur positionnement en qualité d'acteur de l'animation rurale, notamment via les réseaux dans lesquels ils s'insèrent ou qu'ils promeuvent, peuvent faire d'eux un acteur clé dans les orientations de développement local et même au-delà (par exemple s'ils faisaient de l'agroécologie une priorité dans leur projet d'établissement). A cet effet, les directions de ces structures peuvent notamment s'appuyer sur les initiatives de membres de leurs équipes internes mais aussi sur des représentants d'élus, d'institutions et/ou de professionnels qui siègent dans leur conseil d'administration.

Une offre de formation plurielle assez bien répartie sur le territoire

Comme le montre la carte ci-après, les organismes de formation agricole sont assez bien répartis sur le territoire avec 8 établissements en fonctionnement.

Figure 15 : Cartographie de l'offre de formation en Nouvelle Calédonie
Source DAFE : Un système éducatif complet | DAFE (gouv.nc)

Selon les dernières informations communiquées par la DAFE, auteur de ces cartes, depuis la date de publication de celles-ci, la MFR de Belep a disparu, celle de Pouébo est actuellement sans formation et le CFPPA Sud est maintenant *basé à Port Laguerre.* Quatre réseaux institutionnels ou familles d'enseignement proposent des formations agricoles :

- Le réseau de l'enseignement agricole public avec le Lycée Michel Rocard et le CFPPA Nord à Pouembout, le lycée public polyvalent au Mont Dore et le CFPPA Sud à Port Laguerre,
- Le réseau des chambres d'agriculture avec le Service formation de CAP-NC à Nouméa
- Le réseau privé confessionnel du Centre National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) avec le Lycée Professionnel Agricole (LPA) Do Neva à Houaïlou,
- Le réseau associatif des Maisons Familiales Rurales avec les MFR de Poindimié et de Koné

Une offre de formation agricole professionnelle et technologique de la classe de la 4é à Bac+2 ciblant des métiers de 5 secteurs d'activités : agriculture, aménagement paysager, environnement et services.

Précisons ici le secteur de formation agriculture couvre différentes productions, notamment les grandes cultures, l'arboriculture, le maraichage, la floriculture et l'élevage (Tableau 4).

Tableau 4 : offre de formation en Nouvelle Calédonie

Etablissement	Diplômes et formations qualifiantes offerts en voie scolaire
Lycée Michel Rocard, Pouembout	• Bac pro Aménagement paysager • Bac Pro conduite et gestion de l'entreprise agricole • Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune • Bac pro Services aux personnes et aux territoires • Baccalauréat Technologique, Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant • BTSA Développement de l'agriculture des régions chaudes
Lycée professionnel agricole privé Doneva, Houailou	• Bac pro Conduite des productions horticoles • Bac pro Services aux personnes et aux territoires • CAPa Agriculture des régions chaudes
Lycée polyvalent du Mont Dore	• CAPa Métiers de l'agriculture • CAPa Jardinier Paysagiste
MFR de Poindimié	• 4è, 3e Enseignement agricole • DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par Alternance) • CAPa Services aux personnes et vente en espace rural
MFR de Koné	• 4è, 3e Enseignement agricole • DIMA • CAPa Métiers de l'agriculture

Une capacité d'hébergement importante dans le principal établissement

Le lycée d'enseignement général et technologique Michel Rocard à Pouembout offre 500 places d'internes. C'est selon les dires de son directeur le 1er internat de Nouvelle Calédonie. Le CFPPA Nord peut héberger jusqu'à 60 adultes.

D'assez bons résultats en termes de réussite aux examens, de satisfaction des apprenants et d'insertion professionnelle

L'enseignement agricole néocalédonien affiche 73% de réussite, 4874 diplômes et 96% de satisfaits de la formation suivie. L'insertion professionnelle des élèves de l'enseignement agricole est réelle après la formation (L'enseignement agricole en chiffres, DAFE, 2022) :

- 70% après un CAP-BEP
- 79% après un Bac – BTSA
- Après 3 ans : 71% en CDI (85% en BTSA)

Une série de points faibles qui interpellent

Les points forts de l'enseignement agricole néo-calédonien présentés ci-dessus ne doivent pas cacher un certain nombre de points faibles.

Des effectifs faibles mais stables (source DAFE)

L'enseignement agricole en Nouvelle Calédonie compte 449 élèves en 2022. Cela inclut les élèves en Dispositif d'Initiation aux Métiers par Alternance (DIMA), en 4e-3e de l'enseignement agricole, en CAP agricole 1e et 2è année, en seconde, 1e et terminale de l'enseignement technologique et professionnel agricole ainsi que les étudiants de BTS agricole.

Le nombre d'élèves de la voie scolaire de l'enseignement agricole représente une petite fraction des effectifs du second degré de Nouvelle-Calédonie. A titre indicatif le dernier chiffre communiqué par ISEE (portant sur 2017) est de 13516 élèves pour l'ensemble des lycées du pays.

Le nombre d'apprenants de l'enseignement agricole a sensiblement varié au fil des années. En nombre de diplômés on comptait 170 élèves et 45 stagiaires en 2004, un pic de 240 élèves et 80 stagiaires en 2008, un creux de 130 élèves et 25 stagiaires en 2013 et 195 élèves et 20 stagiaires en 2021. Ce sont les effectifs des bas niveaux de qualification, dont le CAPa, qui ont le plus de mal à se maintenir en voie scolaire et c'est en formation continue que les effectifs ont le plus fondu.

En apprentissage, CAP-NC dans son projet d'établissement 2022-2024 montre une certaine stabilité des effectifs totaux autour de 25 de 2018 à 2021 avec environ une douzaine d'apprentis en 1e année pour les deux CAP Métiers de l'agriculture et Jardinier paysagiste.

Des établissements et des filières de formation qui en grande partie restent fragiles notamment du fait de difficultés de recrutement et de l'érosion des effectifs pendant la formation

Le paysage de l'enseignement agricole de Nouvelle Calédonie a subi des évolutions importantes et plusieurs établissements et réseaux de formation montrent une certaine fragilité. Ainsi, deux MFR ont été fermées il y a quelques années (celle de Wé sur l'île de Lifou et celle de Belep dans la Province Nord), la MFR de Pouébo n'offre plus de formation actuellement et le CFPPA des îles de la Loyauté a fermé il y a quelques années (une fermeture regrettée par des interlocuteurs rencontrés à Lifou). De plus, le Lycée privé professionnel agricole Doneva à Houaïlou connait des difficultés, vraisemblablement en lien avec la faiblesse de ses effectifs.

Hormis le Lycée Michel Rocard de Pouembout avec ses 295 élèves et étudiants pour 14 classes en 2022 (source DAFE), les autres établissements ont des effectifs totaux plutôt faibles en 2022. Ainsi on compte 67 élèves pour 6 classes au LPA de Houaïlou, 32 élèves pour 4 classes à la MFR de Koné, 24 en 3 classes pour la MRF de Poindimié et 28 en 4 classes pour les 2 filières agricoles du lycée du Mont Dore. Certaines filières ont des effectifs particulièrement bas, une moyenne de 3 en DIMA, de 8,5 en 4e (zéro en 3è), et on ne compte que 7 élèves par classe en moyenne pour les CAP Métiers de l'agriculture, Jardinier paysagiste et Agriculture des régions chaudes. Par ailleurs, la moyenne des effectifs de terminale est de 16,5 réparties sur 5 classes, de 19,6 en 1e et de 14 en classe de seconde. Ces derniers chiffres montrent une érosion des effectifs et laissent entrevoir des difficultés recrutement en particulier dans les bas niveaux de qualification (de la 4e à la seconde) et pour les CAP production agricole et paysage.

Le lycée agricole de Pouembout traverse par ailleurs ce que l'on pourrait appeler une crise identitaire liée à sa croissance soudaine depuis 2016. Cette année-là, par décision des autorités provinciales, l'établissement est passé du statut de lycée agricole au statut de lycée d'enseignement général, technologique et professionnel. Selon les dires de son directeur, 30 classes sont venues s'ajouter depuis 4 ans (à la quinzaine de classes agricoles). Le lycée ne compte plus aujourd'hui qu'environ un tiers de ses effectifs en filières agricoles. Le reste des élèves (650 sur le millier d'élèves au total) est en filière d'enseignement général, technologique et professionnel ciblant d'autres secteurs d'activité.

Coté formation continue agricole, les 2 CFPPA Nord et Sud ont connu une baisse importante de leur activité de formation ces dernières années, cela en lien à la baisse drastique des financements par le principal bailleur de fonds, la DFPC, évolution abordée plus haut. Cette situation de grande dépendance d'un financeur principal sans que les autres ressources augmentent en parallèle a fragilisé considérablement ces structures. La précarité de leur situation financière ne leur permet pas aujourd'hui d'assurer ce pour quoi ils ont été créés : un service public de la formation continue agricole accessible permettant de satisfaire une part importante des besoins de formation des adultes du secteur à l'échelon du pays.

De son côté, le responsable des formations au RSMA de Koumac qui abrite les deux sections de formation agricole préparant au métier d'ouvrier en travaux paysage et en production agricole indique que les deux sections rencontrent parfois des difficultés à trouver des jeunes réellement motivés par rapport à d'autres sections de formation plus attractives. Le centre a ailleurs dû abandonner la section sylvicole faute de candidats. Aux dires des personnes rencontrées au RSMA, cette situation conduit le centre à devoir recruter des jeunes le plus souvent d'un niveau très faible, ce qui explique le fait qu'une très faible proportion d'entre eux soient en mesure d'être des porteurs de projet après la formation.

Du côté de l'apprentissage agricole, le CFA de la chambre d'agriculture et de la pêche a maintenu ses deux filières CAP agricole en alternance malgré, selon les dires de la responsable du service formation, une *situation déficitaire*. Comme on l'a vu plus haut ses effectifs de 1e année sont stabilisent depuis quelques années, mais les deux filières subissent une érosion des effectifs pendant les deux ans de formation. Enfin, le fait que ces formations *ne fassent pas le plein* (elles peuvent accueillir un effectif de 15) tient aussi à un fait : la difficulté de trouver des employeurs qui acceptent de prendre des jeunes en alternance sous statut d'apprentis rémunéré.

Que ce soit pour l'apprentissage ou la formation continue, la thématique de l'érosion des effectifs entre le début et la fin de la formation est bien présente aux dires des acteurs interrogés. Elle l'est d'ailleurs également en voie scolaire selon les responsables des MFR interrogés. En la matière, une étude de l'Institut de Développement des Compétences rapportée dans le projet d'établissement de la CAP-NC pointait déjà en 2014 *une érosion des effectifs de la formation professionnelle agricole.* En apprentissage, celle-ci était multifactorielle : choix de la formation parfois par défaut, faiblesse des savoirs et savoir-faire de base à l'entrée en formation décourageant les apprentis pendant leur cursus, problématique de transport et d'hébergement et difficultés d'ordre familial limitant l'assiduité, rythme de travail et pénibilité des métiers pendant les périodes en entreprises. On peut rajouter enfin à cette longue liste de causes d'abandons de la formation, la durée de la formation : d*eux ans de CAP, c'est long*. Aussi, afin de limiter ces abandons, les organismes de formation continue rencontrés limitent le plus souvent la durée des formations continue à quelques mois.

En bref, la formation agricole est pour les bas niveaux de qualification victime d'un double phénomène :

- ***un déficit d'attractivité à l'entrée*** du fait d'une mauvaise image du secteur agricole, notamment aggravée par une situation injuste, l'existence d'un salaire minimum agricole inférieur au salaire minimum garanti dans les autres secteurs
- ***une érosion de ses effectifs en cours de formation***. Bien que variable d'une filière à l'autre, le taux d'abandon peut être assez élevé. Il peut atteindre jusqu'à 50% dans les formations longues de bas niveaux de qualification (4è-3è et CAP) entre les effectifs de début et le nombre d'apprenants présents à l'examen

Une offre de formation absente ou insuffisante dans plusieurs secteurs d'activité

Plusieurs secteurs relevant de l'enseignement agricole sont encore absents ou insuffisamment présents dans l'offre de formation : transformation agroalimentaire, agroéquipement,

agrofourniture, cultures spécialisées (exemple : plantes à parfum, aromatiques et médicinales…), forêt et aquaculture. Or toutes ces productions et services représentent des voies de développement intéressantes pour le pays.

Une part « formation agricole » très marginale dans la programmation DFPC et aucune formation diplômante financée en fonction continue

Selon le rapport d'activité 2021, la DFPC n'a consacré au secteur agricole qu'une fraction marginale sur l'ensemble des secteurs d'activité. Cette fraction représentait l'an dernier :

- 5.2 % des stagiaires, 2 formations sur 27
- 5.5 % des apprentis de 1e année, 2 sections sur 60

Il est à noter par ailleurs que sur les 40 diplômes créés, la DFPC n'a à ce jour produit aucune certification ou diplôme néocalédonien dans le domaine agricole. L'ensemble des diplômes proposés viennent de métropole (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation). Par ailleurs, hormis la voie scolaire, seule la voie de l'apprentissage propose une formation certifiante au travers de deux diplômes offerts par CAP-NC : un CAP métier de l'agriculture et un CAP Jardinier paysagiste au centre de formation d'apprentis (CFA) de la chambre d'agriculture. Depuis cette année, plus aucune formation agricole certifiante ou diplômante n'est financée dans le cadre de la formation continue par la DFPC. Les adultes intéressés ne peuvent donc plus élever leur niveau de qualification dans le secteur par cette voie de formation. En la matière, le service public de formation professionnelle n'est plus assuré (la dernière formation diplômante a été financée en 2021 : le BP Horticole au CFPPA Nord).

Une offre de formation professionnelle continue agricole atomisée et souvent difficile d'accès

Comme le montre le tableau ci-après, un assez grand nombre d'acteurs offre des formations dans le domaine agricole.

Tableau 5 : Principales formations agricoles par les voies de l'apprentissage et de la formation continue

Etablissement	Formation en apprentissage	Formations qualifiantes en formation continue (de 0.5 j à quelques mois)
CFPPA Nord		• Diverses thématiques agricoles, aquaculture et en services à la personne
CFPPA Sud		• divers thématiques agricoles • Stage de remise à niveau • Formation qualifiante de 3 à 4 mois - en agriculture biologique (Electroculture, Magnetoculture et Biodynamie) - en services à la personne
Service formation de CAP-NC (CFA et formation continue)	CAPa Métiers de l'agriculture CAPa Jardinier Paysagiste	• divers thématiques agricoles, certiphyto, machinisme…
RSMA Koumac		• Ouvrier agricole polyvalent (8 mois) • Travaux paysagers (8 mois)
Offreurs divers : PROTEGE, REPAIR, AGIR, IFAP,		Thématiques relevant de l'agroécologie : • agroforesterie, permaculture, apiculture … • formations concernant les signes de qualité :

indépendants…		Agriculture biologique et agriculture responsable

Le nombre important de dispensateurs de formation agricole présenté dans le tableau ci-dessus pourrait laisser penser que les personnes ont un large choix de formation. En réalité, l'offre est atomisée sur le territoire et, comme on l'a vu dans la présentation du système de formation continue du pays, souvent difficile d'accès. Hormis l'intéressante initiative de l'Agence Rurale qui gère une base de de données accessible sur l'offre de formation (Formations | Agriconnect), il n'existe pas de "guichet unique de la formation agricole" qui va au-delà de ce site internet et qui pourrait orienter les personnes intéressées par une formation (en particulier les porteurs de projet) et en inciter d'autres à se former quel que soit le type de système de production dont ils sont porteurs.

Des doléances d'organismes de formation agricole qu'il conviendrait de considérer

L'ensemble des points faibles qui précèdent est à l'origine d'une série de doléances qui ont surgi des entretiens conduits avec des acteurs de la formation agricole continue et d'apprentissage. Rapporter celles-ci ne signifie pas que les auteurs de cette étude y adhèrent. Cependant, il nous est apparu utile de les présenter, notamment pour le commanditaire de cette étude, afin qu'il entende ce que nous appellerons « l'expression du terrain ».

Les organismes de formation dans lesquels ont été conduit au moins un entretien déplorent la baisse drastique du nombre de formations financées en formation continue par la DFPC et l'absence de formations agricoles diplômantes financées en 2022. Ils pointent l'insuffisance du soutien financier à la voie de l'apprentissage dans le domaine agricole. Ils s'interrogent pour certains d'entre eux quant à leur survie et au maintien d'un service public de formation continue agricole. Ils regrettent être peu ou pas consultés et écoutés par les financeurs quant aux besoins de formation dans leurs territoires. Ainsi, ils considèrent que les appels à projet de la DFPC ne répondent pas vraiment aux besoins des territoires. Au plan de la gestion stratégique de la formation, ils déplorent la vision « courtermiste » imposée de fait par les principaux financeurs par le dispositif d'appel d'offre annuel. Ainsi, la pérennité d'un financement sur trois ans pour les formations de longue durée apparait comme un minimum en termes de gestion. Enfin, les directions de ces OF déplorent également ne pas avoir les moyens et l'appui suffisant pour former les membres de leurs équipes pédagogiques, notamment pour maitriser les sciences et pratiques relevant de l'agroécologie et adopter les méthodes pédagogiques plus actives et plus individualisées.

3.1.9.3 *La question du pilotage du système de formation professionnelle reste posée*

L'analyse qui précède suscite un certain nombre de questions quant au pilotage des systèmes de formation professionnelle et de formation agricole en particulier. L'ajustement de ce pilotage s'impose compte tenu de la situation constatée. Sans chercher à être exhaustif, rappelons notamment : un financement multiple et non concerté, une baisse drastique des financements pour la formation continue ne permettant que de couvrir qu'une infime fraction des besoins, un observatoire de la relation emploi-formation qui, selon les dires d'acteurs, ne serait qu'embryonnaire et ne permettrait pas de produire les données nécessaires à une meilleure adéquation entre les besoins en compétences et le marché du travail, une lisibilité et un accès aux formations à améliorer sensiblement et, pour ce qui concerne la formation agricole, une faible attractivité pour les formations, d'où tendance à la baisse des effectifs dans plusieurs filières et fragilité de certains établissements (également dû pour certains à la baisse des financements), un service public de formation continue agricole certifiant inexistant, une formation agricole » très marginale dans la programmation DFPC, une absence de guichet unique susceptible d'orienter les personnes susceptibles d'être intéressées par une formation (y compris ceux relevant de l'agriculture vivrière), des méthodes de formation encore trop descendantes et pas assez individualisées, une place encore très marginale faite aujourd'hui à l'agroécologie dans la formation.

Sans un travail concerté de la part des acteurs concernés sur l'ensemble de des points qui précèdent il apparait difficile de répondre à un enjeu qui serait une *Priorité au développement de la transition agroécologique pour accroitre l'autonomie alimentaire du pays et contribuer au rééquilibrage de sa balance commerciale.*

Aujourd'hui le pilotage de la formation professionnelle est assuré par Conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP) dont le secrétariat est assuré par la DFPC, la DTE et le Service de l'aménagement de la planification (SAP) du gouvernement pour la Commission technique « observatoire des métiers, des qualifications, du rééquilibrage et du système d'information du marché de l'emploi » (CTOSI) . Ces instances pourraient alors être saisies pour faire de l'emploi et de la formation relevant de la transition agro-écologique une priorité partagée par les décideurs et les acteurs concernés[27].

3.1.10 **Un écosystème d'acteurs multiples, imbriqués et enchevêtrés**

La promotion de l'économie verte et plus particulièrement de l'agroécologie en NC nécessite un décloisonnement du microcosme que nous venons de décrire et illustré dans la figure 16, qui repose encore bien trop souvent sur des individus et non des institutions, ce qui freine le développement de ces activités. Au regard de la présente analyse, la figure fait émerger les liens entre acteurs et aussi la faible présence de certains acteurs comme les collectivités (communes) et les échelles locales (famille, clan, tribu). La transformation, les coopératives surtout sur la côte est et les marchés communaux ainsi que les ventes en bordure de route représentent des acteurs encore trop peu présents dans le système alimentaire territoriale et pourtant son essentiel pour le développement de l'économie verte de la NC. Cette figure montre aussi la multitude des acteurs relevant d'une étonnante construction qui a le mérite de tenir compte de l'ensemble des spécificités des acteurs.

[27] https://sap.gouv.nc/observatoires/lobservatoire-de-lemploi-et-de-la-formation, consulté le 8 juin 2022

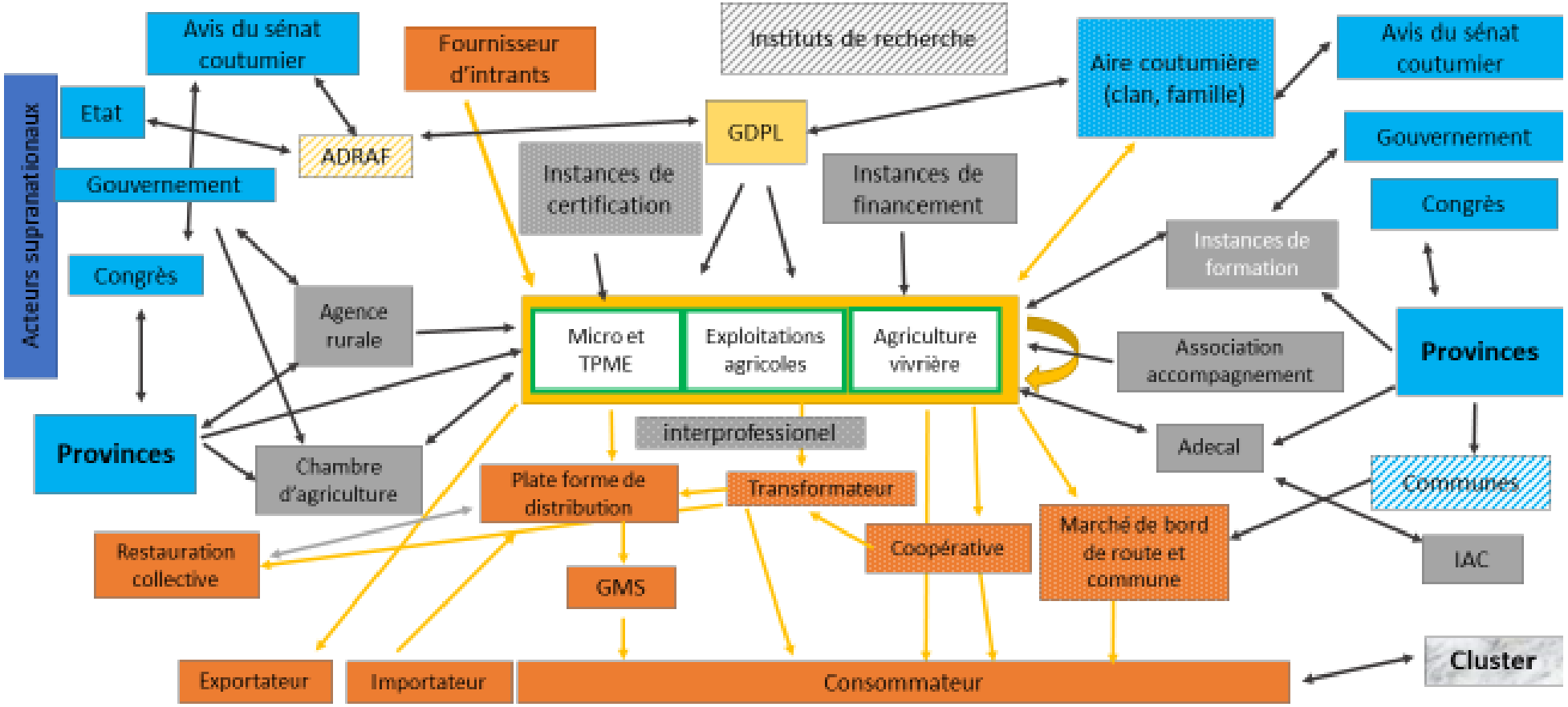

Figure 16 : Schéma systémique des acteurs de la gouvernance en lien avec l'agriculture

La figure permet de clarifier les rôles et les fonctions de chaque acteur ainsi que leur implication au sein du territoire. En effet, nombreux sont les fonctionnaires n'ayant plus réellement le temps ou le financement pour aller chercher les réalités de terrain et faire remontrer cette nécessité. La centralisation à Nouméa, qui est un choix logique au vu de la démographie, déconnecte parfois le modèle de gouvernance des réalités de terrain. Surtout après la période de COVID qui a empêché de nombreuses missions de se réaliser et a progressivement fait basculer de nombreuses actions et activités sur un modèle numérique alors même que le public cible n'a pas accès ou n'a pas toutes les clés de compréhension pour l'utilisation de ce nouveau système entièrement numérisé.

A l'image du bureau mobile de l'ADIE, il est impératif afin d'obtenir un développement de l'économie verte à travers l'agriculture et de comprendre les logiques des acteurs, de questionner les modèles de gouvernance mise en place afin de permettre d'accéder aux terrains et de comprendre les réels besoins (mais aussi les nombreuses initiatives mises en place par la population au sein de ce territoire).

3.2 Un système de gouvernance complexe au regard de la dimension culturelle et de l'altérité Kanak

Au-delà de la complexité liée au partage des compétences et à la provincialisation, le pluralisme juridique qui prévaut en Nouvelle-Calédonie est une autre dimension fondamentale à prendre en considération. En effet, les différentes institutions représentatives de l'identité kanak qui ont été créées (sénat coutumier, conseils d'aire coutumière ou encore l'agence de développement de la culture kanak, etc.) ont accompagné l'instauration d'un droit coutumier. Le statut civil coutumier hérité de l'époque coloniale, a été complété par la loi organique de 1999 mettant en application l'accord de Nouméa. Afin de tenir compte du lien spécifique des kanak à la terre (qui confère l'identité de chaque clan), un statut particulier a également été accordé aux terres coutumières qui sont déclarées « "inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables" (les « 4i »), afin de garantir leur statut de bien collectif et patrimonial.

La réforme foncière initiée en 1978 et menée aujourd'hui sous l'égide de l'ADRAF, a connu une accélération significative pendant les années 90, suite à son passage de l'administration territoriale de la Nouvelle-Calédonie à l'administration d'Etat. Comme souligné précédemment, les terres coutumières représentent à l'échelle du pays une surface équivalente aux terres privées. Toutefois, comme le souligne Le Meur, "ce rééquilibrage global ne masque pas des déséquilibres persistants, entre une côte ouest qui reste le domaine de la propriété privée « européenne » et la côte est, devenue essentiellement kanak. En termes qualitatifs, du point de vue de la topographie et du potentiel pédologique et agronomique des sols, il est également clair que les inégalités perdurent" (Le Meur, 2012, p.100). En outre, l'affectation du domaine domanial reste un sujet brulant.

La question de la valorisation des terres coutumières fait l'objet de débats. En effet, de nombreuses idées reçues subsistent quant à la difficile valorisation de ce type de foncier. Pourtant, comme en attestent de nombreux projets immobiliers, touristiques ou encore miniers sur la Grande terre et dans les Iles Loyauté, ce statut n'interdit pas la construction ou l'aménagement. En revanche, le statut ne permet pas la location ou la cession, ce qui peut constituer un facteur d'insécurité pour les investisseurs. L'expérience montre toutefois que lorsqu'un bénéfice important est attendu pour l'ensemble des parties prenantes, des projets de grande envergure peuvent s'y développer comme on peut le voir sur la zone Voh-Koné-Pouembout.

De nombreux outils ont ainsi vu le jour pour faciliter la réforme foncière et favoriser le déploiement d'activités économiques. Un outilspécifique, le Groupement de droit particulier local (GDPL) introduit dès 1982, va rapidement devenir l'instrument privilégié de l'ADRAF pour mener à bien ces

opérations. Conçu comme un outil de développement à l'interface entre monde coutumier et dispositifs économiques et administratifs (Ibid, 103), le GDPL est un outil très souple permettant à plusieurs clans de se réunir mais aussi éventuellement avec des acteurs de droit commun. La création d'un fonds de garantie sur terres coutumières visait également à sécuriser les projets, même si beaucoup s'accordent à dire qu'il n'est pas suffisamment doté. Enfin, de nombreux projets agricoles sont menés sur terres coutumières grâce à des baux de longue durée et de droit commun, facilités par la création du Code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie en 2016.

Il est vrai néanmoins que les restitutions foncières ayant pendant longtemps été indexées à des conditions de développement économique, celles-ci ont souvent été contournées de telle sorte que beaucoup de projets de développement n'ont pas réellement vu le jour (Leblic, 1993). Pourtant, de nombreuses études consultées et les enquêtes menées sur le terrain montrent que la valorisation des terres est importante mais qu'elle est "invisible" car elle produit essentiellement des biens et services non marchands, sur des surfaces relativement modestes. En effet, la valorisation économique des terres coutumières se trouve enchâssée dans une logique sociale et culturelle qui lui est supérieure ; elle obéit non seulement à une logique d'autosuffisance alimentaire (d'autant plus nécessaire que les ressources monétaires sont faibles) mais aussi et surtout à une logique de dons et de contre-dons qui permet la permanence des pratiques coutumières et la réduction significative des inégalités en milieu tribal. La dimension marchande quant à elle, ne concerne bien souvent que le surplus de production et n'apparaît finalement que relativement secondaire. Cela explique en grande partie la pluriactivité qui caractérise les ménages vivant en tribu, comme dans l'ensemble du monde rural calédonien. Du point de vue du développement d'emplois verts, cela a de multiples implications.

D'une part, cela implique que la conception et l'élaboration des projets d'économie verte doivent partir de cette réalité sociale clanique et s'inscrire dans ces logiques d'échanges sociales et solidaires, sous peine de voir rapidement émerger des oppositions, voire des conflits. A cet égard, l'entreprise capitaliste n'apparaît pas comme la forme entrepreneuriale la plus appropriée et il serait sans doute préférable de privilégier des structures d'entreprise sociale (de type coopératif par exemple). Ceci d'autant que la souplesse des GDPL ne doit pas occulter leurs nombreuses limites, en particulier sur le plan juridique, qui en font un instrument largement perfectible et souvent substitué par des structures plus classiques de type SCI ou par le système des patentes. D'autre part, cela invite aussi à ***penser le développement à partir de la notion d'activité et non d'emploi salarié***, au demeurant très peu attractif dans le secteur (le salaire minimum garanti étant inférieur à celui des autres secteurs) et peu adapté à la réalité des attentes et des besoins. Il convient donc de s'attacher au déploiement d'activités qui permettront, à terme, de générer une richesse économique marchande, tout en valorisant des savoirs locaux et leur transmission intergénérationnelle.

Il n'en demeure pas moins que des difficultés subsistent en raison notamment de l'existence de nombreux conflits fonciers au sein du peuple autochtone, parfois même antérieurs à la période de colonisation. Certains porteurs de projets se trouvant confrontés à de telles difficultés ont su trouver les voies du consensus en empruntant "les chemins coutumiers" et en pratiquant l'art du palabre, cher aux océaniens. Cela implique que l'accompagnement des projets s'inscrive dans un pas de temps beaucoup plus long que dans le schéma classique occidental du projet d'entreprise. Et ceci, d'autant plus que le projet envisagé est un projet ambitieux qui nécessite l'accord de plusieurs clans.

3.3 L'intégration de l'agroécologie au sein du modèle de gouvernance comme levier de développement

Au regard de ces résultats, de nombreux freins ont été identifiés :

Multiplicité des acteurs, pas de coordination ni de vision globale partagée

On constate un *manque de coordination et de vision unique à l'échelle territoriale* et l'absence d'une volonté politique de coordonner les actions provinciales qui s'inscrive dans le long terme, au-delà des échéances électorales. Il y a une réelle *nécessité de considérer le continuum agriculture – alimentation – santé*, en particulier au niveau communal. Il s'agit de mettre en œuvre des Plans d'Aménagement Communaux ou encore des plans alimentaires territoriaux qui prenne en compte l'agriculture des tribus et d'intégrer l'ensemble des projets, qu'ils soient de grande, moyenne ou de petite taille. La multiplicité des acteurs est reconnue par tous comme un frein majeur et nombreux sont ceux qui réclament la mise en place d'un « guichet unique » ciblant en priorité les producteurs en place et les porteurs de projet.

Des acteurs dont les marges de progrès vers la transition agroécologique ne sont pas au même niveau

L'analyse de la position des différents acteurs développée plus haut montre une grande variabilité de l'intégration de la transition agroécologique dans les stratégies et programmes d'activités. Il ne s'agit pas ici de donner des points à telle ou telle institution en la matière mais plutôt de pointer le fait que seule la concertation interinstitutionnelle et la pression des acteurs déjà fortement porteurs de ce développement peut constituer un effet d'entrainement vers la transition attendue. Il semblerait que les instances gouvernementales au niveau du pays et celles des provinces aient une position favorable à ce développement. La province Sud par exemple l'affiche à présent clairement. Par ailleurs, coté production, le chemin vers l'agroécologie est déjà fait depuis des temps immémoriaux pour ce qui relève de l'agriculture en milieu tribal. Dit de façon simple, si le sommet de la gouvernance territoriale et provinciale et une grande partie des producteurs de denrées alimentaires vont déjà dans le même sens il ne reste plus qu'à entrainer les acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire marchands vers l'agroécologie.

Complexité de l'encadrement juridique

On note également certaines difficultés liées au cadre législatif actuel de la Nouvelle-Calédonie. D'une part, la coexistence de trois codes de l'environnement rend les activités de collecte de la biodiversité endémique pour la recherche ou pour sa valorisation complexes en raison du statut de protection des plantes différent d'une province à l'autre. De plus, au-delà des diverses autorisations coutumières, le nombre élevé d'autorisations à solliciter appelle sans doute, là encore, la mise en œuvre d'un guichet unique afin de faciliter les démarches et le suivi. D'autre part, l'adoption d'une loi de pays sur la valorisation des savoirs locaux apparaît comme urgente, alors que certaines activités de valorisation se font d'ores et déjà en dehors d'un cadre juridique idoine.

Ciblage problématique des aides très peu orientées vers l'agroécologie

Il apparaît que le ciblage du système d'aide est problématique pour la promotion d'une multitude de petits projets agro-écologiques. A l'échelon pays comme à l'échelon provincial, les aides demeurent essentiellement priorisées sur des projets de grande taille, avec des investissements importants en équipements mécaniques et autres intrants, ce qui induit un endettement élevé et exclut *de facto* les porteurs de projets qui n'ont pas accès au crédit ou qui ne souhaitent pas s'y contraindre. Des efforts ont néanmoins été déployés, en particulier en Province Nord et plus récemment en Province Sud, pour inclure les projets à vocation vivrière dans les politiques d'aide aux projets agricoles. Peu de financements sont accordés à de petits projets, par exemple de laboratoires de transformation, ce qui pose d'ailleurs problème pour le développement de certaines filières biologiques locales comme les poulets de chairs. Il s'avère ainsi difficile de briser la structure oligopolistique, voire monopolistique de certains segments de marché. Les conditions d'obtention de certaines aides ne favorisent pas non plus l'économie circulaire en ne prenant en compte que l'achat de matériel neuf et pas la réparation / restauration de matériel usagé. L'évolution amorcée du système d'aides est

néanmoins positive : les intrants énergétiques en diesel ne sont plus subventionnés, les intrants en produits phytosanitaires continuent apparemment de l'être mais on assiste au déploiement progressif des aides orientées vers l'agroécologie notamment pour celles proposées par les provinces et par l'Agence rurale (bien que comme on l'a vu plus haut pour cette instance, le poids des aides à la transition agroécologique ne représente qu'environ 1,4 % du budget).

Le maquis des aides

Au-delà de la problématique du ciblage des aides, se pose aussi la question de l'accès à l'information sur celles-ci. Il existe plusieurs sites Internet qui donnent accès à l'information sur les aides possibles. L'Agence Rurale propose pour tout ce qui touche à l'agriculture et la pêche un recueil et une description de 82 aides sur l'annuaire en ligne Agriconnect (https://www.agriconnect.nc/, 4/7/22). Le site permet une recherche ciblée à partir de deux critères : la filière et la zone d'éligibilité.

Mais il existe un autre site https://cesam.nc/ (4/7/22), qui répertorie 196 dispositifs dont 89 aides financières et un grand nombre d'autres types d'appui. Il s'agit d'un site généraliste ou inter-sectoriel. Il ne se recoupe que partiellement avec Agriconnect. Par ailleurs d'autres institutions proposent des aides sur leur site : la DAVAR liste 18 aides dont certaines se recoupent avec celles d'autres sites, les provinces offrent également une série d'aides (par exemple la province Sud offre 56 démarches et services pour le Développement rural dont 46 aides financières), la chambre d'agriculture, la DAFE,…

Rajoutant à cette complexité, l'institution qui informe sur les aides n'est pas nécessairement celle qui gère ces aides. Par exemple, l'Agence rurale ne gère que 34 des 82 aides de l'annuaire qu'elle met à jour. En bref, la situation qui vient d'être décrite complexifie l'accès aux aides en multipliant les recherches et démarches à faire auprès de chaque gestionnaire d'une aide donnée. Elle se rajoute à la lourdeur du dossier et des conditions d'obtention qui peuvent parfois décourager les candidats qui pourraient bénéficier d'une aide donnée.

3.4 L'économie verte au centre du développement de la Nouvelle Calédonie : mythes ou réalités ?

Malgré un salaire agricole inférieur au SMG de 20 %, le potentiel et le nombre d'emplosi indirects qui gravitent autour des producteurs marchands et non marchands démontre que le secteur de l'agriculture doit impérativement être porté par le développement de l'économie verte. Il s'agit donc de comprendre dans cette analyse que les initiatives et les cas d'économie verte sont bien présents et souvent intégrés par les acteurs à l'exception des acteurs du monde de la formation qui ont des freins et des besoins liés à la faiblesse d'un marché. Il est nécessaire donc d'intégrer plus amplement les acteurs de la formation au cœur de ces initiatives et de rendre cohérent par la mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale à une échelle « meso » qui pourrait justement remettre les nombreuses initiatives des acteurs dans un schéma plus lisible. La nécessité d'intégrer la pluriactivité et une lecture transversale du soutien au projet professionnel des populations à travers la mise en place de modules de formation intégrant une vision de la fourche à la fourchette. La richesse en terme de potentialités et de disponibilités en terme de données pour les outils de suivi et les compétences individuelles pouvant contribuer à la mise en place d'une politique d'économie verte sont freinés par la complexité du système doit être mis en avant au sein d'instances de concertation qui jonglent entre les échelles d'analyse (commune, province, Calédonie et agroécosystèmes) mais aussi de la répartition et des rôles des acteurs en fonction de leurs localisations et gestions dans le système alimentaire.

4 L'évolution des systèmes de production agricoles en Nouvelle Calédonie

4.1 L'emploi, un facteur secondaire des activités en matière de développement agricole de la Nouvelle Calédonie

Le document précité *Etude sur le potentiel de diversification économique à soutenabilité forte de la Nouvelle-Calédonie* produit une projection des données économiques et sur l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de son scénario sur le déploiement de la transition écologique dans le pays, notamment appliquée au secteur agricole marchand. ***« Les objectifs de la transition écologique pour l'agriculture devraient générer au total*** *une production de 161 Mds F.CFP (dont 73 Mds F pour les secteurs agriculture et industrie agro-alimentaire), une valeur ajoutée de 77 Mds F.CFP (dont 36 Mds pour les secteurs agriculture et industrie agro-alimentaire) et* ***une création de 14 400 emplois*** *(dont 7 760 emplois dans les secteurs agriculture et industrie agro-alimentaire). Cela correspond à plus du double de nombre d'emplois dans l'industrie du nickel en 2015 ».*

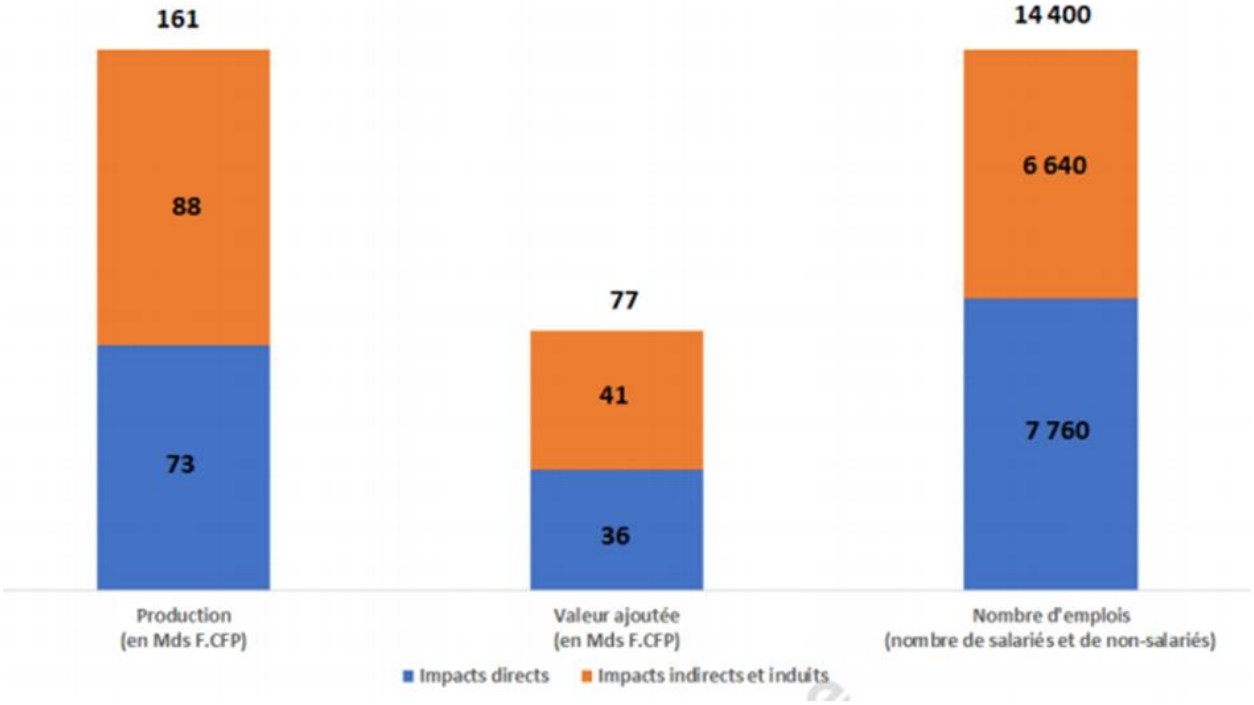

Figure 17 : Impacts socio-économiques générés par la transition écologique pour la filière agricole en NC d'ici 2040
Source : résultats du modèle ImpacTer, Vertigo Lab

Toujours selon les termes de ce rapport, « *l'agriculture contribue aux impacts totaux liés à la transition écologique à hauteur de 78 % pour la production, 74 % pour la valeur ajoutée et* ***81 % pour l'emploi.*** *L'****agriculture est donc de loin le premier secteur de la transition écologique qui génère les impacts socioéconomiques les plus importants*** **».** En bref, même dans le cas où l'on ne considère pas le secteur agricole non marchand, l'impact de la transition agroécologique est considérable. Cette situation nous invite à considérer que l'impact de cette transition sur l'emploi et l'activité, bien que représentant déjà 81 des emplois parmi les 6 secteurs de l'économie verte, serait encore plus important si on intégrait l'agriculture non marchande dans les calculs. Malgré ces projections, le secteur marchand demeure l'apanage de ces stratégies comme l'illustre la figure suivante. Toutefois, certaines communes présentent des possibilités intéressantes en matière de développement de

l'agriculture d'un point de vue agroécologique. Comme l'ont souligné de nombreux acteurs interrogés, la notion d'emploi n'englobe pas tout le potentiel en matière de développement de l'économie verte dont l'agroécologie. Le terme de plus usité est « activité » car il intègre le caractère marchand et non marchand, le caractère privé et coutumier ainsi que la logique de nombreux acteurs débutant une activité agricole et se reposant sur la pluriactivité qui sera de plus en plus présente dans les années à venir.

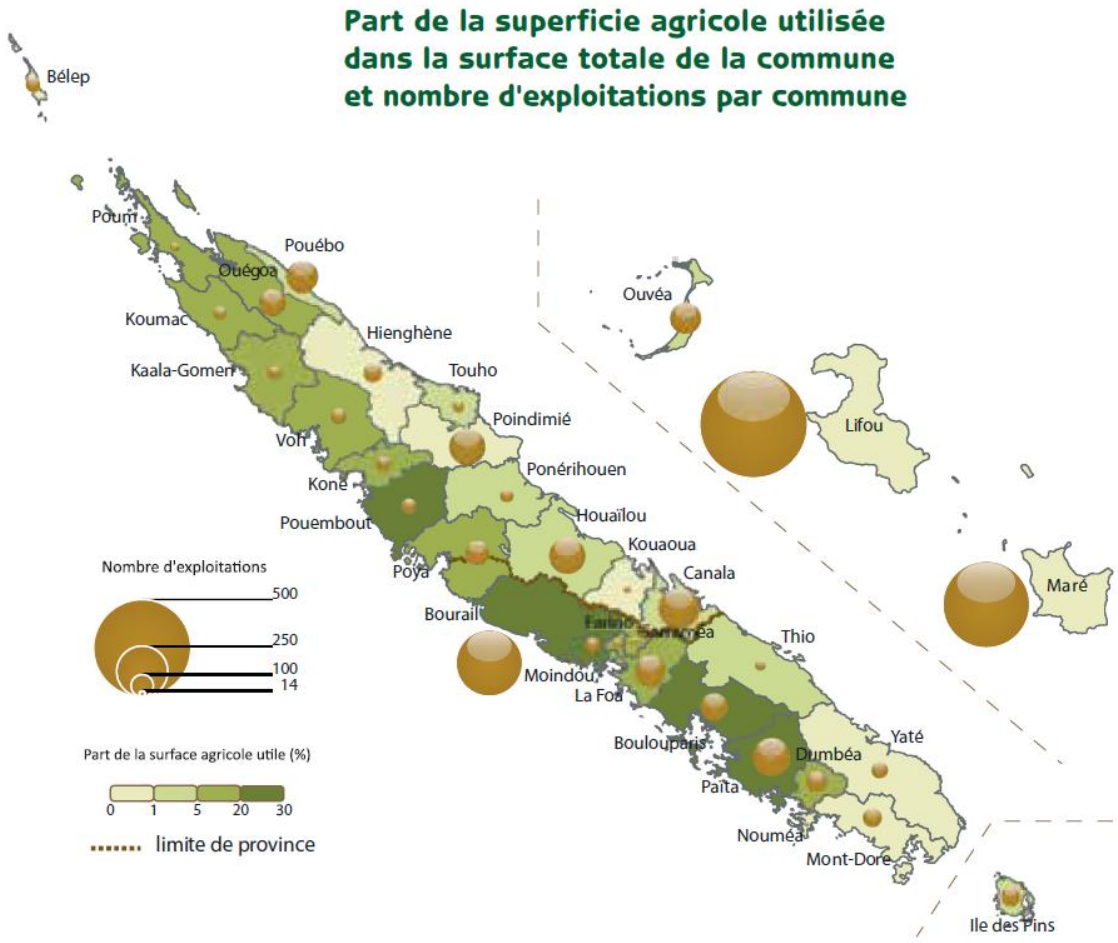

Figure 18 : Part de la superficie agricole utilisée dans la surface totale de la commune et nombre d'exploitations par commune

Outre, le potentiel en matière de développement d'activités agricoles sur l'ensemble de l'île, l'orientation prise en matière de diversification des productions agricoles convient aux potentialités de développement de différents modèles de système de production. Ceux-ci peuvent se concentrer sur des zones agropédoclimatiques propices dans un premier temps pour ensuite être mis en exergue dans les réseaux, le système éducatif et les fermes de démonstration. Il est à noter que les terres les plus fertiles et aptes à la mise en place de systèmes de production plus conventionnelles se retrouvent principalement le long de la côte Ouest et le foncier est fortement dépendant du domaine privé rajoutant une pression plus importante sur ces terres. L'élevage extensif et l'agroforesterie parait être le meilleur modèle pour les systèmes de production présents le long de la côte est et sur une partie des îles de la Loyauté (figure 19 ?)

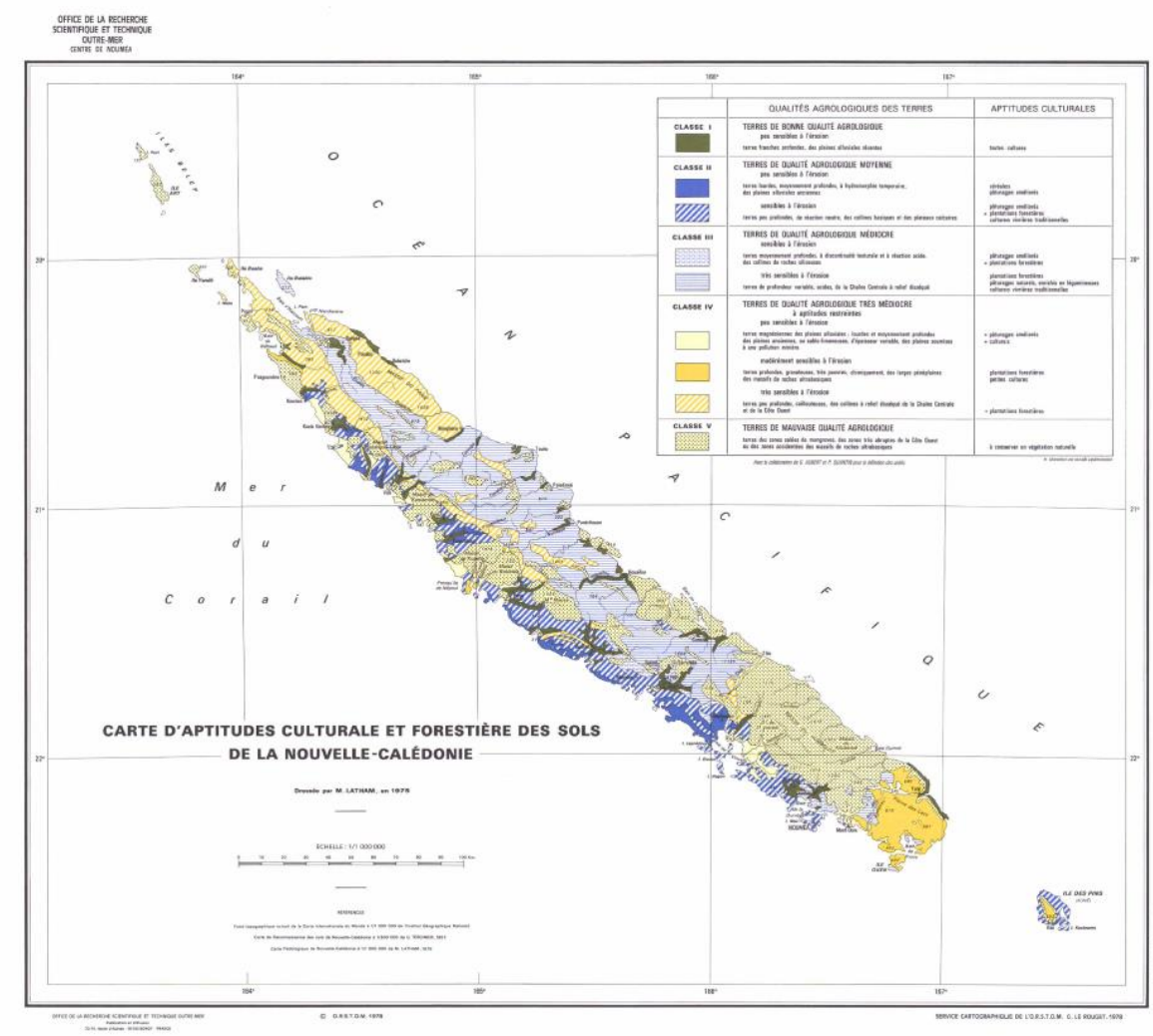

Figure 19 : Aptitude culturale et forestière des sols de la Nouvelle Calédonie

Le développement d'activités est donc plus pertinent et englobe le potentiel en matière d'occupation de la population active. Si l'on inclut l'agriculture vivrière souvent appelés à tort agriculture familiale, le potentiel en termes d'activités représente une place plus que prépondérante au sein de l'agriculture mais aussi d'un point de vue de sa localisation (privé, coutumier) et de son orientation marchande et non marchande. Il est important de souligner que le nombre d'exploitations agricoles dépendant des statistiques et les entreprises inscrites ayant une activité agricole diffère. Le RIDET indique un peu plus de 6435 entreprises alors que les statistiques agricoles estiment à 2600 exploitations. Ce constat n'est pas réalisé afin d'indiquer un manque de collecte de données mais indique qu'en fonction du profil recherché (exploitations agricoles, entreprise et agriculture vivrière), les chiffres sont largement sous-estimés. On aurait donc une activité agricole impliquant environ 30000 personnes actives. Ce constat démontre bien que les stratégies soutenues par des acteurs supranationaux en matière d'économie verte se doivent d'être orienté vers l'agriculture. De plus, les nombreuses initiatives présentes sur le territoire et l'orientation de la politique agricole d'autosuffisance se doivent de tenir compte de ce potentiel et de leur localisation géographique.

La population agricole familiale	21 212 personnes, dont 5 087 disent en avoir retiré un bénéfice monétaire
Chefs d'exploitation	5 574, dont 40 % sont des doubles actifs auxquels s'ajoutent 1 544 co-exploitants
Salariés permanents	1 113 personnes auxquelles s'ajoutent 5 706 saisonniers et 484 stagiaires (RGA 2002)
UTA (unité de travail annuel) : temps de travail consacré à ces	6 441 personnes
Nombre d'exploitations (2002)	5 574
Nombre d'exploitations inscrites au registre de l'agriculture (atteignant 500 points)	2 600
Nombre d'entreprises agricoles (agriculture, sylviculture et pêche)	6 435

Figure 20 : potentialités en matière d'activités agricoles en Nouvelle Calédonie

4.2 Profil des acteurs menant une activité agricole intégrant des pratiques agroécologiques

Le profil et surtout la trajectoire des acteurs pratiquant une activité agricole et pouvant intégrer des pratiques agroécologiques est vaste. Nous avons pris le parti d'en ressortir plusieurs dans la figure 21 qui pourrait correspondre à des profils et trajectoires d'acteurs considérés comme le public cible de formations en agroécologie. Le premier profil correspond à un public plus jeune qui souhaite réaliser une activité saisonnière et s'oriente fortement sur l'entretien de paysages ou alors la récolte saisonnière agricole. Ces activités nécessitent peu d'investissements et doivent être vues comme une possible porte d'entrée pour promouvoir les pratiques agroécologiques. Le deuxième profil repose

sur l'agriculture vivrière, en effet, de nombreux kanak possèdent des champs coutumiers sur lesquels ils cultivent de nombreuses plantes selon un savoir-faire qui doit être mis en avant et maintenu à l'exception de la question de l'abattis brulis qui fait controverse au sein de la sphère agricole d'un point de vue de l'agroécologie. Le troisième profil et trajectoire repose sur des entrepreneurs souhaitant mettre en place une activité agricole, ils réalisent bien souvent la pluriactivité afin de pouvoir mettre en place leur système sur base de pratique agroécologique. Il est nécessaire de les accompagner à l'aide de modules et de visites au sein de fermes de démonstration pour pouvoir mettre en place leur activité. Ils ont une très bonne connaissance des logiques à avoir d'un point de vue du soutien administratif et financier. Le quatrième profil est issu d'activités mises en place sur terre coutumière, il est nécessaire d'accompagner ces acteurs d'un point de vue administratif mais aussi d'un point de vue du respect du palabre à la fois écrit et oral. La réussite de ces projets est dépendante dupalabre et du niveau de concertation et acceptation des acteurs coutumiers. Ces acteurs doivent plutôt commencer leur dimensionnement de leur projet sur de petites superficies afin de faciliter la diffusion et l'acceptation de leurs modèles d'activités. Enfin, le dernier profil est celui des exploitations agricoles déjà présentes sur le territoire, le principal enjeu de ces acteurs et de leurs trajectoires est de s'adapter aux nouvelles pratiques qui parfois sont freinées par leur insertion au sein d'un modèle soutenant l'investissement en équipement et l'accès aux intranst. Un autre enjeu majeur est la transmission de ces exploitations au sein de leur cercle familial et le besoin d'éviter une concentration des terres agricoles privées au sein d'un petit nombre d'exploitation ayant une grande superficie mais employant peu de main d'œuvre.

L'étude de l'ensemble de ces profils non exhaustifs et des trajectoires des acteurs soulignent l'importance d'un accompagnement autant d'un point de vue administratif et financier selon un modèle marchand mais aussi le respect de la coutume. Il intègre une diversité d'acteurs qui pourraient justement soutenir ce besoin en termes de diversification des productions dans une logique de stratégie territoriale alimentaire et agricole. Ces acteurs se doivent aussi d'être vus comme moteur de l'écosystème en matière de développement de l'économie verte et non comme acteurs d'une filière. Il faut donc bien confirmer l'orientation des politiques pour plus de transversalité et d'intégration des pratiques agroécologiques aux regards des nombreuses initiatives mises en place en Nouvelle Calédonie.

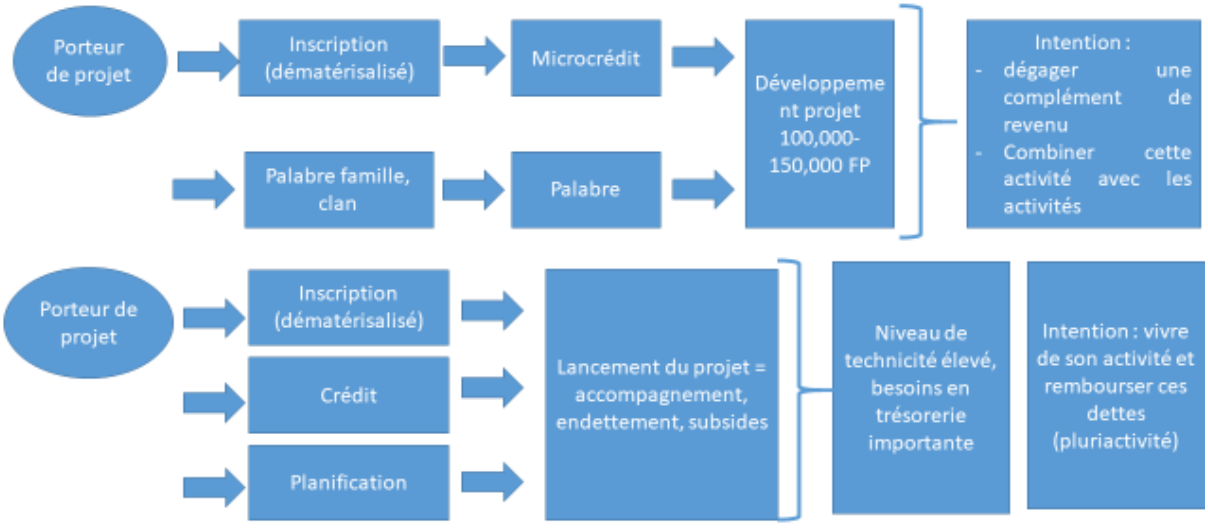

Figure 21 : Trajectoires d'acteurs dans le domaine coutumier et privé

4.3 Les systèmes de production agricoles au coeur des pratiques agroécologiques de la NC

Afin de pouvoir identifier les bonnes pratiques issues de la cartographie des projets en matière d'agroécologie, les experts ont opté pour la reprise de l'ensemble des systèmes de production présents au sein de la Nouvelle-Calédonie. Les experts ont toutefois peu abordé les systèmes grandes cultures et surtout les systèmes de maraichages hors sol. Cependant, ces systèmes s'inscrivent dans une dynamique de soutenabilité faible et tente de réduire leur dépendance aux intrants chimiques. Un total de sept systèmes de production a été identifié lors de la mission, il s'agit :

- Du système d'élevage bovin extensif ;
- Du système de grandes cultures (mais et pomme de terre) ;
- Le système maraicher "conventionnel ou hors sol" ;
- Le système maraicher diversifié sous forme de microferme ;
- Le système agroforestier ;
- Le système d'arboriculture fruitière ;
- Le système d'agriculture vivrière coutumier ;

L'ensemble de ces systèmes ont présenté à des niveaux différents des pratiques agroécologiques et la majeure d'entre elle sont précisés ci-dessous. Toutefois, d'un point de vue de leur localisation, la côte Ouest est largement occupée par les trois premiers systèmes de production. Il en ressort que le système d'élevage bovin extensif a largement progressé et a évolué en termes de pratiques. De par les contraintes économiques et climatiques, un grand nombre d'éleveurs ont commencé à changer leur gestion de troupeau mais aussi réorienter leur approvisionnement en fourrage. Ilsréalisent un, voire deux, cycles de fauche afin de compléter l'alimentation en période de soudure. Dans une moindre mesure, la place des arbres dans les prairies est un élément qui ressort de notre analyse. En effet, l'arbre représente un élément d'ombrage et pour certains comme notamment le faux mimosa, un fourrage complémentaire pour le bétail. Outre ce système extensif en prairie, il existe une coopérative kanak qui pratique l'élevage extensif sous couvert forestier et qui présente aussi de nombreuses pratiques agroécologiques. L'intérêt de ce système porte aussi sur la capacité de charge qui est un indicateur essentiel pour repenser le système. Les deux autres systèmes (grandes cultures et maraicher conventionnel ou hors sol) présentent la pratique de réduction des traitements pesticides pour des raisons économiques. Toutefois, ces systèmes sont encore trop largement dépendanst des engrais et l'accroissement des coûts pourrait être une opportunité pour repenser l'assolement et le besoin en amendement important. Un système émergeant et reposant pour l'instant sur un faible nombre d'exploitations est le système maraicher diversifié. Il repose sur des microfermes de quelques hectares et combinent de nombreuses espèces maraichères en association. Ces microfermes présentent aussi des pratiques s'inspirant de la permaculture. Ils ont un besoin important en biomasse végétale et ligneuse et utilisent le buttage afin de pouvoir réguler les besoins en haut et la combinaison des espèces sur les mêmes espaces. Ces systèmes écoulent majoritairement leur production en circuit court soit eux-mêmes soit via un marché communal.

Les systèmes agroforestiers sont plus éparpillés sur le territoire de la Nouvelle Calédonie. Le PROTEGE est l'exemple phare de ces systèmes via ces fermes de démonstration. Ils peuvent se subdiviser en trois sous types : le système agro-forestier pratiquant le maraichage et la production fruitière, le système agro-forestier à haute valeur ajoutée ; le système agro-sylvo-pastoral. Le premier système est un système qui s'inspire de l'agriculture syntrophique. Le sol et l'eau sont des éléments majeurs de ce système. Ils sont établis à partir de ces facteurs qui régissent les parcelles maraichères et le choix des espèces de fruitiers. Le système est complété pour son apport en matière organique et ombrage par des espèces ligneuses. Les espèces ligneuses sont soit des espèces présentes ou alors des espèces introduites en fonction des besoins du producteur. Il en ressort que

ces systèmes doivent aussi faire l'objet d'un suivi rapproché par rapport à l'introduction d'espèces ligneuses endogènes et/ou exotiques. Le choix des espèces et donc la technicité des espèces à introduire est un élément essentiel pour la construction de ce système (interligne, combinaison des espèces, rapport eau-sol-plante). Le deuxième système agroforestier se construit à partir d'une production à forte valeur ajoutée comme la vanille, le café sous ombrage ou le santal. Ces types de systèmes sont conçus en fonction des besoins de ces productions. A titre d'exemple, la vanille a un besoin important en termes d'ombrage mais cela dépend de son stade de croissance, il faut donc bien penser au maintien des espèces ligneuses pour assurer cet ombrage et aussi à la densité de plantes ligneuses et fruitières introduites. La mise en place de la régénération de parcelles de café sous ombrage qui était une culture phare de la Nouvelle Calédonie et qui tente de se relancer (une plaquette a été réalisé lors de la mission). Le dernier système est peu répandu mais consiste en la mise en place d'un système agro-forestier intégrant l'apiculture. La ressource ligneuse est donc aussi vue comme ressource mellifère.

Le vieillissement des plantations fruitières et leur manque de renouvellement ont considérablement réduit le système d'arboriculture fruitière sous forme de verger. Son maintien est surtout présent dans les îles de la Loyauté et basé sur la production d'avocat. Une pratique agroécologique répertoriée dans une seule exploitation est l'éco pâturage à l'aide de moutons combinés à des poules. En effet, cette pratique assure le désherbage, activité très couteuse en temps, et la fertilité.

Le dernier système et non des moindres est le système de champ coutumier, ces champs sont nombreux et confirme la place de l'igname dans les sociétés kanak. Les tubercules sont associés à de nombreuses autres espèces maraichères, fruitières, racines et tubercules. Les pratiques d'association et le maintien de la jachère dans certaines zones coutumières en font un système très pertinent d'un point de vue de l'agroécologie. Le maintien et la transmission des savoirs faires est un enjeu majeur. Il est à noter aussi dans ces champs coutumiers, une forte connaissance et valorisation de plantes endémiques, notamment pour la pharmacopée.

Les nombreux systèmes présents sur l'ensemble du territoire sont une opportunité pour le développement de pratiques agroécologiques en fonction des spécificités du territoire. Comme pour de nombreux systèmes, le désherbage et la fertilité des sols sont des éléments essentiels pour la compréhension des pratiques et leurs évolutions**.**

4.4 La place de l'agroécologie dans les systèmes de production

Afin d'illustrer la place de l'agroécologie dans les systèmes de production et issus de nombreuses initiatives sur le terrain, quelques exemples ont été précisés dans ce chapitre. Les pratiques agroécologiques qui ont émergé de ces études de cas sont illustrées dans le tableau. Ces pratiques sont aussi ventilées en fonction des systèmes de production présentés dans point 4.3.

Tableau 6 : pratique agroécologique en fonction des systèmes de production

Les pratiques agroécologiques issues de ces systèmes de production	Système de production
a. Place de l'arbre (Création ombrage, biomasse, association culturale)	L'ensemble des systèmes de production identifiés
b. Interaction eau-sol-plante privilégiée	Les systèmes agro-forestiers
c. Couvert végétal pour le maraichage	Les systèmes maraichers
d. Eco pâturage	L'arboriculture fruitière
e. Place de l'arbres (haie) dans les systèmes bovins	Le système d'élevage bovin au regard de la coopérative située non loin de Kala Gomen
f. Ensemencement des pâturages pour accroitre la biodiversité et légumineuse	Le système d'élevage bovin extensif
g. Diminution des traitements chimiques et pesticides/fongicides (exemple du squash)	Les systèmes maraichers et grandes cultures conventionnels
h. Création de strates arborées et arbustives	
i. Savoir-faire coutumier, avec une utilisation de la jachère plus réduite (3-5 ans) abattis brulis et/ou association tubercule/arbre fruitier/maraichage = diversité de systèmes = diversité de pratiques qui inclut d'ailleurs une très forte connaissance des arbres endémiques et de la pharmacopée	Les systèmes vivriers et les systèmes maraichers (microfermes) ainsi que les systèmes agro-forestiers
j. Développement d'une mécanisation adaptée aux besoins et aux contextes du sol	L'ensemble des systèmes de production mais plus particulièrement les systèmes dans des zones plus accidentées et moins planes
k. Transformation et utilisation des déchets et pertes post récoltes	Les systèmes agroforestiers, maraichers et d'arboricultures fruitières ainsi que les systèmes de production coutumier

Chez Monsieur X et madame X en système agroforesterie s'inspirant de la permaculture

Partie agro-forestière du système :

- Production de nombreux végétaux comestibles du Pacifique, plantes tropicales
- Association de cultures (forêt nourricière)
- Technique de régénération du sol (syntropie)
- Pas de débroussaillage, de coupe d'arbre ni de nettoyage des parcelles (sauf après cyclone)
- Réalisation de compost, de broyage
- Aucun intrant extérieur à l'exception de basalte, de charbon de bambou et de coquilles d'œuf (sol acide)

Partie transformation et valorisation des produits du système :

- Séchoir alimenté en permanence permettant la valorisation des produits locaux :
  - Bocaux de chair de Manioc fermentée : idéale pour la réalisation de galettes ;
  - Tapioca de manioc ;

  - Farine de bananes vertes : s'intègre dans les pâtisseries et la préparation de pain;
  - Farine de taros de montagne : s'intègre dans les pâtisseries et la préparation de pain;
  - Farine d'arrow-root : s'intègre dans les pâtisseries et la préparation de pain;
  - Poudre de curcuma : utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Poudre de gingembre: utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Poudre de galanga: utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Poudre de feuilles de moringa: utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Poudre de feuilles de sesbania: utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Poudre de feuilles de manioc: utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Poudre de graines de Citrouilles: utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Sucre liquide : réalisé à partir du jus de canne à sucre dont la NC est une des zones d'origine avec plus de 90 variétés recensées ;
  - Peau sèches de cerises de café: utilisable pour l'alimentation et en phytothérapie ;
  - Poudres végétales de plantes médicinales permettant la fabrication de gélules et utilisées en compléments alimentaires ;
  - Fruits séchés (bananes, mangues...)
- Valorisation des produits locaux par la confection de repas

Autres éléments liés au système de production :

- Système de production électrique autonome alimentant deux maisons avec une turbine alimentée par un creek
- Maison en bois auto-construite (quasi-autonome, sauf pour le gaz)
- Une heure de travail par semaine dans le jardin

Dans les systèmes d'élevage de bovins conventionnel et en agriculture biologique

- Elevage de plein air toute l'année avec pour unique fourrage la pâture de prairie naturelle permanente ou prairie artificielle de longue durée
- Variante du système chez certains éleveurs : complémentation fourragère lors de périodes sèches avec du foin sec ou enrubanné
- Choix d'élever des races résistantes à la tique, ce qui limite le traitement des animaux : Bramousin (croisement Brahman*Limousin), Senepol (Ndama*Redpol), Charbré (Brahman*charolais), (le Brahman et le Ndma étant des zébus ; variante chez un éleveur choix d'une Race Master Drought comme reproducteur mâle
- Faible chargement animal à l'ha (élevage extensif) : de 0.3 tête à 0,6 tête/ha selon les élevages visités

Dans deux des élevages bovins visités :

- Label Biopacifika chez un des deux éleveurs conforme à la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB), qui encadre ce label pour l'ensemble de la production bovine à l'exception de la partie du troupeau en race pure (80% de la surface de l'exploitation en bio)
- L'autre éleveur est en conversion vers ce label
- Pas de pesticide et pas d'engrais chimique sur l'ensemble des parcelles pour les deux éleveurs même sur les parcelles à disposition des bovins de race pure
- Prairies permanentes composées d'espèces spontanées majoritaires dont une partie endémique, intégrant des légumineuses consommées par les animaux (exemple le mimosa) génératrices de biodiversité et porteuses d'une certaine résistance à la sécheresse
- Une partie des prairies est semée en graminée *signal grass* (brachiarias) … Les *brachiarias produisent toutes une forte biomasse (fourrage de qualité), sont capables de supprimer les adventices et ont un système racinaire puissant et profond, capable de décompacter les sols,*

de les restructurer, d'injecter du carbone en profondeur et de recycler efficacement les nutriments lixiviés (rôle de "pompe biologique"). https://www.supagro.fr/ress-pepites/ingenierieprobleme/co/1_Caracteristiques_4.html, 12-7-22

- Mise en œuvre d'un vide sanitaire des différentes pâtures ou run par rotation lente du pâturage (3 à 4 mois/run)
- Pratiques de bien-être animal

On va les voir tous les jours, on les appelle, ils viennent, on les caresse, on ne les bouscule pas lorsqu'on veut les changer de run. On dispose de taureaux pour une reproduction naturelle. (Un éleveur)

- Utilisation de chevaux pour regrouper le bétail chez au moins un éleveur au lieu d'engins motorisés
- Broyage mécanique périodique de l'ensemble des prairies pour limiter le développement d'espèces végétales indésirables

Système en agroforesterie multistrates maraichage et culture fruitière

Notons que le système ci-dessous a été observé en tribu kanak. Il combine des pratiques relevant de la culture en champ kanak, de la permaculture et de l'agroforesterie. Les principales pratiques relevant de l'agroagroécologie liées à ce système sont constituées par :

- La constitution de buttes relevant de pratiques permaculturelles issus essentiellement de débris végétaux autoproduits
- Un travail minimal du sol
- Un paillage du sol cultivé limitant les travaux de désherbage et apportant des matières organiques par récolte et dépôt de débris végétaux
- La présence d'azote dans le sol par introduction de légumineuses
- L'absence de pesticides
- La multiplicité des strates (en termes de hauteur des arbres et arbustes)
- La multiplicité des espèces cultivées (biodiversité limitant les attaques et pertes dues aux ravageurs)
- La rotation des cultures
- La recherche d'autonomie par rapport aux intrants : pour l'apport organique et en azote (cf ci-dessus), pour l'auto production de plants de bananiers par la pratique du système Plants issus de fragmentation (PIF)
- Un projet d'irrigation en goute à goute à la place de l'asperseur (« économie d'eau et d'énergie (usage d'une pompe thermique)

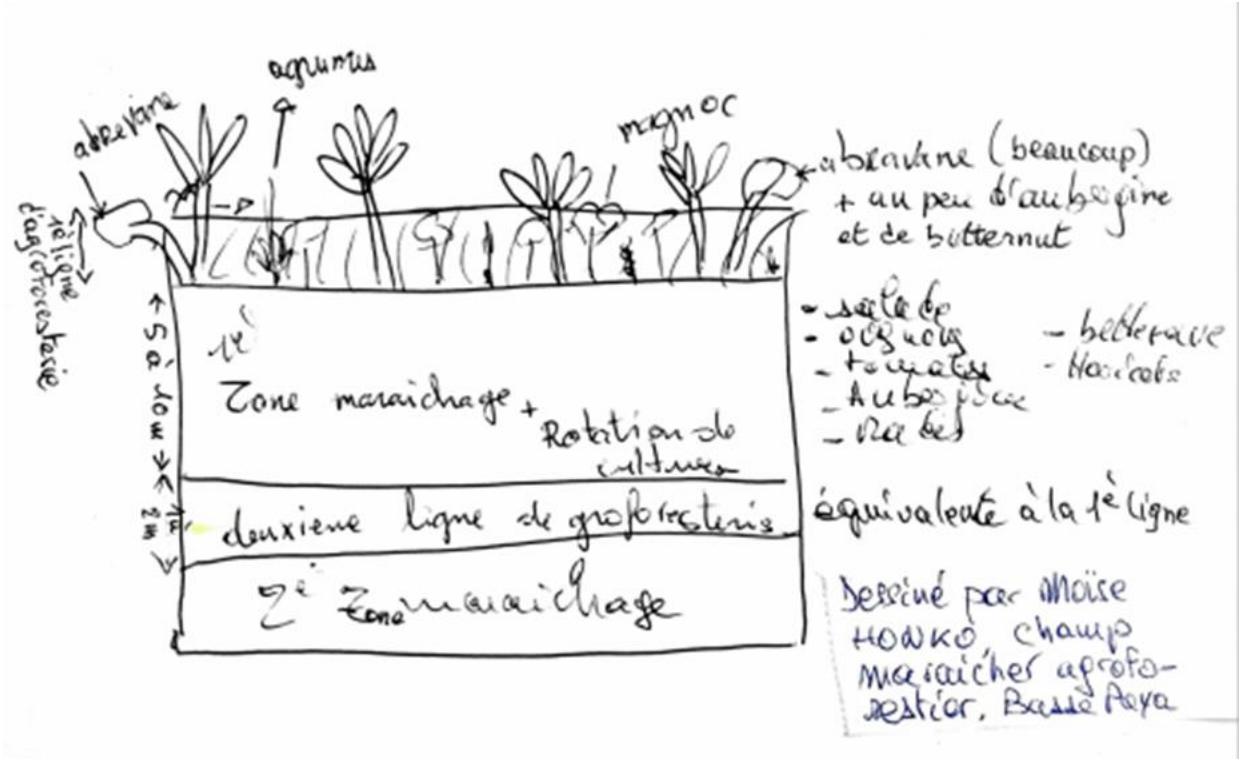

Figure 22 : Schéma du système en agroforesterie multistrates maraichage et culture fruitière

Système maraicher et arboricole mis en place par les stagiaires la formation d'Ouvriers Agricoles en Productions Végétales (OAPV) au CFPPA Sud

Il s'agit d'une formation en agricultures alternatives agroécologiques combinant la permaculture, l'agroforesterie et les pratiques agraires océaniennes.

Les techniques mises en œuvre par les stagiaires dans la terrain d'application pratique du CFPPA introduisent également dans le système " l'électroculture et la magnétoculture" avec l'utilisation des antennes en cuivre, des aimants dans le sol et du basalte.

Ce sont des techniques qui suivent les enseignements de Yannick Van Doorne ingénieur agronome et agriculteur en Alsace ou encore d'Eric Petiot ingénieur chercheur agronome.

Les stagiaires sont tous des porteurs de micro-projets agricoles. Ils ont été observés et interrogés lors de travaux sur la parcelle.

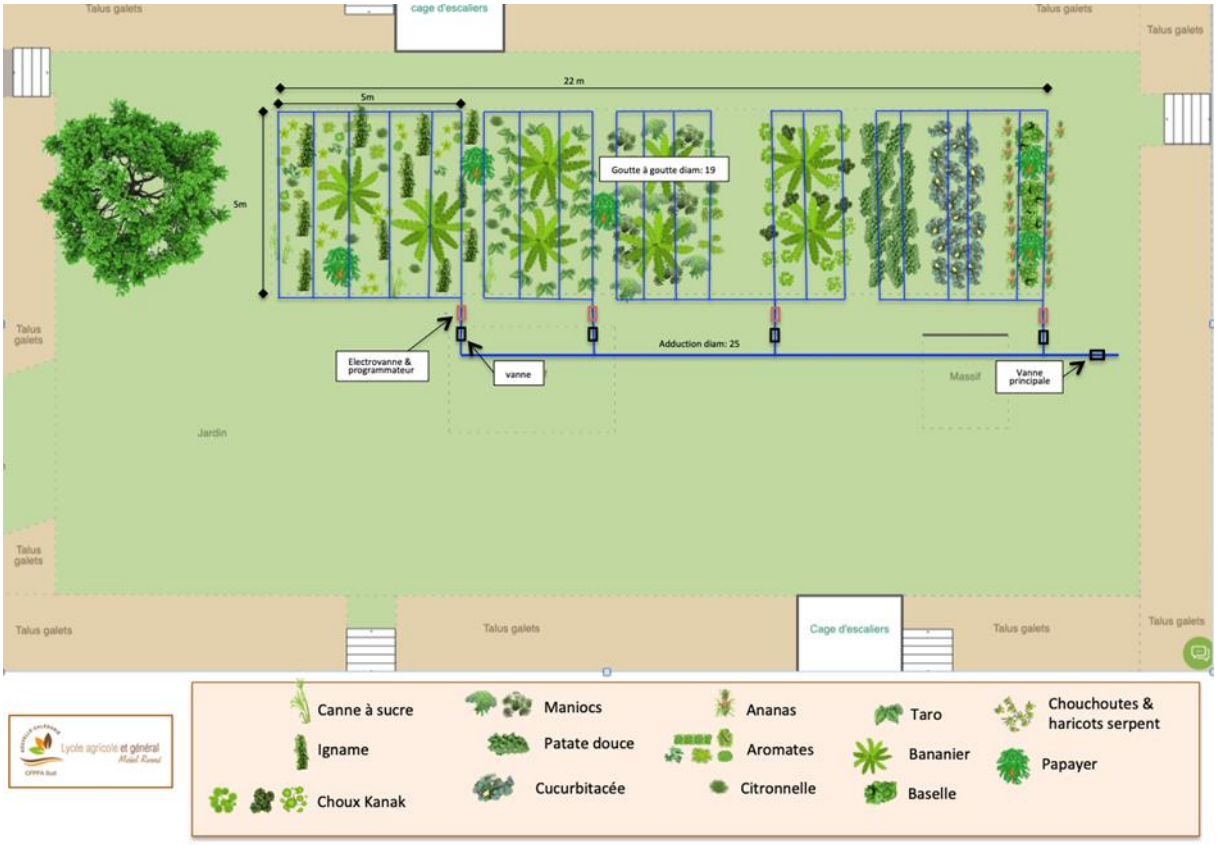

Figure 23 : Schéma de la parcelle
Source : transmise par Georges TEIYA, formateur au CFPPA Sud

Quelques éléments qui freinent le développement du bio en agriculture

Les dires d'acteurs permettent de dresser une première liste de freins au développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique en particulier dans les systèmes relevant de l'agriculture conventionnelle en élevage bovin et en grandes cultures

En élevage bovin :

- Beaucoup d'éleveurs disposent de troupeaux en race pure telles que Limousin et Charolais, sujettes à la tique, ce qui les contraints à procéder pour chaque animal à un bain d'insecticide assez fréquent
- Besoin de désherber au niveau des clôtures, le plus simple étant le désherbage chimique selon certains éleveurs

Biocaledonia m'a refusé l'utilisation d'un produit désherbant naturel, l'huile de canola, pour désherber au niveau des clôtures, de ce fait je n'ai pas converti mon élevage au bio et j'utilise le glyphosate… (Un éleveur)

- Techniciens de la Province considérés comme non compétents pour conseiller les agriculteurs biologiques ou en reconversion
- Et parmi les plus gros facteurs limitants de la progression du bio en élevage bovin : le débouché de nos animaux élevés en bio. Ce débouché impose de se soumettre à deux obligations : trouver un boucher agréé et faire abattre ses bovins en abattoir agréé bio (il n'en existe qu'un, à Bourail)

On n'a qu'un seul client pour acheter nos bovins : un boucher de Païta, c'est le seul boucher agréé bio pour tout le pays (Un éleveur)

En grandes cultures :

- Contraintes et risques importants de la conduite des cultures sans pesticides (baisse du rendement, cout élevé de l'engrais organique, parcelles infestées de végétaux indésirables posant problème notamment pour la vente du grain, ...
- Les investissements, notamment en matériel agricole, sont faits pour les cultures conventionnelles
- Obligation de jachère sur 10 m de large en bordure de point d'eau et ruisseau/rivière
- Compactage du sol en agriculture biologique du fait de nombreux passages d'engins avec la pratique de deux faux semis et le passage de la bineuse trois fois ; cette situation aurait un impact négatif sur la vie du sol

4.5 L'agroécologie peu présente dans le système de formation agricole

Même si la formation est loin d'être le seul facteur en cause pour orienter la production dans un sens ou dans un autre, il est important d'analyser dans quelle mesure la formation professionnelle agricole contribue ou non à la transition agroécologique. En effet, si cette dernière est peu présente dans le système de formation, il ne faut pas s'étonner qu'elle soit aussi peu présente comme on l'a vu dans les systèmes de production du pays relevant de l'agriculture commerciale.

4.5.1 Une obligation méconnue des organismes de formation agricole d'introduire l'agroécologie dans la formation

Les formations agricoles certifiantes dispensées en Nouvelle-Calédonie sont constituées par des diplômes de ministère en charge de l'agriculture. À ce titre, les structures de formation qui les offrent relèvent de l'autorité académique de la DAFE, un service déconcentré de ce ministère. Ces structures sont donc tenues d'appliquer la législation rassemblée dans le Code rural et de la pêche maritime.

Or l'Article L800-1 de ce code est clair, de par la loi, les directions et personnels des organismes qui proposent ces diplômes doivent introduire l'agroécologie dans la formation :

Les établissements ou organismes d'enseignement, de formation professionnelle, de développement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire …assurent l'acquisition et la diffusion de connaissances et de compétences permettant de répondre aux enjeux de performance économique, sociale, environnementale et sanitaire des activités de production, de transformation et de services liées à l'agriculture, à l'alimentation, aux territoires ou à la sylviculture, notamment par l'agroécologie et par le modèle coopératif et d'économie sociale et solidaire.

Ils participent, en lien avec les professionnels des secteurs concernés, aux politiques … de promotion de l'agroécologie, dont l'agriculture biologique, …

A noter que ce qui précède concerne autant les établissements publics que privés, qu'elle que soit la voie de formation. Dans l'Article L718-2-2, le code précise que *les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles publics (CFPPA) et les centres privés contribuent à la formation continue à l'agroécologie* (cf. Détail en annexe 1).

En termes règlementaires, les plateaux techniques utilisés pour la formation pratique (exploitation agricole de lycée par exemple) ne doivent pas être en reste en matière de production agroécologique. Nous invitons le lecteur à consulter à cet effet la circulaire du ministère en charge de l'agriculture DGER/SDRICI/2020-68 en date du 30/01/2020 : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-68/telechargement

Enfin, l'argument du type « *Ce n'est pas dans le référentiel de la formation* » ne tient pas : depuis 2014, tous les diplômes de l'enseignement agricole ont été rénovés pour être en conformité avec les textes de loi sur l'agroécologie. Dans les faits, les équipes pédagogiques peuvent si elles le souhaitent

traduire les référentiels en un plan d'évaluation et un plan de formation dont la colonne vertébrale serait l'agroécologie dans les différentes capacités à atteindre, les unités capitalisables ou les modules qui composent le diplôme. La seule précaution à suivre est de promouvoir, dans les plans et au cours de la formation, *la diversité des systèmes de production agricole* (Article L811-1).

En bref, il ne s'agit plus de savoir si on peut introduire l'agroécologie dans la formation agricole, on doit le faire.

Au passage, il est utile de signaler que les textes du code rural concernant le développement agricole vont dans le même sens que pour l'enseignement agricole. A cet effet, nous invitons les organismes de développement agricole, Chambre d'agriculture, Direction de développement rural des Provinces, etc., à consulter l'annexe 1 qui rassemble quelques extraits du Code Rural sur le sujet de l'agroécologie.

4.5.2 Des contenus de formation en agroécologie encore peu présents dans les cursus

La contextualisation des référentiels au territoire et le niveau de prise en compte de l'agroécologie relèvent du projet pédagogique de l'établissement, des pratiques des équipes et des lieux de formation pratique (plateaux techniques, stage en entreprise ou en unité de production).

Si l'obligation à développer l'agroécologie dans les cursus de formation n'est pas ignorée par certains acteurs, elle est dans beaucoup de cas appliquée *a minima*. Ainsi, au cours des entretiens un auto positionnement a été proposé aux organismes de formation rencontrés au travers de la question : *Sur une échelle de 0 à 5 quant à la prise en compte de l'agroécologie, quelle note attribuez-vous à vos formations ?* Résultat : les réponses vont de 2/5 à 4/5. Par exemple, une structure a positionné ses formations à 2.5 tout en précisant qu'on consacrait une semaine par an seulement dans un des cursus à des thématiques et travaux avec les apprenants relevant de l'agroécologie. Il est donc difficile d'interpréter les résultats de ce sondage, chargé par définition de subjectivité dans les réponses données. Il faudrait, par exemple dans le cadre d'une expertise spécifique, regarder dans le détail les contenus et pratiques de formation pour se faire une idée objective de la proportion et de la qualité de la formation en matière d'agroécologie. On relèvera quoiqu'il en soit que tous ces organismes ont des marges de progrès plus ou moins importantes à réaliser pour développer l'agroécologie dans les cursus de formation, y compris ceux qui montrent déjà, comme on le verra plus loin, des pratiques intéressantes en la matière.

Par ailleurs, il convient de constater, qu'à l'exception des initiatives développées plus loin, les contenus de formation semblent par ailleurs peuvent considérer les pratiques et systèmes de production agricoles vivriers en terres coutumières. On peut le regretter pour deux raisons :

- À l'échelon du pays, la valeur pécuniaire de l'ensemble autoconsommation de produits agricoles, dons et coutumes et la valeur marchande des produits agricoles du territoire issus des circuits commerciaux officiels sont quasiment équivalentes (cf Enquête L'agriculture en tribu, IAC, 2010)
- Les pratiques agricoles observées pour l'agriculture en tribu relèvent le plus souvent de l'agroécologie

Les progrès pour l'essor de l'agroécologie peuvent relever d'initiatives internes (direction, personnels) mais aussi externes. Ainsi, pour ce qui concerne les formations diplômantes, le coup de pouce auprès des établissements pourrait venir de l'autorité académique, la DAFE. En effet, c'est cette institution qui examine et valide (ou pas) les propositions de plans d'évaluation avant la mise en œuvre de la formation. Or, comme les formations sont pilotées par l'évaluation, la DAFE a le pouvoir d'orienter les plans d'évaluation et de formation qu'elle habilite vers plus d'agroécologie et de contextualisation territoriale.

Enfin, comme préconisé par le ministère en charge de l'agriculture, il convient non seulement d'enrichir les contenus mais aussi d'adapter les méthodes d'enseignement et d'inscrire le développement de l'agroécologie et l'innovation pédagogique dans les projets d'établissement.

4.5.3 Des interrogations sur la compatibilité des méthodes pédagogiques utilisées avec la diffusion de l'agro écologie

On ne peut pas demander aux producteurs de *produire autrement* en adoptant des pratiques agroécologiques sans *enseigner autrement*. Autrement dit, la *transition écologique* ne se fait pas sans la *transition pédagogique*. En ce sens, et en lien avec la rénovation des référentiels qui désormais prenait en compte l'agroécologie, plusieurs milliers d'enseignants et formateurs ont bénéficié de formations dans le cadre des Plans *Enseigner à Produire Autrement*[28].

Au regard de la faiblesse relative de l'agroécologie dans les cursus, il semble que les acteurs de la formation agricole de Nouvelle Calédonie aient été oubliés ou se soient peu impliqués dans ces plans nationaux qui ont fait leurs preuves en termes d'avancées de l'agroécologie de l'enseignement.

Cette situation amène au questionnement suivant : est-ce que l'on applique de façon généralisée dans la formation agricole en nouvelle Calédonie des méthodes compatibles avec le développement de l'agroécologie ? Question centrale que l'on peut décliner au travers des interrogations suivantes :

- A) Est-ce que l'on utilise des méthodes pédagogiques centrées sur l'apprenant favorisant l'auto-construction des compétences telles que la mise en situation de travail, la mise en mode projet de l'apprenant, l'étude de cas, la production écrite, l'exposé oral, la classe inversée, … ?
- B) Dans le prolongement de la question qui précède, est-ce que la formation est structurée de façon à donner une large part à la pratique ou à l'apprentissage des savoir-faire techniques en situation de travail, le lieu de ces situations de travail étant soit sur le plateau technique de l'établissement, soit dans sur un site externe qui peut être un terrain d'expérimentation institutionnel ou chez un producteur (voir à cet effet la démarche des *Farming Field Schools* développée en fin de rapport dans le chapitre sur les recommandations, point 5.2) ? Pour illustrer ce qui précède, Est-ce que l'on cherche à développer la participation et la motivation des apprenants en valorisant leur expérience personnelle ou professionnelle (par exemple l'analyse et le partage de retour de stage ou d'alternance en entreprise) et en faisant dialoguer la théorie et la pratique ?
- C) Est-ce que l'on utilise des méthodes développant les capacités argumentatives et l'esprit critique et préparant la personne à débattre dans un souci de respect de l'autre et de démocratie au travers par exemple de jeux de rôle, d'exposés-suivi d'un débat sur un thème (le système de production du stage par exemple), … ?
- D) Est-ce que l'on utilise des méthodes développant les capacités argumentatives et l'esprit critique et préparant la personne à débattre dans un souci de respect de l'autre et de démocratie au travers par exemple de jeux de rôle, d'exposés-suivi d'un débat sur un thème (le système de production du stage par exemple), … ?
- E) Est-ce que l'on déploie des activités développant l'esprit et le travail d'équipe comme la

[28] *http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/fileadmin/webmestre-fichiers/formation/articles_presse/Plan_EPA1-bilan-Fevrier_2019.pdf & https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/epa2/epa2-plaquette012020.pdf*

construction et la mise en œuvre d'un projet collectif, la production écrite et orale à plusieurs, … ?

- F) Est-ce que l'on programme fréquemment des activités développant la créativité : Exemples : résolution d'un problème, conception d'un projet

Répondre à ces questions de façon objective mériterait une expertise en tant que tel en même temps que l'analyse des contenus évoquée plus haut. On peut néanmoins douter que la réponse à toutes ces questions soit aujourd'hui positive, notamment de par la fragilité d'un certain nombre de structures qui avouent ne pas avoir les moyens de former les membres de leurs équipes pédagogiques.

4.5.4 Des initiatives de formation relevant de l'agroécologie pour combler un manque

La nature a horreur du vide. Le compte n'y étant pas en matière d'agroécologie dans les formations, depuis quelques années un certain nombre d'initiatives sont apparues. Elles émanent essentiellement d'acteurs privés ou associatifs. On citera par exemple : Biocalédonia, Réseau REPAIR, l'association AGIR, des apiculteurs indépendants qui propose des formations, les expérimentations de terrain du Programme PROTEGE, etc. Toutes ces initiatives se réclament, promeuvent et ou diffusent des systèmes, techniques ou pratiques relevant de l'agroécologie. A elles toutes, elles proposent une palette thématique assez large : permaculture, agroforesterie, apiculture, formations préparatoires à différents signes de qualité, … empruntant à des modèles multiples relevant ou combinant de systèmes ou techniques de production vivriers locaux, issus d'autres îles du Pacifique sud, venant d'autres DOM-TOM, empruntés à des systèmes métropolitains, issus de cahiers des charges déjà définis, … Ces acteurs ciblent essentiellement des porteurs de projets aux profils multiples : producteurs en tribu, néo ruraux d'origine métropolitaine, agriculteurs conventionnels, … Les participants financent parfois eux-mêmes leur formation quand le cout de celle-ci n'est pas couvert par d'autres sources éphémères telles que le FED et le Territoire dans PROTEGE. Ces structures peuvent parfois sous-traiter l'exécution de formation en faisant appel aux acteurs historiques tels que les CFPPA. La plupart propose des services qui vont au-delà de la formation : information, accompagnement à la mise en place du projet, appui technique, aide à la conversion à l'agriculture biologique et à la certification (Agriculture responsable et AB), … La mise en réseau des producteurs formés qui adhèrent à ces organismes est préconisée et favorisée par plusieurs de ces structures. Les échanges contribuent alors à la formation de chacun. Les méthodes de formation prennent appui sur les expérimentations de terrain, intègrent parfois une phase de mise en pratique pendant la formation ou/et un temps de réflexion individuel des participants sur leur projet. Toutes ces pratiques pédagogiques cadrent bien avec *l'enseigner autrement* évoquer plus haut nécessaire lorsqu'on forme à l'agroécologie.

4.6 Besoins en termes de formation

Les besoins en termes de formation pourraient s'orienter selon les activités proposées dans le tableau. Celui-ci établi en fonction des pratiques identifiées au sein des systèmes. Il est clair que les modules de formation doivent sortir d'une vision système de production et/ou filière et plutôt construire les activités sur base d'une transversalité qui pourrait permettre à l'ensemble des profils d'acteurs identifiés de construire le système qui lui convient le mieux d'un point de vue de l'environnement, de l'équité sociale mais aussi économiquement. Ces activités doivent aussi être réfléchies en intégrant l'écoulement et la transformation des productions peut souvent intégrer dans les modules d'enseignement alors qu'ils sont nécessaires pour la mise en place d'une activité voire d'une pluriactivité.

Tableau 7 : type de formation et/ou activité en fonction des systèmes de production

Systèmes de production	Module de formation exprimé sous forme d'activité
Agriculture conventionnelle = élevage et grande culture a. Céréales, Tubercules, Squash	Réduction des intrants chimiques et méthodes alternatives, (rotation des cultures et assolement))
b. Bovin	Raisonnement de la place de l'arbre dans les prairies (fourrage, ombrage)
Arboriculture fruitière en vergers	L'écopaturage et les méthodes de multiplications végétatives (pépinière, greffage, marcottage, bouturage)
Maraichage	Le rapport eau-sol-plante, amendement organique et association des cultures avec une diversification des calendriers culturaux
Agroforesterie: a. Agroforesterie multistrate à haute valeur ajoutée (vanille, santal, café sous ombrage)	La place de l'arbre (endogène et exotique) dans les systèmes en orientant la création du modèle en fonction des sol-eau-plante et du besoin en matière organique afin de limiter les intrants. Ces systèmes doivent aussi montrés leur importance en termes d'association de production et bien les intégrer dans le calendrier cultural. Il est aussi nécessaire d'intégrant dans cette activité le design des parcelles qui doivent tenir compte de nombreux facteurs. Il faut donc tenir compte de la mise en œuvre d'un système agroforestier multistrates maraichage et culture fruitière (MMCF) : - Design des parcelles en agroforesterie MMCF et conception du modèle à mettre en place en fonction du raisonnement de la place de l'arbre (endogène et exotique) dans les systèmes, des relations sol-eau-plante, du besoin en matière organique afin de limiter les intrants, de l'association des productions, du calendrier cultural et du modèle d'écoulement des produits envisagés - Mise en place du système Conduite et ajustement du système autant que nécessaire
b. Agroforesterie multistrate maraichage et culture fruitière	
c. Agrosylvopastoralisme (arboriculture, maraichage, élevage (apiculture))	Combinaison d'un système agro-forestier à de l'élevage (agrosylvopastoralisme) axé en partie sur la disponibilité en ressources mellifères mais aussi en fourrage si diversification de l'élevage
Champ coutumier principalement vivrier (igname)	Caractérisation et mise en œuvre d'une pharmacopée et de savoir-faire traditionnels liés, notamment l'association culturale

5 Recommandations et conclusion

5.1 Recommandations pour les financeurs et les instances dirigeantes de la formation professionnelle, notamment agricole

5.1.1 Réunir les principaux financeurs de la formation professionnelle

Il s'agit de réunir les financeurs de la formation professionnelle d'une part au sein d'instances existantes (Conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP), Commission technique « observatoire des métiers, des qualifications, du rééquilibrage et du système d'information du marché de l'emploi » (CTOSI) et d'autre part lors d'une conférence *ad hoc* les principaux financeurs de la formation professionnelle (DFPC, Provinces, Haut-Commissariat, FIAF, RSMA) afin de produire une réponse coordonnée autour de la priorité au financement de la formation professionnelle en agroécologie.

5.1.2 Renforcer l'Observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation,

Il s'agit de renforcer l'Observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation, tout en élargissant l'observation de l'emploi à l'observation de l'activité de façon à permettre de produire les données nécessaires à une meilleure adéquation entre d'une part les besoins en compétences et d'autre part, le marché du travail et le potentiel de développement de l'auto-emploi (au sens activités de porteurs de projet).

5.1.3 Passer d'une part de financement marginale à une part de financement importante,

Cette recommandation passe par une mise à niveau du financement à la hauteur de l'enjeu de la transition agroécologique pour l'ensemble du territoire, de l'apprentissage et de la formation continue agricole (DFPC, Provinces notamment) et accorder des financements spécifiques à la formation continue agricole certifiante (DFPC)

5.1.4 Créer un guichet unique pour accompagner les acteurs de la production agricole et du développement rural, en particulier les producteurs en place et les porteurs de projet.

Outre la plateforme en ligne existante (https://www.agriconnect.nc/) gérée par l'Agence Rurale, il devrait inclure une aide téléphonique et un accompagnement personnalisé avec des entretiens à distance ou physique avec des conseillers. Parmi les fonctions données à ce guichet unique du monde agricole et rural on pourrait avoir l'orientation vers le bon interlocuteur, l'appui aux démarches (notamment sur les différentes aides), l'information sur les formations, sur l'actualité agricole et rurale, sur les filières ,... le conseil technique (en ligne et téléphonique) et peut-être d'autres fonctions qui pourraient aller jusqu'à l'accueil physique de porteurs de projets, le tout étant à déterminer avec les principaux acteurs concernés par ce guichet, notamment l'Agence Rurale, (qui pourrait animer la mise en œuvre de cette recommandation), la DAFE, la DFPC et CAP-NC.

5.1.5 Produire une stratégie et un programme de développement de l'attractivité des métiers et activités ciblées par l'enseignement agricole.

Il s'agirait d'une production des acteurs concernés (offreurs de formations, les employeurs,

agriculteurs, producteurs coutumiers, …) destinée à se traduire en plan d'attractivité commun et pour chaque établissement (animation DAFE)

5.2 Recommandations pour les organismes de formation

5.2.1 Accorder une place principale et prioritaire à la formation à la transition agroécologique dans les cursus de formation et les plateaux techniques en s'appuyant notamment sur :

- Les référentiels de formation : ceux-ci ont le plus souvent une grande souplesse, offrent la possibilité d'innover (voir la requiert) et ils peuvent s'interpréter de différente façon. Il est proposé aux équipes pédagogiques, notamment lors de l'élaboration des plans d'évaluation et de formation et lors de la préparation des activités pédagogiques de les exploiter au maximum de ce qu'ils peuvent donner en matière d'agroécologie, sachant comme on l'a vu plus haut que la loi française va dans ce sens puisqu'elle demande aux établissements de faire du développement de l'agroécologie une priorité.

- Des propositions concrètes pour développer l'agroécologie dans la formation : cf. Annexe 2

- Des méthodes de formation et d'accompagnement compatibles avec l'agroécologie

Pour être compatibles avec l'agroécologie, les méthodes de formation doivent être adaptées.
Les 6 interrogations A à F de la rubrique 4.5.3 plus haut constituent six premières pistes pour améliorer les pratiques pédagogiques.
Plus globalement, à l'instar de ce qui a été entendu lors d'un entretien *« il faut lever l'orthodoxie de la formation.* C'est pourquoi, l'équipe d'experts propose que la formation agricole soit revue sur base d'un modèle hybride :

- Le modèle pédagogique descendant assez classique actuel doit d'abord évoluer vers un modèle d'apprentissage expérientiel aux méthodes de pédagogie actives innovantes qui assurent l'intégration de nombreux jeunes qui ne souhaitent plus être sur les bancs de l'école ou partiellement.
- En outre, il faut proposer aux acteurs de l'agroécologie et aux sans-emplois un modèle inspiré du « farming school system » qui concentre ses efforts sur des champs de démonstration au sein d'exploitations et projets existants. Précisons que le siège de la démonstration peut varier : champ d'application de l'établissement de formation, terrain d'expérimentation d'un producteur ou d'un stagiaire, parcelle expérimentale d'un institut de recherche et ou d'expérimentation, …

En phase avec les six pistes développées plus haut (*cf. 4.5.3*), la combinaison ces deux modèles doit s'appliquer au regard de la spécificité des territoires de chaque établissement. Par ailleurs, la réussite de cette combinaison passe par la mobilisation d'autres acteurs clé de la diffusion et vulgarisation des innovations, en particulier les centres de recherche et d'expérimentation (ADECAL, IAC, etc.), les organismes chargés spécifiquement de la vulgarisation et du conseil tels que les services des Provinces et la CAP-NC, ... ainsi que, évidemment les producteurs eux-mêmes. En effet, les besoins de diffusion identifiés dans ce rapport portent sur les pratiques agroécologiques et leurs applications in situ (donc des cas pratiques).

- Des plateaux techniques adaptés

L'adaptation de ces plateaux techniques comporte deux volets :

1. Des plateaux techniques pour la formation orientés principalement en agroécologie, ceci est valable pour tous les établissements de formation agricole scolaire (lycée Michel Rocard, Maisons Familiales Rurales, Lycée professionnel agricole privé Do Neva, Lycée polyvalent du Mont Dore, par apprentissage (CFA de CAP-NC) et continue (CFPPA Nord et Sud, RSMA Koumac, Service formation de CAP-NC…). Cette orientation des plateaux techniques est aussi proposée pour les autres offreurs de formation continue nouveaux ou non cités préalablement. Comme on l'a vu plus haut, pour au moins deux établissements cette orientation est déjà bien présente (CFPPA Sud et MFR de Poindimié). L'objectif global est de montrer le chemin à parcourir pour les différents systèmes plus ou moins éloignés de l'agroécologie. Dans le détail il s'agira pour les acteurs offreurs de formation dans le domaine agricole de s'appuyer sur ces plateaux techniques pour concevoir, mettre en place et diffuser d'une part des systèmes et des pratiques relevant de l'agroécologie et d'autre part des scénarios de transition vers ces systèmes et pratiques agroécologiques. Notons que les établissements peuvent externaliser une partie de leur plateau technique en recourant à des exemples de systèmes et pratiques agroécologiques en place dans leur région.

2. Des plateaux techniques pour la formation qui prennent en compte et valorisent les systèmes de production traditionnels vivriers en milieu tribal. Cette orientation vaut pour tous les organismes offreurs de formation agricole. Bien que nous ne puissions pas affirmer que cette orientation n'est pas déjà mise en œuvre par tel ou tel acteur, nous n'avons pas pu vraiment l'observer lors de visites pendant la mission. Objectifs : mieux connaitre ces systèmes et les valoriser, réhabiliter leur importance pour l'économie et la culture du pays, participer au recueil et à la diffusion de savoirs et savoir-faire en matière agricole, alimentaire, de pharmacopée traditionnelle, améliorer ces systèmes au regard des meilleures pratiques agroécologiques, s'en servir comme point d'appui pour des porteurs de projets et pour mettre au point des systèmes nouveaux qui combinent pratiques agroécologiques traditionnelles et importées

5.2.2 Ouvrir la palette de public ciblé par les formations continue à des personnes qui ne sont pas demandeurs d'emploi :

Cette ouverture permettrait de cibler aussi les agriculteurs.trices, producteurs.trices vivriers-ières en place, porteur.teuse de projet, groupes de femmes, ….

5.2.3 Développer l'apprentissage agricole (seulement 2 sections et 5,6% des apprentis aujourd'hui) :

- A d'autres niveaux que le CAP : Bac pro et ou BPREA, BTSA, Certificat de spécialisation (taille et soins aux arbres par exemple)
- Créer un CFA avec des sections agricoles au lycée Michel Rocard. Cet établissement restant aussi un établissement public d'enseignement et de formation agricole, il n'y a pas de raison qu'il n'abrite pas aussi un CFA (ou a minima des formations par apprentissage) comme la quasi-totalité des établissements d'enseignement agricole de métropole et des DOM TOM.

5.2.4 Former les personnels pédagogiques à des méthodes de formation compatibles avec l'agrécologie

Il s'agit ici de former les acteurs concernés par la formation et l'accompagnement des jeunes et des producteurs et porteurs de projets aux items développés dans le point. 5.2, sans oublier, pour ce qui concerne les acteurs de l'enseignement agricole, une formation à l'interprétation des référentiels dans le sens du développement de l'agroécologie

5.2.5 Dans le suivi post formation intégrer l'insertion par l'activité et l'auto emploi (pas seulement l'insertion par l'emploi de salarié)

5.3 Recommandations sur le soutien de la politique en matière d'économie verte en lien avec l'agroécologie

A l'intention du commanditaire DFPC et des autres décideurs et acteurs institutionnels, il n'aura échappé à personne que la structure et la nature des recommandations ci-dessus constituent un point d'appui important pour la formulation de cette feuille de route.

Sur base des activités et au vu des résultats de la première mission, il est important de bien préparer en amont la mission 2 afin de pouvoir mobiliser au mieux l'ensemble des acteurs. En outre, il est aussi important d'accroitre les échanges avec les personnes contact de la DPFC et de la DAFE. Un autre point à bien aborder est la feuille de route, « pour qui et pourquoi » sont des questions en suspens et il est plus que nécessaire de concevoir une feuille de route afin de pouvoir à court terme rendre plus attractif l'agriculture et l'agroécologie face aux jeunes mais à moyen et long terme de l'intégrer face à la stratégie de développement de l'économie verte tout en tenant compte du système territorial présent et mis en place. La formation agricole en particulier doit être revue sur la base des 5 recommandations ci-dessus, recommandations qui incluent la mise en œuvre d'un modèle hybride (cf. 5.2.1 à 5.2.5 Recommandations pour les organismes de formation).

Au vu des systèmes de production identifiés et des dires des acteurs de la gouvernance, on pourrait présenter plusieurs propositions qui illustrent l'approche territoriale et la mise en place du système hybride qui, rappelons-le, combine le système actuel tenant compte des recommandations présentées ci-dessus et les initiatives portant sur la mise en place de "farming school system", ferme de démonstration. Concrètement sur le terrain, nous proposons que cette combinaison se déploie sous forme de 5 expérimentations dont la mise en œuvre devra faire l'objet pour chacune d'entre elles, d'une feuille de route différente :

- **Une première expérimentation portant sur le maintien des pratiques agroécologiques dans les champs coutumiers**, celles-ci doivent faire l'objet d'une valorisation importante. On pourrait par exemple entrevoir la possibilité de mettre en place au sein du RSMA, une parcelle collective et individuelle afin de pouvoir créer du lien entre champ coutumier et les jeunes. Ces parcelles pourraient être animées par des personnes ressources coutumières à l'issue d'un palabre. Il serait aussi judicieux de développer ces champs coutumiers dans le **centre de recherche présent à Maré mais aussi pour redynamiser le lycée de Houaïlou**.
- **Un deuxième combinant les fermes de démonstration de la côte Ouest et le plateau du lycée agricole de Pouembout et du CFPPA Nord** afin de présenter et de diffuser les pratiques en matière d'agroécologie d'un point de vue de **l'agriculture « conventionnelle ».** Il serait aussi judicieux d'intégrer toutes les formes de production d'élevage notamment les coopératives en zone coutumière non loin de Kaala Gomen ;

- **Un troisième portant sur la diffusion et la mise en application des pratiques agroécologiques notamment sur les fruitiers et les caféiers d'ombrages au sein des MFR** (Poindimié, Pouébo, Koné et/ou La Foa) **et du CFPPA Sud** et d'impliquer ces structures dans une collaboration avec des acteurs tels que les coopératives encore existantes et les marchés de proximité de lycées/collèges ainsi que les cantines des lycées ;
- **Un quatrième qui porte sur les systèmes agroforestiers à haute valeur ajoutée** tels que la vanille et les huiles essentielles notamment sur **l'île de Maré**. Il se pourrait que les fermes de démonstration et les TPME présentes puissent devenir des centres de formation pour les jeunes de ces zones ;
- **Un cinquième portant sur la redynamisation de l'arboriculture fruitière**, avec un parc vieillissant notamment les agrumes et les avocats, à travers des fermes de démonstration et des formations à distance sur des techniques (écopâturages, multiplication, taille de régénération). Ces formations à distance pourraient aussi s'accompagner d'appui conseil notamment réalisé par le **centre de recherche combinant ADECAL, Arbofruit et IAC sur l'île de Maré ;**

Ces exemples de propositions d'expérimentation tiennent compte d'une vision systémique dans une logique de développement territorial. Il faudra donc lors d'atelier prévoir des arènes de discussion afin de valider, d'amender ou de réorienter ces propositions en fonction des acteurs identifiés dans le présent rapport. Au vu de ces activités et des recommandations, il est important que la **mission de terrain se déroule sur 3 semaines avec une à deux semaines dédiées au déploiement sur le terrain de ces propositions d'expérimentation** afin de pouvoir très clairement voir la motivation des acteurs et de définir/fixer les activités pour les établir sous forme d'une feuille de route qui adapte les productions, les acteurs et les pratiques agroécologiques dans une vision de développement territorial et qui les intègrent dans le système alimentaire de la Nouvelle Calédonie. Il faudrait donc **choisir parmi ces propositions, une, voire deux, propositions pertinentes pour réaliser une illustration de la feuille de route** se basant sur une approche territoriale intégrant l'ensemble des acteurs mais aussi présentant les nombreuses opportunités en termes de mises en place de pratiques agroécologiques au sein des différents systèmes de production de la Nouvelle Calédonie. **Concomitamment** au travail sur la feuille de route et pour partie avec les mêmes acteurs, Une fois cette feuille de route réalisée, il est nécessaire de **définir** sur base des pratiques et acteurs, **un référentiel d'activités et de compétence en agroécologie** dont l'application se traduira par l'alternance et l'articulation de temps de cours théoriques, de mise en pratique et d'expériences sur le terrain et par la mise en œuvre de méthodes de pédagogie active (cf. 4.5.3 et 5.2).

Enfin, il est plus que nécessaire de questionner la mobilité géographique afin de mettre en place le modèle hybride. Il serait donc utile de voir la mise en application d'un **« bus » de la formation agroécologique** qui de manière ludique et avec des exemples voire témoignages issus du terrain permet aux jeunes en zones rurales et plus particulièrement en zone coutumière de concevoir que l'agroécologie relève d'une activité durable et non pas juste un emploi qui au regard des autres types d'emplois présents dans la zone (conducteur pour les mines, administrations) n'est pas des plus attractifs. Le **référentiel de formation professionnelle doit se concentrer sur les pratiques et activités qui sont les plus transversales à différents systèmes de production** et permettent aux personnes cibles de les intégrer dans le projet et les activités agricoles qu'ils souhaitent mettre en place.

6 Bibliographie

AFD, IEOM, ISEE, 2008. Compte économique rapide d'outre-mer: Nouvelle-Calédonie. 60 p.

Altieri M.A., 1989. Agroecology: A new research and development paradigm for world agriculture. Agriculture, Ecosystems & Environment, 27 : 37-46. Boisvert, V. et Foyer, J. « L'économie verte : généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique » In Foyer, J. (coord) Regards croisés sur Rio+20, la modernisation écologique à l'épreuve. Paris, CNRS éditions, 2015. pp139-161

Anglada C., Benzekri S., Jean-Christophe Martin J-C., Binet T., Dominique Y., (2020). Etude sur le potentiel de diversification économique à soutenabilité forte de la Nouvelle-Calédonie. Rapport final du bureau d'étude Vertigo Lab et Bio eKo Consultants financé par l'Agence Française de Développement (AFD), le WWF-France (WWF) et l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME). 143 p.

Blaise, S. (2013). Atouts et difficultés d'un développement durable de la Nouvelle-Calédonie. Revue Juridique, Politique et Economique de Nouvelle-Calédonie, 21.

Blaise S., (2018). Quels outils pour un développement durable ? dans Tagliarino-Vignal N. (dir), *Le droit économique en Nouvelle-Calédonie*, PUAM, 47-83.

Boisvert, V., & Foyer, J. (2015). L'économie verte: généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique.

Bouard, S., Sourisseau, J. M., Géronimi, V., Blaise, S., & Ro'i, L. (2016). La Nouvelle-Calédonie face à son destin: quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ? IAC-Karthala-GEMDEV.

Buffière B., Isee - Synthèse N° 52 - Enquête Budget des Familles - Nouvelle-Calédonie

Caquet T., Gascuel-Odoux C., Tixier-Boichard M., Dedieu B., Detang-Dessendre C., Dupraz P., Faverdin P., Hazard L., Hinsinger P., Litrico-Chiarelli I., Medale F., Monod H., Petit-Michaud S., Reboud X., Thomas A., Lescourret F., Roques L., de Vries H., Soussana J.-F., 2019. Réflexion prospective interdisciplinaire pour l'agroécologie. Rapport de synthèse. 108 pp.

Cassourret, C., Sachot, C., & Salenson, I. (2020). Terres coutumières et communs. Enjeux pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

David, C., Sourisseau, J. M., et Gorohouna S., Le Meur P.Y. (2016). De Matignon à la consultation sur l'indépendance. Chapitre 1 dans La Nouvelle-Calédonie face à son destin: quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté, IAC-Karthala-GEMDEV, 24-67.

Geronimi, V., Blaise, S., Roi, L., Aknin, A., Taranco, A., (2016). *La soutenabilité de la trajectoire néo-calédonienne en question.* Chapitre 6 dans La Nouvelle-Calédonie face à son destin: quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté, IAC-Karthala-GEMDEV, 273-313.

Grand, B. (2018). Le statut de la terre en Nouvelle Calédonie. *RIMHE: Revue Interdisciplinaire Management, Homme Entreprise*, *327*(3), 85-98.

Grosjean, B. (2019). *Entre recherche et projet: définir un territoire" transfrontalier"* (Doctoral dissertation, Université de Lille Nord de France).

Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, (2015). Stratégie territoriale de l'Innovation, plan d'actions du gouvernement de la Nouvelle Calédonie. Nouméa. 34 p.

Hess, Charlotte et Elinor Ostrom. 2007. Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice. Cambridge, Mass. : The MIT Press.

Institut d'Emission d'Outre-Mer, (2013). 2013 Nouvelle Calédonie. France, Paris, rapport. 209 p.

IEOM et Agence de la Nouvelle Calédonie, (2019). L'économie verte en Nouvelle-Calédonie, Un essor mesuré mais prometteur. Note expresse, no.271 mars 2019. 10 pages.

Lapointe, J. (1993). L'approche systémique et la technologie de l'éducation, disponible sur:

http://www. fse. ulaval. ca/fac/ten/reveduc/html/vol1/no1/apsyst.html.

Leblic, I. (1991, November). Représentations du foncier en Nouvelle-Calédonie et identité culturelle kanak. Évolution de ces représentations liées à la revendication identitaire et aux processus de développement économique. In 3e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Perceptions et représentations de l'environnement.

Mapou L., (2021). Déclaration de politique générale. Nouméa : 25 novembre 2021. Gouvernement de Nouvelle Calédonie. 42 p.

Mousel M., Hours A., Lapierre C., (2013). Economie Verte, histoire et définitions. Dossier no.185 extraits de l'encyclopédie du développement durable dirigé par Ana Hours et Catherine Lapierre et commandé par par la CFDT dans le cadre de l'Agence d'Objectifs de l'IRES. 18 p.

Schlager, E., & Ostrom, E. (1992). Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land economics*, 249-262.

Sourisseau et al., 2012 Développement durable

Pantz, P. C. (2017). Existe-t-il des territoires Kanak? *Multitudes*, (3), 196-205.

Pestana, G., Hoffer, O., & Pantz, P. C. (2016). Mobilités, dynamiques territoriales et urbaines, Chapitre 7 dans La Nouvelle-Calédonie face à son destin. *Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté*, IAC-Karthala-GEMDEV, 353-389.

Vivien, F. D. (2009). Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique. Regards croisés sur l'economie, (2), 75-83.

Yatchinovsky, A. (1999). L'approche systémique. Pour gérer l'incertitude et la complexité, Collection Formation Permanente, ESF Editions.

7 Annexes

Annexe 1

Extrait du Code rural et de la pêche maritime sur le thème de l'agroécologie

Version en vigueur au 01 juillet 2022

Livre Préliminaire : Objectifs de la politique en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche maritime (Articles L1 à L4)

- Article L1, Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 261, Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 262, Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 263 Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 264

I.-La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale, a pour finalités

…2° De développer des filières de production et de transformation alliant performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire, capables de relever le double défi de la compétitivité et de la transition écologique, …

LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 1

II.-Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.

L'Etat encourage le recours par les agriculteurs à des pratiques et à des systèmes de cultures innovants dans une démarche agroécologique.

IV.-La politique d'installation et de transmission en agriculture a pour objectifs :

… 3° De promouvoir la diversité des systèmes de production sur les territoires, en particulier ceux générateurs d'emplois et de valeur ajoutée et ceux permettant de combiner performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire, notamment ceux relevant de l'agro-écologie ;

Article L512-1-1, Modifié par Ordonnance n°2022-583 du 20 avril 2022 - art. 1 (V)

La chambre régionale d'agriculture exerce également, au bénéfice des chambres départementales de sa circonscription et conformément aux orientations fixées par Chambres d'agriculture France, les missions suivantes :

…

5° Elle promeut la création et la reprise d'entreprises agricoles en encourageant les projets agroécologiques.

Article L718-2-2, Modifié par LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 60, Modifié par LOI n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 21 (VD)

… Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles publics et les centres privés contribuent à la formation continue à l'agro-écologie.

Livre VIII : Enseignement, formation professionnelle et développement agricoles, recherche agronomique (Articles L800-1 à L843-4)

- Article L800-1
- Les établissements ou organismes d'enseignement, de formation professionnelle, de développement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire …assurent l'acquisition

et la diffusion de connaissances et de compétences permettant de répondre aux enjeux de performance économique, sociale, environnementale et sanitaire des activités de production, de transformation et de services liées à l'agriculture, à l'alimentation, aux territoires ou à la sylviculture, notamment par l'agro-écologie et par le modèle coopératif et d'économie sociale et solidaire.

- Ils participent, en lien avec les professionnels des secteurs concernés, aux politiques … de promotion de l'agro-écologie, dont l'agriculture biologique, …

Titre II : Développement agricole. (Articles L820-1 à L820-3)

- Article L820-1, Modifié par LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 4

Le développement agricole a pour mission de contribuer à l'adaptation permanente de l'agriculture et du secteur de la transformation des produits agricoles aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural.

Relèvent du développement agricole :

….- l'accompagnement des démarches collectives vers des pratiques et des systèmes permettant d'associer performances économique, sociale et environnementale, en particulier ceux relevant de l'agro-écologie ;

Annexe 2

Quelques propositions concrètes pour développer l'agroécologie dans la formation

Le site https://chlorofil.fr/ (4/7/22) de l'enseignement agricole apporte un grand nombre de supports pour développer l'agroécologie dans la formation et adapter ses méthodes et outils. Citons notamment ;

- La page *Enseigner à produire autrement* https://chlorofil.fr/eapa qui guide l'acteur notamment vers
- Des situations pédagogiques pour penser les transitions
- Des acteurs pour accompagner les équipes à enseigner à produire autrement,
- Des ressources pédagogiques pour former à l'agroécologie
- Des références sur les transitions et l'agroécologie
- La page *Innovation pédagogique* https://chlorofil.fr/innovation, avec en particulier un renvoie vers le Dispositif Pollen (Partage de l'innovation pédagogique de l'enseignement agricole*)* https://pollen.chlorofil.fr/

Le dispositif Pollen est chargé de repérer, valoriser et partager les expérimentions et les innovations pédagogiques de l'enseignement agricole au service de la réussite des apprenants, portant en particulier sur *les transitions et l'agroécologie*

On y trouvera notamment plus de 130 ressources pour renforcer vos compétences à enseigner les transitions (agro)écologiques https://pollen.chlorofil.fr/crisalide/. Ce site permet une recherche multicritère, notamment par niveau de formation (CAP, Bac pro, BTSA), métier ou filière et sur un grand nombre de questions que se posent les membres des équipes pédagogiques. Notons que ce sont les acteurs de terrain du système de formation eux-mêmes qui enrichissent ce dispositif de nouvelles expériences

Pour le bac pro Conduite et gestion des entreprises agricoles CGEA par exemple, on pourra s'inspirer de l'expérience PEPIETA (Pédagogie en équipe pluridisciplinaire pour enseigner la transition agro écologique) https://view.genial.ly/5eb16e4f36f0160dc0ddb606/interactive-content-pepieta-cgea-posters-des-equipes-accompagnees (4/7/22)

- L'utilisation dans la formation par les apprenants des outils d'évaluation des exploitations agricoles (ex : IDEA 4 Indicateurs de durabilité exploitations agricole https://chlorofil.fr/diplomes/ressources/idea et https://methode-idea.org/ ; ou PERFEA /22(PERFormance globale des Exploitations Agricoles) https://perfea.org/?PerFEA :(4/7/22)

Au-delà et en lien avec la formation des formateurs et enseignants, l'insertion de la direction et des membres des équipes dans les réseaux traitant de l'agroécologie apparait incontournable. A ce titre, sachant que nous reviendrons sur ceux de Nouvelle Calédonie plus loin, nous citerons quelques exemples présents en métropole et en DOM issus du site https://chlorofil.fr/eapa/acteurs-appui afin d'illustrer la richesse des réseaux et projets dans lesquels l'acteur de la formation agricole peut s'impliquer.

- *Réso'them Agronomie – Ecophyto https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/epa2/acteur-appui/epa-resothem-bdapi-plaquette.pdf*

C'est l'un des réseaux thématiques techniques de l'enseignement agricole pour accompagner la transition agro-écologique. Il s'agit *d'innover en agronomie et généraliser des systèmes de cultures innovants, économes et résilients … au travers de chantiers communs : Systèmes alimentaires locaux et durables ; Arbres, paysages et agricultures ; Elevage, territoire et société ; Urgence climatique ; Biosécurité...*

- *Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (RED)* https://chlorofil.fr/reseaux/red
- Réseau Éducation pour un développement durable (RNEDD), https://chlorofil.fr/reseaux/rnedd

- Réseau des fermes Dephy des systèmes de production performants et économes en pesticides Le réseau FERME DEPHY rassemble 3 000 exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides https://agriculture.gouv.fr/les-fermes-dephy-partout-en-france-des-systemes-de-production-performants-et-economes-en-0 (4/7/22)
- Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines

https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial (4/7/22)